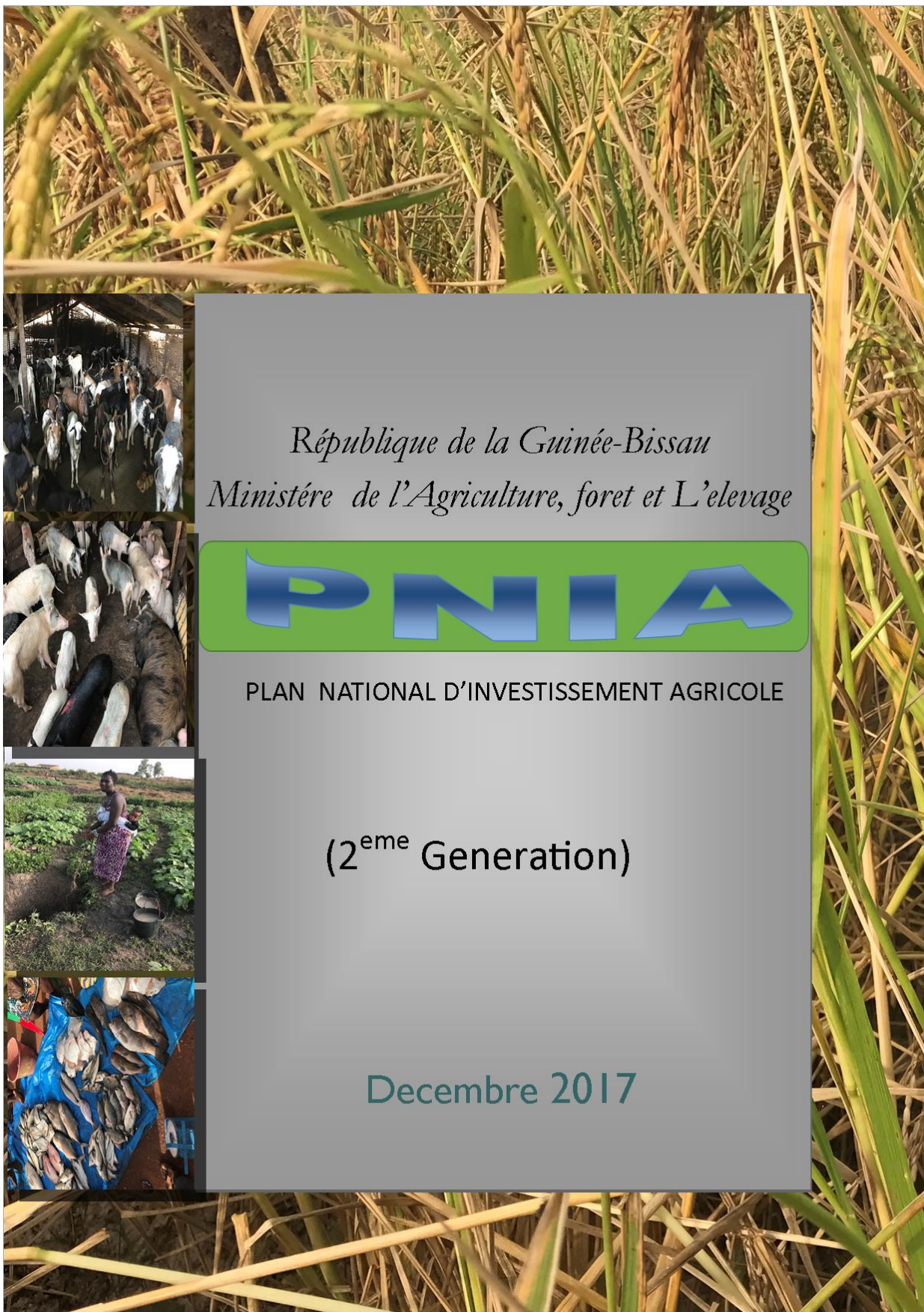




République de la Guinée-Bissau
Ministère de l'Agriculture, foret et L'élevage

PNIA

PLAN NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE

(2^{eme} Generation)

Decembre 2017

Table des matières

INTRODUCTION	1
1. LE PAYS	1
1.1. Le contexte social, économique et politique	1
1.2. Les potentialités agricoles	2
2. ORIGINE DU PROGRAMME.	5
3. LE CHAMP DU PLAN D'INVESTISSEMENT	6
4. DESCRIPTION DETAILLEE DES PROGRAMMES	8
4.1. Sous-Programme 1 : Promotion des Filières de Production Végétale	9
4.1.1. Composante 1 : Infrastructures rurales	10
4.1.2. Composante 2 : Développement des filières vivrières	14
4.1.3. Composante 3 : Promotion des cultures d'exportation	20
4.2. Sous-Programme 2 : Promotion des Productions Animales	23
4.2.1. Composante 1 : Développement des filières d'élevage traditionnel	24
4.2.2. Composante 2 : Promotion de petites et moyennes entreprises d'élevage	25
4.2.3. Composante 3 : Renforcement des services de l'élevage	26
4.3. Sous-Programme 3 : Promotion des filières de Production Halieutique	27
4.3.1. Composante 1 : Promotion de la pêche artisanale et de l'aquaculture	27
4.3.2. Composante 2 : Renforcements des mécanismes de gestion des ressources halieutiques	29
4.4. Sous-Programme 4 : Gestion durable des ressources naturelles (eau, sols, forêts)	30
4.4.1. Composante 1 : Gestion intégrée des ressources en eau	30
4.4.2. Composante 2 : Gestion durable de la fertilité des sols	33
4.4.3. Composante 3 : Gestion durable des ressources forestières	35
4.5. Sous-Programme 5 : Recherche et Conseil Agricoles	37
4.5.1. Composante 1 : Renforcement des services de support aux producteurs	38
4.5.2. Composante 2 : Soutien au développement des filières porteuses	39
4.6. Sous-Programme 6 : Renforcement Institutionnel et Coordination Sectorielle	40
4.6.1. Composante 1 : Amélioration de l'environnement institutionnel du secteur agricole	41
4.6.2. Composante 2 : Renforcement des capacités des acteurs du secteur agricole	42
4.6.3. Composante 3 : Résilience, prévention et gestion des crises alimentaires	45
4.6.4. Composante 4 : Amélioration de l'environnement du commerce	47
5. CADRE DE RESULTATS	1
6. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE	4
7. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE	7
7.1. Principes de Base pour la Mise en œuvre	7
7.2. Pilotage du Programme	8
7.3. Coordination générale	8
7.3.1. Coordination au niveau central	9
7.3.2. Coordination régionale	9
7.3.3. Système d'Analyse Stratégique et de Gestion des Connaissances	10
7.4. Appui technique pour la mise en œuvre	10
7.5. Gestion fiduciaire	11
8. IMPLICATION POUR LES POLITIQUES	12

9. LES MESURES DE SAUVEGARDE	15
10. EVALUATION INSTITUTIONNELLE	17
11. SUIVI EVALUATION	20
12. EVALUATION DES RISQUES	20
13. EVALUATION DES COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT	22
13.1. Coûts du Programme	22
13.2. Financement du programme et résumé des contributions des participants	23
13.3. Sources et déficits de financement du PNIA	23

ANNEXES 25

ANNEXE 1. MATRICE DES SOUS PROGRAMMES DU PNIA	28
ANNEXE 2. MATRICE DES COUTS	Error! Bookmark not defined.
ANNEXE 3. MATRICE DES INDICATEURS	32

Tableaux

Tableau 1: Estimation du budget de la Composante: Infrastructures rurales	14
Tableau 2: Estimation du budget de la Composante: Développement des filières vivrières	19
Tableau 3: Estimation du budget de la Composante: Promotion des Cultures d'exportation	23
Tableau 4: Estimation du budget de la Composante: Développement des filières d'élevage traditionnel	25
Tableau 5: Estimation du budget de la Composante: Promotion de petites et moyennes entreprises d'élevage	26
Tableau 6: Estimation du budget de la Composante: Renforcement des services des services de l'élevage	27
Tableau 7: Estimation du budget de la Composante: Promotion de la pêche artisanale et de l'aquaculture	28
Tableau 8: Estimation du budget de la Composante: Renforcements des mécanismes de gestion des ressources halieutiques	30
Tableau 9: Estimation du budget de la Composante: Gestion intégrée des ressources en eau	32
Tableau 10: Estimation du budget de la Composante: Gestion durable de la fertilité des sols	34
Tableau 11: Estimation du budget de la Composante: Gestion durable des ressources forestières	37
Tableau 12: Estimation du budget de la Composante: Renforcement des services de support aux producteurs	39
Tableau 13: Estimation du budget de la Composante: Soutien au développement des innovations technologiques	40
Tableau 14: Estimation du budget de la Composante: Amélioration de l'environnement institutionnel du secteur agricole	42
Tableau 15: Estimation du budget de la Composante: Renforcement des capacités de gestion du secteur agricole	45
Tableau 16: Estimation du budget de la Composante: Prévention et gestion des crises alimentaires	47
Tableau 17: Estimation du budget de la Composante: Amélioration de l'environnement du commerce	51
Tableau 18 : Cadre logique de présentation des résultats du PNIA	2
Tableau 19: Objectifs quantitatifs dans les sous programmes d'investissement productif	3
Tableau 20: Croissance économique et dépenses publiques	5
Tableau 21: Allocation estimée des ressources au secteur agricole	6
Tableau 22: Récapitulatif des mesures et actions en suspens implicites dans la stratégie de mise en œuvre du PNIA	12
Tableau 23: Coûts du Programme	23
Tableau 24: Plan de financement	23
Tableau 25: Investissements en cours dans le secteur agricole	Error! Bookmark not defined.

Liste des abréviations

AGRIBISSAU	Agriculture Bissau (entreprise)
AMAE	Association des Femmes pour les Activités Economiques
ANAG	Association Nationale des Agriculteurs de la Guinée Bissau
ANP	Assemblée Nationale Populaire
BAD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque des Communautés des Etats d'Afrique de l'Ouest
BRPI	Journal d'Importation Anticipée
BRS	Banque Régionale de Solidarité
CADESP	Cellule d'Appui au Développement de l'Economie Solidaire, Epargne et Crédit
CCD	Convention de Combat pour la Désertification
CCIAS	Chambre de Commerce, Industrie, Agriculture et Services
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEMB	Centre d'Etude et de Suivi de la Biodiversité
CILSS	Comité National de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CIMA	Comité Interministériel de l'Eau
CIPA	Centre de Recherche sur la Pêche Artisanale
CISA	Comité Interministériel pour la Sécurité Alimentaire
CLA	Comités Locaux de l'Eau
CNA	Conseil National de l'Eau
CNP	Comité National de Pilotage
CONACILSS	Comité National du CILSS
CRC	Comité Régional de Concertation
CTA	Comité Technique de l'Eau
CTS	Comité Technique de Suivi
DAF	Direction de l'Administration et des Finances
DEA	Division des Statistiques Agricoles (MAFP)
DENARP	Document de Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté
DER	Direction du Génie Rural (MAFP)
DGA	Direction Générale de la Douane
DGA	Direction Générale de l'Agriculture (MAFP)
DGEP	Direction Générale des Routes et Ponts
DGFF	Direction Générale des Forêts et de la Faune (MAFP)
DGM	Direction Générale de la Météorologie
DGP	Direction Générale de l'Elevage (MAFP)
DGPIP	Direction Générale de Promotion de l'Investissement Privé
DGPIP	Direction Générale de Planification de l'Investissement Public
DHAS	Département de l'Hydraulique, de l'Eau et des Sols (MAFP)
DPA	Direction de la Pêche Artisanale
DPV	Direction des Services de Protection des Végétaux (MAFP)

DR	Direction Régionale (MAFP)
DRH	Division des Ressources Humaines
DSVA	Direction des Services de Vulgarisation Agricole (MAFP)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture
FIDA	Fond International de Développement Agricole
FNA	Fonds National de l’Eau
GAPLA	Cabinet de Planification Agricole (MAFP)
GPC	Bureau de Planification Côtière
GPSA	Bureau pour la Planification de la Sécurité Alimentaire
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
GTP	Groupe Technique Pluridisciplinaire
GTPTFSA	Groupe de Travail des Partenaires Techniques et Financiers du Secteur Agricole
HIMO	Haute Intensité de Main d’Œuvre
IBAP	Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées
IFPRI	Institut International de Recherche sur l’Alimentation
INEC	Institut National de Statistique et Recensement
INITA	Institut National de Technologie Appliquée
INPA	Institut National de Recherche Agricole
LPDA	Lettre de Politique de Développement Agricole
LS	Laboratoire des Semences
MAFP	Ministère de l’Agriculture, Forêt et Élevage
MC	Ministère du Commerce
MEPIR	Ministère de l’Economie, du Plan et de l’Intégration Régionale
MF	Ministère des Finances
MFPT	Ministère de la Fonction Publique et du Travail
MI	Ministère de l’Intérieur
MRNE	Ministère des Ressources Naturelles et de l’Energie
NAP	Noyau des Aires Protégées
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l’Afrique
OGM	Organisme Génétiquement Modifié
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisations non Gouvernementales
OP	Organisations Paysannes
OSP	Organisations Socio-Professionnelles
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PDDAA	Programme Détaillé pour le Développement de l’Agriculture en Afrique
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d’Investissement Public
PLACON GB	Plate-forme des ONG
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNIA	Programme National d’Investissement Agricole

PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
QNCOCPR	Cadre National de Concertation des Organisations Paysannes et Producteurs Ruraux
RDN	Radio Diffusion Nationale
RECOP	Réseau de Concertation des Organisations de Micro Finance
ReSAKSS	Systèmes Régionaux d'Analyse Stratégique et de Gestion des Connaissances
ROPPA	Réseau des Organisations Paysannes et Producteurs Agricoles en Afrique
S&E	Suivi et évaluation
SAKSS	Systèmes d'Analyse Stratégique et de Gestion des Connaissances
SAP	Système d'Alerte Précoce
SICAJU	Société Industrielle du Cajou (entreprise)
SIG	Système d'Information Géographique
SIM	Système d'Information sur les Marchés
TCP	Projet Technique de Coopération
U E	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
WWF	Fonds Mondial pour la Nature
ZEE	Zone Economique Exclusive

INTRODUCTION

1. En adoptant à Maputo en 2003, le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA), volet agricole du NEPAD, les Chefs d'Etats africains ont pris l'engagement d'allouer 10% au moins de leurs budgets nationaux à l'agriculture pour en faire le socle de la croissance de leurs économies.

2. Le PNIA 1^{er} Génération a suivi les orientations du PDDAA ainsi que celles du NEPAD qui ont identifié quatre thématiques majeures, qui ont pour buts d'accélérer la croissance agricole, de réduire la pauvreté et de parvenir à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les quatre domaines majeurs d'intervention ou «**Piliers**» définis par le PDDAA comprennent :

- **Pilier 1** : Accroître de façon durable les superficies cultivées et desservies par des systèmes fiables de maîtrise de l'eau ;
- **Pilier 2** : Améliorer les infrastructures rurales et les capacités commerciales pour faciliter l'accès aux marchés ;
- **Pilier 3** : Augmenter les approvisionnements en produits alimentaires, réduire la famine, et améliorer les stratégies et palliatifs en cas d'urgence alimentaire ;
- **Pilier 4** : Améliorer la recherche agricole, l'adoption et la diffusion des technologies.

3. Le Programme de Développement Agricole global Africain prévoit une croissance agricole annuelle de 6%, l'accès des produits africains aux marchés mondiaux et la création de marchés locaux pour les produits agricoles. Le PNIA 1^{er} génération s'est inscrit dans cette dynamique de développement agricole pour résoudre les problèmes de la faim, de la malnutrition et d'insécurité alimentaire. Ainsi, il est orienté vers l'application des méthodes durables de gestion des terres, maîtrise de l'eau, l'amélioration des infrastructures rurales et des infrastructures de commercialisation facilitant l'accès aux marchés, le renforcement de l'offre alimentaire et la réduction de la faim. Il s'y ajoute le développement de la recherche agricole, de la diffusion des technologies et leur adoption afin de soutenir la croissance et la productivité à long terme, le développement durable de l'élevage, des pêches et des forêts.

4. En juin 2014, les Chefs d'Etat se sont réunis en Guinée Equatoriale (Malabo) et se sont pris des engagements pour soutenir la croissance et la transformation accélérée de l'agriculture, à travers :

- i) Reconfirmations et continuation du processus PDDAA, ii) L'Accroissement des investissements dans le secteur agricole, iii) L'éradication de la famine à l'horizon 2025, iv) Réduire la pauvreté à moitié de ici 2025, v) Promouvoir le commerce intra-africain des produits agricoles et services connexes, vi) Accroître la résilience des populations vulnérables et des systèmes de productions, vii) La responsabilisation mutuelle des acteurs impliqués dans le secteur agricole.

5. En plus, les Objectifs du Développement Durable (ODD) misés sur les questions émergentes tels que : i) la gestion de l'environnement, ii) la résilience, iii) l'agriculture intelligente face au climat, etc., se sont relevés d'importance majeure pour la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies pour la Lutte Contre la Désertification.

6. L'objectif final est d'aider les pays africains à parvenir à un niveau plus élevé de croissance économique par le biais d'un développement fondé sur l'agriculture, qui élimine la faim, réduit la pauvreté et l'insécurité alimentaire et permet d'accroître les exportations.

1. LE PAYS

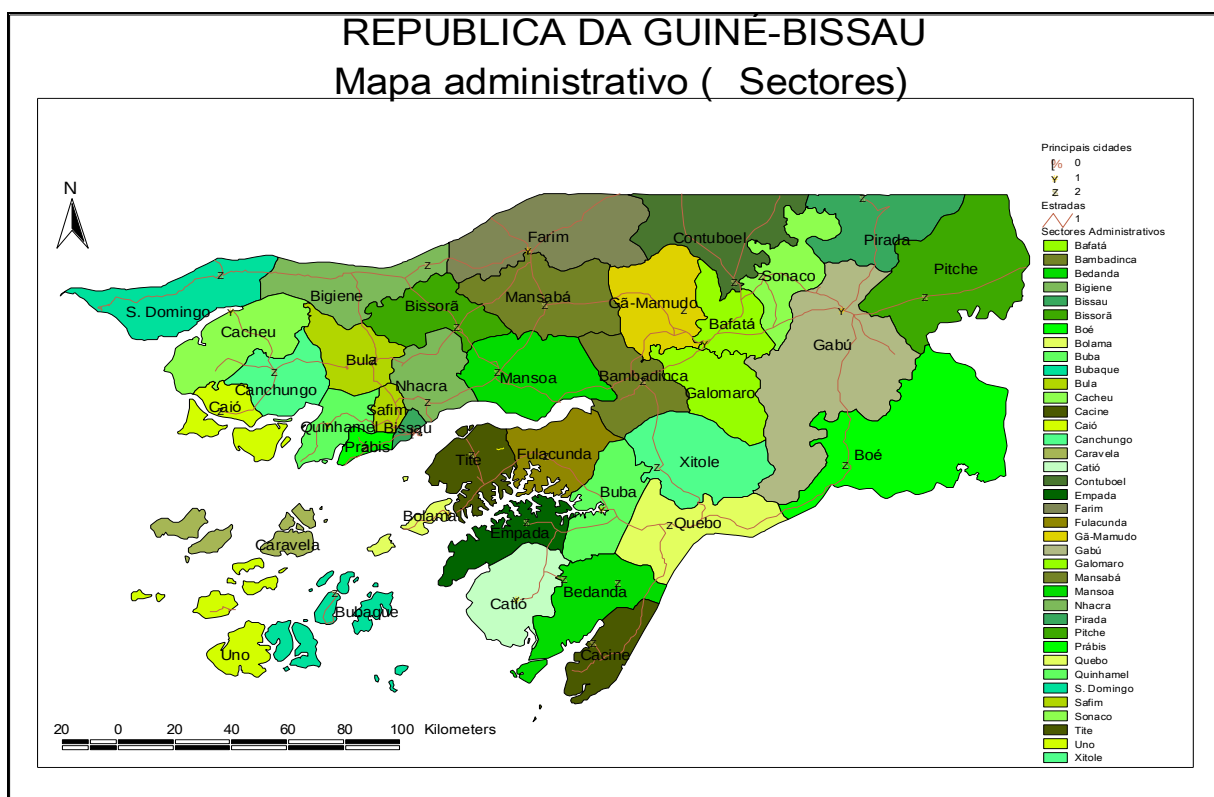
1.1. LE CONTEXTE SOCIAL, ECONOMIQUE ET POLITIQUE

7. La Guinée Bissau couvre une superficie de 36.124 Km², avec une population de 1,6 million d'habitants, dont près des 2/3 vivent en milieu rural. Il est limité au Nord par le Sénégal et à l'Est et au Sud par la République de Guinée. Avec un indice de développement humain (PNUD) de 176 sur 186 pays en 2012, la Guinée Bissau fait partie de la catégorie des pays les plus pauvres dans le monde. L'économie repose essentiellement sur l'agriculture et la pêche qui représentent environ 46% du produit intérieur brut. Dans l'ensemble, l'agriculture Bissau-guinéenne génère 80% des emplois et

90% des exportations (les noix de cajou constituant le principal produit d'exportation). Les infrastructures sont faibles, de même que les indicateurs sociaux, avec plus des deux tiers de la population vivant sous le seuil de la pauvreté.

8. Le pays est doté d'abondantes ressources naturelles, avec des terres de qualité et une bonne pluviométrie (1 500-1 877 mm en moyenne sur 112 jours). Il est aussi riche en ressources minérales, avec une biodiversité variée, des ressources halieutiques abondantes et un potentiel touristique qui peuvent constituer de bonnes sources de revenus.

9. Le pouvoir législatif est exercé par l'Assemblée Nationale Populaire (ANP)/le parlement et le pouvoir exécutif incombe au Premier Ministre avec un système semi-présidentiel. Il y a 26 partis politiques enregistrés dont 5 sont représentés au parlement (Législatives de 2008). L'ANP comprend 100 sièges. Dès la proclamation de son indépendance (1974) et sous la conduite d'un parti unique, le Parti Africain pour l'Indépendance de la Guinée et du Cap Vert (PAIGC), la Guinée Bissau est entrée dans une phase d'instabilité politique chronique avec des changements fréquents de gouvernements (21 successifs sur 1999 - 2014) et cette situation qui perdure encore en ce début de la décennie 2017, a fragilisé l'administration publique (en particulier la gestion économique et financière) et les infrastructures du pays.



1.2. LES POTENTIALITES AGRICOLES

10. La Guinée Bissau dispose d'immenses potentialités et des ressources naturelles non négligeables (agriculture, domaine maritime, gisements miniers, etc...). La mise en valeur de ces richesses depuis l'accession à l'indépendance en 1974 ne s'est pourtant pas traduite, au cours des décennies passées, par un progrès économique et social à la hauteur des espérances.

11. Avec un secteur primaire qui concentre 67% du PIB et 80% des emplois (UEMOA-BCEAO, 2005), la Guinée-Bissau demeure pour l'essentiel, une économie de subsistance. Le potentiel agricole du pays est donc important, en raison de la pluviométrie et de la variété des terres qui permettent tous les types de culture. Toutefois, le secteur souffre d'insuffisances structurelles qui nuisent à la valorisation de ces atouts : le manque d'une varis politique d'incitation rural qui entraine un manque d'infrastructures et la pauvreté des milieux ruraux sont des freins à la diversification de la production primaire. De ce fait, le secteur reste concentré sur la production de noix de cajou, qui représente 93% des recettes d'exportation du pays et 12% de la production mondiale (UEMOA-BCEAO, 2005).

12.L'agriculture, au sens large (agriculture, élevage et forêts) reste l'activité économique dominante contribuant pour plus de 50% du PIB et pour plus de 80% des exportations et employant 82% de la population active. Elle relève de deux catégories de producteurs :

- les petits producteurs des villages (tabancas) estimés à près de 130.000 exploitants constituent l'essentiel de la population rurale et réalisent 90% de la production ;
- les producteurs modernes appelés « ponteiros » (2.200 concessions dont 1.200 réellement installées), généralement des exploitants agricoles modernes disposant de concessions foncières importantes (de taille moyenne de 136 ha, variant de 20 à 2.500 ha) fournies par l'État, couvrant 27% des terres labourables (soit 9% de la superficie totale du pays) et occupant les meilleures terres agricoles du pays. Par manque de financement en termes de crédit, ils sont tous en état latente.

13.Les sols à vocation agricole couvrent une superficie de 1.110.000 ha¹, soit 32% de la superficie totale. La superficie des sols aptes à la riziculture irriguée (riziculture de mangrove et de bas-fonds) est de 305.000 ha. De ce potentiel, environ 50.000 ha sont cultivés, soit à peine plus de 16%. Les terres présentant des caractéristiques favorables au développement hydro-agricole et pastoral sont situées dans les zones irriguées par les fleuves Geba et Corubal, auxquelles s'ajoutent de nombreux bas-fonds présents sur l'ensemble du pays.

14.En matière de mise en valeur, l'agriculture est aujourd'hui occupée essentiellement par deux cultures prédominantes : l'anacardier et le riz. On estime le nombre d'exploitations traditionnelles à 130.000 pour 1.200 entreprises agricoles. Les superficies cultivées sont estimées à 400.000 ha (soit 11% de la superficie du pays) dont 220.000 ha en cultures annuelles et 120.000 ha en cultures pérennes. Pour le riz, les potentialités selon les types de riziculture se situent dans la fourchette suivante : i) riziculture irriguée : riz de mangrove avec 106.000 ha, dont 51.000 ha cultivés, et ii) riz de bas-fonds avec 150.000 ha, dont 11.000 ha cultivés. Le riz occupe la première place dans les priorités du Gouvernement à moyen et à long terme, de par sa place dans l'alimentation et dans l'économie de la Guinée-Bissau.

15.Selon les comptes nationaux, en 2009, l'élevage représentait environ 5% du PIB avec une valeur estimée en 2008 à 15.441 millions de FCFA, et constituait près de 10% du PIB du secteur primaires². Il est composé principalement de ruminants (bovins et petits ruminants). Malgré l'importance de l'élevage au plan économique, socioculturel, et au plan de la nutrition, la part des investissements publics programmés pour ce sous-secteur est restée relativement faible et en recul constant depuis 30 ans : de 4% de budget attribué à l'agriculture au début de 1975, elle est passée à 2,4% en 2009 (0,3 à 0,4% du budget national étant destiné au fonctionnement des services de l'Elevage).

16.Globalement, le cheptel bissau-guinéen représente un capital évalué à 194 milliards FCFA. L'élevage est une activité pratiquée par environ 96.700 éleveurs qui concourent ainsi à la croissance de la sécurité alimentaire, à la diversification et à l'augmentation des revenus ruraux, à l'amélioration d'équilibre de balance des paiements, à la préservation et l'amélioration de l'environnement, en particulier par le développement de l'association agriculture-élevage.

17.Le recensement général organisé en avril-mai 2009 a donné les résultats suivants³ : 1.324.692 bovins, 304.104 ovins, 646.183 caprins, 4.355 équins, 34.770 asins, 330.089 porcins et 1.439.512 volailles. Il apparaît ainsi que la Guinée-Bissau recèle un cheptel beaucoup plus important que ne le laissent apparaître les estimations antérieures, en particulier pour les bovins, les caprins et les porcins qui avaient été sous-estimés de moitié. Les bovins sont essentiellement concentrés à Gabu (49%), Bafata (22%) et Oio (17%). Ces trois régions concentrent 88% de l'effectif bovin national. Les petits ruminants suivent à peu près la même distribution que les bovins. Les porcins sont plus concentrés à Oio, Cacheu, Bolama, Biombo et Quinara. Quant aux volailles, elles sont bien distribuées sur l'ensemble du territoire national.

¹ Etude Scet Agri

² Ces chiffres pourront être prochainement actualisés en fonction des résultats du recensement national de l'élevage réalisé en 2009.

³ Hors secteur de Bissau.

18. Au regard de la physionomie des effectifs des différentes espèces sur le terrain, il ressort que l'est et le nord constituent les principales zones d'élevage du pays. Le système d'élevage prédominant est de type agropastoral. La grande majorité du bétail est gérée par les agropasteurs peuls. 73 à 89,7% des ménages conduisent leurs troupeaux de bovins et de petits ruminants exclusivement en pâturage au niveau des terroirs villageois. 3,5% à 5,1% des ménages associent pâturage et alimentation des bovins et petits ruminants à l'auge, tandis que 2,5% à 3,8% s'adonnent à une alimentation exclusive à l'auge.

19. Presque tous les éleveurs pratiquent la transhumance sous une forme ou sous une autre, c'est-à-dire qu'ils passent d'un pâturage donné à un autre de manière saisonnière. Certains, mais pas tous, suivent toujours le même chemin pour aller d'un pâturage à l'autre ; en conditions normales, presque tous vont chaque année dans la même région. L'endroit précis peut varier d'année en année, mais le territoire reste le même.

20. L'élevage traditionnel se caractérise par la fréquence de pathologies meurtrières et des épizooties (qui entraînent des taux élevés de mortalité pour les volailles et les porcins), par la mauvaise alimentation et le manque de pâturages et de points d'eau pendant la saison sèche pour les bovins, la faible productivité des troupeaux tant en viande qu'en lait, la faible utilisation des sous-produits d'élevage, un secteur privé peu développé, avec des difficultés d'accès au crédit.

21. En général, les niveaux de production des différentes espèces d'élevage sont relativement modestes, même durant les périodes d'abondance où les disponibilités alimentaires sont importantes, ce qui s'explique en particulier par les faibles performances zootechniques en termes de reproduction, liées aux modes extensifs de conduite des troupeaux.

22. L'amélioration de la production animale reste donc tributaire de la levée de contraintes d'ordre technique, financier et organisationnel : conduite traditionnelle des troupeaux, carences et déficits alimentaires pendant certaines périodes de l'année, insuffisance d'eau d'abreuvement, manque d'organisation des éleveurs, insuffisance d'encadrement technique, et manque d'ouverture des éleveurs aux nouvelles techniques, exiguïté et morcellement excessifs des exploitations agricoles, faiblesse des services de l'élevage.

23. Le pays dispose de conditions naturelles favorables pour le développement de certaines filières de l'élevage telles que la production laitière, la production de viandes rouges, et l'aviculture. Tant dans la zone nord que dans l'est et le sud du pays, il existe de réelles potentialités de développement de la filière des petits ruminants, des bovins et des volailles, à condition d'étendre la pratique des cultures fourragères, de créer des points d'abreuvement, des pharmacies vétérinaires et de renforcer les associations d'éleveurs. Il sera en effet souhaitable de contribuer à mettre en place des organisations professionnelles fonctionnelles au niveau des principaux centres ruraux du pays.

24. Le secteur de la pêche représente une richesse naturelle importante pour la Guinée-Bissau dont les eaux comptent parmi les plus poissonneuses du monde et sont très riches en ressources halieutiques diverses : poissons, crustacés et mollusques. La pêche maritime constitue la deuxième source de devises et d'emplois en Guinée Bissau. Cette activité participe très fortement aux recettes courantes du budget de l'État, estimées à environ 40%, du fait des redevances de pêches. Aujourd'hui, les recettes générées par ce sous-secteur sont estimées à plus de 141 millions de \$ US par an⁴, d'après une étude du projet du secteur privé, sur les filières de pêches en juin 2004.

25. La pêche apparaît donc après l'agriculture et l'élevage comme une activité d'une grande importance tant pour le pays que pour les populations rurales. Trois types de pêche sont pratiqués sur le territoire national. La pêche traditionnelle pratiquée par les populations rurales dont le but est l'autoconsommation et la commercialisation sur le marché local, la pêche artisanale dont l'objectif principal est la commercialisation sur le marché national, et la pêche industrielle dont le but principal est le marché international et à moindre échelle le marché national.

26. La pêche artisanale est cantonnée dans les îles Bijagos ou sur la frange côtière. Selon certaines estimations, les pêcheurs artisanaux nationaux et étrangers exploiteraient entre 656 et 1.200 pirogues (dont 14 à 20 % seraient motorisées), qui constituent la flotte de pêche artisanale nationale. Des informations fournies par le Ministère des Pêches indiquent que ce secteur emploierait environ 10.000

⁴ Voir Etudes sur les filières Pêches – Projet du secteur privé – Juin 2004.

personnes et dispose d'une capacité moyenne d'exploitation estimée à environ 275.000 tonnes/an. Ce qui permet l'occupation d'environ 3.360 pêcheurs artisanaux (recensés en 2001), dont au moins 50 % sont des ressortissants des pays voisins (Sénégal, Guinée-Conakry, Gambie). La capture annuelle de poissons par les pêcheurs artisanaux est estimée à 135.000 tonnes, sur un potentiel global estimé entre 300 et 400.000 tonnes au niveau national. Le tonnage annuel de poisson commercialisé sur le marché intérieur pourrait être évalué à 44.000 tonnes, le reste étant destiné au marché régional. D'après la FAO (2004), la consommation annuelle de poisson par habitant est de l'ordre de 20 kg.

27. Sans l'application de mesures appropriées, cette situation ne pourra pas durer à cause des menaces multiples qui pèsent sur les pêcheries. En effet, ces pêcheries sont confrontées à des problèmes grandissants, notamment des risques de surexploitation des principales espèces recherchées et des mauvaises pratiques de traitement et de commercialisation du poisson. De plus, les agressions sous différentes formes conduisant à la dégradation d'une partie des écosystèmes marins et côtiers, les incursions illégales des flottilles dans des zones interdites, l'utilisation d'engins de pêche prohibés ou insuffisamment sélectifs, l'intensification de la concurrence entre la pêche artisanale et la pêche industrielle risquent de porter un préjudice grave aux écosystèmes marins et côtiers et à la richesse halieutique bissau-guinéenne. Les pêches continentales connaissent également une baisse de production causée par la surexploitation des ressources et la dégradation des milieux aquatiques.

2. ORIGINE DU PLAN

28. Le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) en relation avec le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) prétend appuyer les pays africains dans leurs efforts pour arriver à un niveau plus élevé de croissance économique, à travers le développement de l'agriculture, en tant que base de l'économie de la majeure partie des pays africains et en particulier ceux de la sous-région ouest africaine. Le but étant d'éliminer la faim, réduire la pauvreté extrême et l'insécurité alimentaire et en même temps de dégager un surplus commercialisable qui permet d'accroître les exportations et par conséquent les revenus des ménages agricoles. C'est ainsi que la Guinée-Bissau, à l'instar des autres pays s'est lancée dans cette dynamique.

29. Dès 2002, dans la Lettre de Politique de Développement Agricole, le Gouvernement s'était fixé quatre objectifs prioritaires :

- garantir la sécurité alimentaire ;
- augmenter et diversifier les exportations agricoles ;
- assurer la gestion rationnelle et la préservation des ressources agro-sylvo-pastorales ;
- et améliorer le cadre de vie des populations rurales.

30. Il s'agissait, entre autres, de satisfaire la demande alimentaire et les besoins nutritionnels en prenant en compte l'accroissement de ceux-ci et d'enrayer la dégradation du capital productif, étant donné que les ressources naturelles faciles d'accès commencent à être relativement limitées.

31. Le Programme National d'Investissement Agricole, initié depuis avril 2009, actualisé successivement en 2012 et 2014, évolués actuellement à un Plan National d'Investissement Agricole deuxième génération, sera un outil qui va contribuer à la mise en œuvre en Guinée-Bissau, de la Politique Agricole Commune de la CEDEAO mais également de la Politique du NEPAD. Il contribuera aussi à la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) versus Objectifs du Développement Durable (ODD) qui vise la réduction de pauvreté et de la famine de moitié d'ici 2025.

32. La formulation du présent Plan National d'Investissement Agricole deuxième génération s'inscrit toujours dans une logique participative. Toutes les compétences et expériences nationales ont été mobilisées dans son élaboration. Une équipe constituée d'experts de tous les secteurs clés de l'économie ont participé dans son élaboration, (Agriculture, Forêt, Elevage, Recherche, Ministères Sectoriels tels que la Pêche, l'Economie et le Commerce), les Organisations Paysannes, le Secteur Privé et la Société Civile, des partenaires au développement ainsi que l'Assemblée Nationale Populaire, etc.

33. Le lancement du processus PNIA 1^{er} Génération a eu lieu à Gabu, le 16-17 Avril 2009 et le document final a été discuté et validé par les acteurs intervenant dans le monde rural à l'occasion de deux ateliers nationaux, tenus à Bissau du 09 au 13 Août 2010, et les 8-9 Novembre. Une Table Ronde a été réalisée en janvier 2011 et un pacte signé par le Gouvernement, les Partenaires Techniques Financier (PTF), la CEDEAO, l'Union Africaine, la Société Civile, Organisation Paysannes et le Secteur Privé. Son coût global était évalué à 167 430 750 000 F CFA. La première phase de mise en œuvre du PNIA a été prévue pour une durée de 5 ans, à compter de 2012. Après la Table Ronde il devrait être organisé le Business Meeting pour permettre le positionnement des PTF vis-à-vis son financement. Malheureusement, cette table ronde n'a pas pu être réalisée à cause des troubles politiques en répétition ce qui a entraîné un faible financement du PNIA 1^{er} Génération. Entre projets et conventions, il a été possible mobiliser 54.952.738.376 Mds de F CFA sur 167,431 Mds FCFA, soit environ 32,82% des besoins exprimés. Les interventions se sont orientées essentiellement dans la réalisation de quelques aménagements hydro agricoles, construction d'un certain nombre de marchés et magasins, fourniture de quelques équipements agricoles tels que tracteurs, moto cultivateurs, moulins de céréales, décortiqueuses, petits matériels de l'horticulture, vaccins et médicament pour l'élevage, produits phytosanitaires de lutte contre les ravageurs, petits matériels pour l'horticulture, etc. Dans l'ensemble, les réalisations sont très loin de ce qui a été prévu dans le PNIA 1^{er} génération. Les principaux partenaires qui ont contribué au financement du PNIA 1^{er} génération sont : la BOAD avec 15.150 Mds FCA, FIDA 11.415 Mds, BAD 9.8 Mds, UEMOA 9,6 Mds de F CFA, la FAO 7,789 Mds de F CFA, l'Union Européenne 0,675 Mds de F CFA et la Banque Mondiale 0,420 Mds de F CFA.

34. Le processus d'élaboration du PNIA 2^{ème} génération toujours dans le cadre de l'agenda du PDDAA, Malabo et ODD a débuté en juillet 2016 et il suivra les mêmes démarches du PNIA 1^{re} génération.

35. Avec l'assistance de la CEDEAO et l'appui de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), des experts nationaux ont été mobilisés pour accompagner la Guinée Bissau dans l'actualisation de son Programme National d'Investissement Agricole. Avec l'appui technique de la FAO, Hub Rural et IFPRI, il sera approfondi l'analyse économique et financier du PNIA 2^{ème} génération ainsi qu'il établira un Plan de financement.

36. Ce travail doit déboucher sur le lancement d'un appel à manifestation auprès des PTF pour spécifier leur niche d'intervention par rapport aux engagements prises lors de la Table Ronde de Bruxelles, organisé le 25 mars 2015. Il est aussi envisagé la réalisation d'une Table Ronde Régionale au mois de mars 2018.

3. LE CHAMP DU PLAN D'INVESTISSEMENT

37. Le plan d'investissement guidera : i) les réponses du pays en matière de politique et d'investissement pour réaliser l'Engagement de Maputo, la Déclaration de Malabo et les Objectifs du Développement Durable (ODD) à travers l'allocation d'au moins 10% des dépenses publiques au secteur agricole, ii) la planification à long terme de l'aide au développement pour soutenir les efforts du pays, et iii) les partenariats public-privé ainsi que les initiatives du secteur privé pour augmenter et soutenir les investissements nécessaires dans le secteur agricole.

38. De ce point de vue le PNIA 2^{ème} Génération est de portée globale. Il continue à couvrir tous les sous-secteurs : productions végétales (cultures et sylviculture), animales, halieutiques. Le PNIA 2^{ème} Génération prend en compte les domaines transversaux comme le renforcement institutionnel, la recherche et la vulgarisation agricole et il intègre dans les sous programmes les dimensions genre, jeunes, la nutrition, la résilience, et sociales (la responsabilisation mutuelle) pour assurer la durabilité des réalisations. Le programme renforcera aussi les capacités des populations rurales à s'adapter aux effets des changements climatiques sur leurs activités. Il promouvra la diffusion de technologies améliorées visant à réduire les effets néfastes de changement climatique.

39. Les impacts des changements climatiques prévus, qu'ils soient actuels ou potentiels, s'ils arrivent, pourront miner les efforts de développement du pays, en particulier dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et du développement économique durable, consentis au long des décennies de travail.

40. Le PNIA 2^{ème} Génération, tels comme le PNIA 1^{er} Génération inclut tous les programmes en cours et qui sont déjà financés, ainsi que des programmes nouveaux et élargis pour lesquels un financement supplémentaire sera nécessaire pendant la période du plan. Il comprend des paquets de réalisations séquentielles qui passent des études de bases, la mise en place d'un cadre institutionnel adéquat, le développement des capacités et des infrastructures pour délivrer des services et des produits spécifiques aux organisations paysannes et aux entreprises agro-industrielles, pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. L'approche reposera sur la promotion des chaînes de valeur, et dans ce cadre, des efforts seront accomplis pour améliorer le climat des affaires dans le secteur sur la base d'un meilleur partenariat entre les secteurs publique et privé.

41. Une attention particulière sera accordée à la résilience des populations vulnérables. Il s'agit des agriculteurs mal connectés aux marchés, avec un faible accès aux services sociaux de base, disposant de faibles opportunités de diversification, et englobés dans le cercle vicieux de la pauvreté et de l'endettement. Il s'agit aussi des agro-pasteurs ou pasteurs, ainsi que des pêcheurs artisanaux, confrontés aux mêmes contraintes que les agriculteurs vulnérables, et faisant aussi face à l'érosion de leur cheptel ou de la ressource halieutique. Au sein de ses populations vulnérables, un accent particulier sera porté sur les enfants de moins de cinq ans, les femmes enceintes et mères allaitantes, les femmes chef de ménage, les personnes âgées...

42. Dans le contexte de la Guinée Bissau, la nutrition revêt une importance particulière pour l'atteinte des objectifs du PNIA 2^{ème} Génération. Il s'agira notamment de former les populations sur la combinaison des aliments disponibles dans leur environnement, afin de disposer de régimes alimentaires plus équilibrés.

43. La réalisation du plan devrait générer une croissance agricole d'au moins 6% l'an, réduire la pauvreté en moitié et consolider la sécurité alimentaire.

44. Le calendrier de mise en œuvre du programme s'articule avec l'agenda du DENARP et celui des OMD/ODD et de Malabo. Il y a aussi à considérer le Plan Stratégique Opérationnel (Terra Ranca). Pour des raisons d'efficacité et de rationalité des ressources, les actions prévues par le Programme National de Sécurité Alimentaire, qui constitue un document à part et déjà approuvé, sont également considérées dans le PNIA 2^{ème} Génération.

45. Le programme s'inscrit dans une perspective de long terme qui peut être divisée en trois phases successives de cinq ans chacune. Afin d'éviter des ruptures dans les flux de financement et couper le dynamisme engendré au cours de la première phase représentée par le présent programme, le financement du PNIA 2^{ème} Génération doit aller de pair avec les phases concernées. Les objectifs intermédiaires de chaque phase sont les suivants :

- PHASE 1 (2015 - 2020) : cette phase est caractérisée par la création ou la réhabilitation de structures et d'infrastructures d'appui à la production. Un plan général d'aménagements hydro-agricoles, d'intensification et de diversification de la production, ainsi que des programmes de soutien aux producteurs en facteurs de production, de formation, d'encadrement, de structuration du monde rural et de renforcement de ses organisations devront être mis en œuvre. Pendant la période 2015-2020, le PNIA 2^{ème} génération s'attaquera donc en priorité à résoudre les problèmes d'équipement des producteurs et du monde rural, de mise à niveau des organisations paysannes, de désenclavement des principaux pôles de production, en particulier en matière de production vivrière (qui apparaît comme la branche de l'agriculture qui contribuerait le plus à la croissance du PIB agricole avec une forte contribution à la réduction de la pauvreté⁵).
- Il sera indispensable simultanément d'assurer le renforcement institutionnel du MAFE et des mécanismes de coordination sectorielle, de façon à pouvoir garantir un pilotage efficient des efforts développés dans le cadre du PNIA 2^{ème} génération.

A la fin de cette phase, on devrait ainsi avoir des agriculteurs, des éleveurs et des pêcheurs mieux organisés et mieux structurés. On devrait avoir des organisations agricoles solides et capables d'influencer la formulation des politiques et de mieux défendre leur intérêt de classe.

⁵ Voir en 5. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE.

- PHASE 2 (2021-2025) : durant cette phase les priorités seront consacrées au renforcement et à la consolidation des initiatives et des investissements privés, au développement de coopératives et à la consolidation des Organisations Paysannes et des Institutions de Micro-Finances. Dans cette phase, les conditions seront créées pour dynamiser l'économie rurale en soutenant la mise en place de mécanismes interprofessionnels de gestion des filières, pour combattre effectivement la pauvreté et l'insécurité alimentaire. On s'attaquera dans cette phase à la mise en place des grandes programmes de mise en valeur des aménagements et de la production céréalière avec accent particulière pour le riz, à la transformation des produits agricoles et de l'élevage, à la conservation et commercialisation des produits tant agricoles comme de l'élevage.
- A la fin de cette phase la Guinée Bissau devra avoir une agriculture plus productive et plus compétitive, diversifiée et capable de dégager le surplus commercialisable. A la fin de cette phase, le déficit céréalier, surtout en riz, devra être réduit d'au moins 50%.
- PHASE 3 (2026-2030) : ce sera une phase axée sur le renforcement et la consolidation de l'intégration dans les échanges régionaux, sous régionaux et internationaux, qui devra viser la conquête de nouveaux marchés et la fluidification des échanges. A la fin de cette phase, les sources de revenus des paysans seront diversifiées grâce au développement de la commercialisation, l'épargne rurale aura sensiblement augmenté et les institutions de micro-finances seront fonctionnelles. A la fin de cette phase, on devrait voir se développer les flux d'exportation des produits alimentaires (dont le riz) pour approvisionner certaines marchés régionaux déficitaires (urbains en particulier)

A la fin de cette phase, la Guinée-Bissau devrait atteindre son autosuffisance alimentaire en termes de riz, en tant que produit alimentaire de base de sa population.

Chaque phase doit être accompagnée de réalisation d'un bilan et d'une réactualisation. du PNIA.

46. Le coût total du PNIA 2ème Génération est estimé à environ, 341 508 250 000 Mds de F CFA dont 19,982 Mds (5,85%) concernent les projets en exécution jusque au 2020. Donc, font l'objet de recherche de financement (soit près de 321,526 Milliards de francs CFA, soit 94,14%). Sur le plan des investissements productifs, à l'horizon 2030, le PNIA 2ème Génération touchera sur toutes les filières de façon cumulée⁶ environ 130.000 producteurs dans les sous-secteurs de production végétale et de production animale et 20.000 pêcheurs en matière de production halieutique. 250 coopératives agricoles des jeunes et femmes seront créés et 50 Petits et Moyen Entreprise dans le secteur d'élevage et 20 000 emploi jeunes seront créés.

4. DESCRIPTION DETAILLEE DES PROGRAMMES

47. Le PNIA est décliné en sept sous-programmes à savoir :

1. Promotion des Filières de Production Végétale ;
2. Promotion des Productions Animales ;
3. Promotion de la Production Halieutique ;
4. Gestion Durable des Ressources Naturelles (eau, sols, forêts) ;
5. Recherche et Conseil Agricoles ;
6. Renforcement Institutionnel et Coordination Sectorielle.
7. Adaptation des secteurs agricoles aux changements climatiques

48. Chaque sous-programme est décomposé en composantes (de deux à quatre, selon les sous-programmes). Les composantes sont déclinées en actions, structurées autour d'une série d'activités budgétisées. Au total, 19 composantes ont été identifiées, totalisant 68 actions. Il faut ici rappeler que

⁶ Ces chiffres ne cloisonnent pas de façon stricto sensu les producteurs par filières, l'hypothèse étant que les acteurs ruraux sont pluriactifs et combinent pour la plupart l'agriculture et l'élevage.

à l'exception du thème changement climatique tous les autres thèmes émergents, à savoir (résilience, genre, jeunesse, sécurité alimentaire et nutrition), ont été pris en compte dans les différentes actions qui composent chaque composante de chaque sous-programme et en fonction de leurs spécificités. Ainsi, nous trouvons à chaque fois que cela se justifie, les actions qui favorisent la résilience, le genre, la jeunesse, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, notamment, les actions d'aménagements hydro agricoles, gestion de l'eau, formation et renforcement de capacités, transformation, conservation et commercialisation des produits agricoles, développement de petits élevages, création de petits et moyens entreprises agricoles et compris en élevage, appui au développement de petits et moyens entreprises agricoles et services divers, le crédit agricole, l'intensification et la diversification de la production, etc.

4.1. SOUS-PROGRAMME 1 : PROMOTION DES FILIERES DE PRODUCTION VEGETALE

49. Le PNIA 2^{ème} Génération a pour objectif global d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de contribuer à la réduction de la pauvreté en milieu rural par la promotion des filières agricoles porteuses. Il envisage donc en priorité le développement de la production vivrières de qualité destinées à la consommation et des spéculations destinées à l'exportation, grâce à la mécanisation, à la maîtrise de l'eau, à l'intensification agricole et à l'exploitation des terres en toute saison. La nutrition va être prise en compte dans le développement de la chaîne de valeur et dans l'élaboration des politiques, stratégies et programmes. Globalement, le programme vise à faire de la Guinée-Bissau un pays autosuffisant en termes de production vivrière à l'horizon 2030.

50. Plus spécifiquement et en accord avec les objectifs de croissance de 6% du secteur agricole d'ici 2030, le programme va favoriser des spéculations vivrières telles que **les céréales** (riz, sorgho, maïs et mil), **les racines et tubercules** (manioc, patate douce, igname et taro), **les légumes** (haricot vert, oignon, pomme de terre, tomate, choux pommés, carotte, piments, poivrons,), **les fruits** (mangues, bananes, ananas et citrus ...), **produits de rente** (anacarde, arachide, sésame et coton), **les produits agroforesteries alimentaire**, ainsi que des spéculations destinées à l'exportation (miel, huile de palme) tout, grâce à la diffusion et l'adoption de techniques améliorées de production, l'approvisionnement en facteurs de production, la mécanisation, la maîtrise de l'eau, l'intensification des pratiques agricoles et l'exploitation permanente et durable des terres agricoles.

51. L'augmentation et l'intensification des productions végétales devront être accompagnées de :

- Le développement des infrastructures du monde rural, qui passe par la réhabilitation d'aménagements hydro-agricoles, en priorité destinés à la riziculture, ainsi qu'à la construction et la réhabilitation de structures et infrastructures d'appui à la production agricole. Il s'agira de soutenir la mise en valeur des nouveaux périmètres rizicoles aménagés et irrigués couvrant environ 70.000 Ha (Mangrove 25.000, bas-fonds 30.000 et irrigués 15.000). En plus, sur la superficie actuelle du riz de plateau cultivés, 10.000 Ha seront sélectionnés pour des actions d'intensification de production et 1.500 Ha à être aménagées pour le maraîchage. Donc, au total 81.500 Ha seront concernés par les activités d'aménagement et d'intensification de production.
- En plus des actions d'aménagement, il y a à considérer ceux de l'amélioration de 78 marchés agricoles (au moins 2 marchés dans chacun des 39 secteurs administratifs du pays), la construction de 78 banques de céréales villageoises et 78 magasins (idem : 2 /secteur) et la réhabilitation 3.500 km de pistes rurales et compris les pistes secondaires, notamment dans les régions enclavées de Quinara et Tombali et dans les régions du nord et est du pays, notamment Oio, Cacheu, Bafata et Gabu, pour permettre l'accès aux principales zones de production du pays. La réhabilitation des infrastructures fluviales devra également occuper une attention particulière, pour permettre la relance du transport fluvial et l'évacuation des produits agricoles à des prix plus compétitifs. A ce titre, les quais et rampes de débarquement devront être réhabilités, permettant la relance de transports fluviaux. Cette relance doit être accompagnée de dragage des fleuves d'importance agricole.
- La relance de l'économie rurale : la relance de l'économie rurale passera en particulier par la promotion de la transformation des produits, qui pourra se faire par l'appui aux associations et coopératives agricoles et compris des jeunes et la promotion des petites et moyennes entreprises agricoles privées, intéressées dans la transformation et à la commercialisation des produits

agricoles, en leur permettant l'accès aux équipements nécessaires et en assurant le renforcement de leurs compétences en la matière.

Ces activités seront accompagnées par la réhabilitation de laboratoires d'analyse et de contrôle de qualité des produits transformés et par le développement du microcrédit pour le financement des initiatives des associations communautaires de base, coopératives de producteurs agricoles et initiatives privés. .

L'amélioration et la fluidification des marchés seront nécessaires à la relance du commerce local, régional et sous régional. La commercialisation pourra se bâtir d'un côté sur le développement des « lumos » (marchés hebdomadaires) existants et la mise à niveau des organisations paysannes souhaitant s'investir dans ces activités. Par ailleurs, il existe également des entreprises commerciales qui devront être mises à niveau pour développer le commerce des produits agricoles au niveau national et à l'exportation ;

- La réhabilitation ou la création d'unités artisanales ou industrielles (à l'exemple du Guimetal créée dans le temps et qui n'existe plus. La mise à niveau des unités de forgerons locaux peut être un autre chemin à suivre, par exemple. Une autre voie peut être la formation des jeunes dans les petits métiers), permettant d'assurer la réparation et manutention des équipements mis à la disposition du monde rural, tels que décortiqueuses, moulins, presses, motopompes, etc., ainsi que la fabrication locale de certains équipements simples.

4.1.1. Composante 1 : Infrastructures rurales

52. Cette composante est transversale aux productions végétales, animales et halieutiques. Elle est focalisée sur trois grands types d'actions, à savoir :

- la réalisation des aménagements hydro-agricoles (devant servir les productions végétales, animales, et halieutiques), sous-composante incluant études préliminaires, la réalisation des aménagements et l'accompagnement des différents types d'aménagements hydro-agricoles à créer ou à réhabiliter ;
- la réhabilitation et /ou la construction de pistes et d'ouvrages permettant le désenclavement des principales zones de production vivrières du pays ;
- la réalisation d'ouvrages et ou de construction d'installations de stockage des produits agricoles (magasins individuels ou collectifs) et l'amélioration des infrastructures des principaux marchés ruraux (« lumos »).

Comme déjà mentionné plus haut, les infrastructures rurales comprennent, la mise en production de 80.000 Hectares de terres cultivés en riz, 1.500 Ha pour le maraichage, construction de 78 marchés agricoles, 78 banques de céréales villageoises, 3.500 km de pistes rurales, réhabilitation des quais et rampes de débarquements dans les régions de Quinara et Tombali, dragages des fleuves d'importance agricoles dans les régions de Bafata et Gabu essentiellement.

4.1.1.1. Action 1 : Etudes techniques et formulation du Plan General d'Aménageant Hydro agricole

53. Pour qui les systèmes de production de mangrove et de bas-fonds répondent mieux aux aléas climatiques (irrégularités des pluies, inondation, etc.) il est nécessaires la réalisation des études techniques préalables (topographiques, hydrologiques, pédologiques) et formulation d'un Plan Général d'Aménagement hydro agricole avant toute intervention.

4.1.1.2. Action 2 : Aménagements hydro agricoles

54. Au plan climatique, dans la quasi-totalité du pays, la pluviométrie se caractérise par une relativement abondance, 1100 à 2500 mm par an, qui tombent sur une courte période de temps (de juin à octobre), de façon assez aléatoire. La production agricole se fait essentiellement pendant la saison des pluies (du mois de juillet à octobre). Par manque d'infrastructures hydrauliques permettant une meilleure conservation et gestion de l'eau, le pays ne tire pas profit du potentiel d'irrigation existant, qui lui permettrait d'avoir deux récoltes par an. Les techniques de petite irrigation ne sont pas vulgarisées (les expériences dans ce domaine sont rares). Dans les villages, l'exhaure de l'eau à

partir de puits traditionnels et l'irrigation/arrosage des cultures maraîchères se font manuellement ce qui est une limite à la productivité du travail, sans parler de la pénibilité de ces tâches, pratiquées surtout par les femmes.

55. Bien que le pays dispose de ressources hydrographiques (eaux souterraines et eaux de surfaces), la mise au profit de ces ressources pour l'agriculture est coûteuse. Ce qui pourrait être un atout pour l'agriculture bissau-guinéenne, a des difficultés à se concrétiser, car les contraintes à surmonter sont nombreuses. Pour répondre à cette préoccupation, il est proposé de soutenir une série d'actions permettant d'améliorer la conservation et la gestion de l'eau et de promouvoir la petite irrigation.

56. La finalité ou le but des actions proposées consiste à maîtriser l'eau pour une agriculture plus productive, diversifiée et durable dans une perspective de réduction de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté en Guinée-Bissau. Les résultats seront directement liés à la valorisation des ressources hydrauliques les plus accessibles à travers la vulgarisation à grande échelle de techniques et technologies efficaces de conservation des eaux de pluies, et d'exploitation des eaux de surfaces et des eaux souterraines, à faibles coûts et appropriables par les bénéficiaires (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs), et la réalisation d'infrastructures simples faisant largement appel à la participation des populations pour l'aménagement des bas-fonds et des mangroves et la réalisation des ouvrages de collecte et de stockage des eaux de surface.

57. En matière d'irrigation, la mise en valeur des potentiels des fleuves Geba et Corubal et leurs affluents est indispensable pour relancer un programme d'aménagement à large échelle, utilisant les potentiels hydro-agricoles existants dans l'est et au sud du pays. La promotion de l'irrigation se fera non seulement dans les régions à fort potentiel en ressources en eau (Bafata), comme aussi dans les zones les plus démunies, où l'irrégularité des pluies se fait sentir avec plus d'acuité (Gabu, Oio et Cacheu). Les réalisations porteront au total sur l'aménagement d'environ 70.000 Ha, soit (mangrove 25.000, bas-fonds 30.000 et irrigués 15.000). A cela il faut ajouter les 10.000 Ha de plateau pour des activités d'intensification de production. En plus, 1.500 ha de périmètres maraîchers (essentiellement en milieu péri-urbain) seront aussi aménagés.

58. Des mesures adéquates seront mises en œuvre pour assurer la protection des sols et des bassins versants en relation avec les aménagements hydro-agricoles.

59. Du point de vue géographique, les 81.500 ha à être aménagés (25.000 ha en zones de mangroves, plus 30.000 ha en zones de bas-fond, 15.000 Ha irrigués, 10.000 Ha du plateau et 1.500 Ha de périmètre maraîchère qui seront mis en production sont répartis comme suit :

A. Riz de mangrove : 25.000 Ha

- **Région de Quinara** : mise en production des rizières de mangroves d'Iussi : 5.000 Ha, Can Balanta : 1.110 Ha, Enxudé : 500 Ha, Fulacunda : 150 Ha, Bissassema 500 Ha, Djabada : 500 Ha, Nan : 350 Ha. Soit : **8.110 Ha** au total ;
- **Région de Tombali** : mise en production des rizières de Ga-tone : 750 Ha, Mato Forroba : 100 Ha, Catchak : 650 Ha, Madina Kubac : 450 Ha, Bedanda 1000 Ha, Como (Catungu, Cataban cinho e grande) 350 Ha, Caiar (Wedequia, Fatima, Kungam, e São Nicolau) 450 Ha, Caboxanque 350 Ha, autres : 500 Ha. Au total : **4.600 Ha** dans la région de Tombali.
- **Région de Bolama** : 86 Ha de rizières de mangrove à Katim et Kassukai. Autres : 350 Ha. **Total : 436 Ha.**
- **Région de Cacheu** : mise en production de 3.039 Ha de rizières dans les localités de (Pundam : 200 Ha, N'Ntchumol : 178 Ha, João Landim/Pete : 1.080 Ha), Suzana : 360 Ha, Cassolol : 351 Ha, Caton : 350 Ha, Petabe : 20 Ha, autres 500 Ha. . Total : **3.039 Ha.**
- **Région de Biombo** : N'tus/Safim : 210 Hha, Bôr/Prábis : 185 Ha et See-bral/Ondame : 190 Ha), Ilonde 200 Ha, Bijimita 480 Ha, Ga Balanta 250 Ha, Bissa 500 Ha, Biombo 800 Ha, Quinhamel 500 Ha, autres 500 Ha. **Total : 3.815 Ha.**

- **Secteur Autonome de Bissau : 2.500 Ha ;**
- **Région d'Oio :** 5.000 Ha, repartis dans les secteurs de Nhacra, Mansoa, Nhinte, Bissora, et São Domingos. **Total: 5.000 Ha.**

B. Riz de bas-fonds : 30.000 Ha

- **Région de Bolama :** mise en production de 1.650 Ha de rizières de bas-fonds dans la région de Bolama, plus concrètement : les bas-fonds Mancanha 300 Ha, Cintra 350 Ha, São João 200 Ha, Uno 200 Ha, autres 600 Ha. **Total : 1.650 Ha ;**
- **Région d'Oio :** mise en production des bas-fonds à Mansaba 500 Ha, Farim 600 Ha, Ingore 450 Ha, Bigene 300 Ha, autres 350 Ha. **Total : 600 Ha ;**
- **Région de Bafata :** mise en production de 16.125 Ha de bas-fonds dans les régions de Bafata (Vale de Gambiel : 10.000 Ha, Xaianga/Badora : 180 Ha, Malandi/Finet : 350 Ha, Nimpala/Bidjine : 10 Ha, Sintcham Bonco : 150 Ha, Gandjara : 200 Ha, Contuboe INPA : 142 Ha, Waquillare : 65 Ha, Bancuma : 28 Ha, autres : 5.000 Ha. **Total : 16.125 Ha.**
- **Régions de Gabu :** Candjadude : 30 Ha, Gã-Sisse : 5 Ha, Carantaba : 180 Ha, Sintcham Iero Djadja/Pirada: 20 Ha, Holoto/Pitche: 20 Ha, Cantente : 15 Ha, Tcheual/Mafanco : 15 Ha, Copiro/Pitche: 100 Ha, Padjama/Pitche: 30 Ha, Bidinga Na Nhasse : 750 Ha, Ufra Samba-Djau/Pitche: 20 Ha, Coatche /Pitche : 100 Ha, Buruntuma : 225 Ha, Pirada : 135 Ha, Kopa Mangui/Pirada: 200 Ha, Sambacunda/Sonaco: 350 Ha et Cudum-governo: 250 Ha, autres: 5.500 Ha. **Total : 6.945 Ha.**
- **Région de Tombali :** (Dar-es-Salam, 500 Ha, Cates 350 Ha, Cafine 250 Ha, Cabedu 350 Ha, Cacine 250, Campeane 300 Ha, Canifak 180 Ha, Cassubetche 250 Ha, autres 650 Ha. **Total 3.080 Ha.**

C. Riz du plateau : 10.000 Ha

Sélectionnés pour des actions d'intensification, 10.000 Ha réparties dans les régions de Tombali, Quinara, Bolama, Oio et Cacheu. **Total : 10.000 Ha.**

D. Riz irrigué : 15.000 Ha dans les régions de Bafata et Gabu. Total : 15.000 Ha.

E. Maraichage : 1.500 Ha de périmètre aménagé au niveau de Bissau et tous les régions, avec accent particulière pour des secteurs fars dans la production maraichère, tels que Contuboe, Bula, Co, São Domingos, Suzana et Varela.

60. Les aménagements prévus passeront par la réalisation d'ouvrages au moyen de travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) qui permettront de créer des emplois et compris pour les jeunes (après avoir été choisis et formés) procurant ainsi des revenus en milieu rural, et pouvant ainsi contribuer à la limitation de l'exode rural. Les entreprises privées, spécialisées dans l'aménagement et irrigation seront également appelées à jouer un rôle important dans la réalisation des aménagements hydro-agricoles prévus. Pour atteindre les objectifs d'aménagement prévus, une Agence d'Aménagement Hydro agricole doit être mise en place.

61. En tout état de cause, les actions devront inclure des activités très diverses, telles que :

- inventaire exhaustif des vallées en distinguant les vallées ayant fait l'objet d'aménagements hydro-agricoles par les programmes et projets antérieurs ;
- inventaire des infrastructures existantes actuellement dans chacune des vallées en précisant le nom du programme, du projet, de l'ONG ou de l'association des populations qui les a réalisées ;
- diagnostic des différents types d'infrastructures existantes actuellement dans chacune des vallées ;

- évaluation du degré de valorisation des infrastructures existantes par les populations bénéficiaires ;
- évaluation de l'entretien et de la maintenance apportés aux infrastructures par les populations ;
- identification des problèmes créés par l'existence des infrastructures (problèmes de gestion, problèmes fonciers, problèmes environnementaux, etc.) ;
- appuis aux organisations des producteurs pour une meilleure gestion des périmètres irrigués ;
- renforcement des capacités dans le domaine de l'entretien et de la maintenance des infrastructures et des équipements ;
- soutien à l'organisation et la gestion des organisations de producteurs et des professionnels des activités connexes à l'irrigation ;
- réalisation d'études et inventaire des potentialités des ressources en eau et de superficies agricoles existantes dans le pays ;
- actualisation des études topographiques et pédologiques dans l'ensemble du pays ;
- renforcement des capacités des acteurs intervenant dans le secteur agricole et rural ;
- vulgarisation des équipements et matériels d'irrigation à faible coût, comme par exemple, pompes à pédales, forages tubulaires, PVC et des kits de micro-irrigation goutte à goutte ;
- construction d'infrastructures simples pour l'aménagement des bas-fonds et de plateau ainsi que des mangroves ;
- construction d'ouvrages simples de collecte et de stockage des eaux de pluie et de ruissellement comme de petites retenues, des seuils d'épandage et de surcreusement de mares.

62. La participation active de toutes les parties prenantes à tous les niveaux (associations villageoises, fonctionnaires du Gouvernement, experts, ONG, secteur privé, organismes d'aides etc.), dans l'identification et conception des projets, devra être encouragée. Pour la mise en pratique de cette option, il sera indispensable que le choix des différentes variantes d'aménagement et de maîtrise de l'eau et les interventions prioritaires privilégie des techniques et des technologies qui ont démontré leur efficacité pratique et leur viabilité économique et qui valorisent suffisamment le rapport coût/bénéfice en termes de rentabilité. De plus, pour la réalisation des infrastructures hydrauliques, seront retenues de préférence les options techniques qui feront appel à une participation importante des populations aux travaux et qui permettent une gestion aisée des ouvrages par les bénéficiaires.

63. Les investissements à réaliser en matière d'aménagement hydro-agricoles concerneront donc les activités suivantes :

- Etudes techniques, socio-économiques et foncier (retenues d'eau, aménagements hydro-agricoles et des bas-fonds) ;
- Aménagements rizicoles en zones de bas-fonds (Riz plateau (pluvial) : 10.000 Ha, riz irrigué : 15.000 Ha. Total : 25.000 Ha) ;
- Aménagement rizicoles en zones de mangroves (25.000 ha, dont 60% de réhabilitations) ;
- Aménagement de périmètres irrigués pour la riziculture en saison sèche (15.000 Ha de bas-fonds) ;
- Aménagement de périmètres irrigués pour le maraîchage (500 Ha) ;
- Intensification des systèmes de production de bas-fonds (15.000 Ha) ;
- Etude environnementale suivi et évaluation des impacts ;
- Mise en place d'une Agence d'Aménageant hydro agricole ;
- Dragage des fleuves d'importance agricole.

4.1.1.3. Action 3 : Désenclavement des zones de production

64. Les investissements seront destinés à développer des activités essentielles pour la relance de la production dans les zones rurales enclavées, concernant en particulier :

- L'ouverture et la réhabilitation de 3.500 Km de pistes rurales et voies secondaires pour desservir les zones de production ;
- La réhabilitation d'infrastructures de transport fluvial (ports, rampes...).

4.1.1.4. Action 4 : Construction et réhabilitation d'infrastructures de stockage et de commercialisation

65. Les investissements prévus devront permettre de soutenir la création d'infrastructures logistiques de base pour le développement des filières commerciales :

- La construction et la réhabilitation de magasins de stockage (banques de céréales, et autres...), (dans l'ensemble des 39 secteurs administratifs du pays) ;
- L'aménagement et la réhabilitation des infrastructures de boutiques et marchés des produits agricoles (idem).

4.1.1.5. Action 5 : Mise en place d'une Agence d'Aménagement Hydro-agricole

- a) Etude de faisabilité ;
- b) Création de l'Agence d'Aménagement Hydro-agricole.

4.1.1.6. Action 6 : Dragage des fleuves d'importance agricole

- a) Identification et étude technique ;
- b) Dragage des fleuves

La construction des magasins et autres doit être accompagné d'étude préalable pour permettre une utilisation efficient de ces infrastructures.

66. Le coût total de cette composante Infrastructures rurales est estimé à 57.528 M FCA et bénéficiera directement à 130.000 familles de producteurs ruraux.

Tableau 1: Estimation du budget de la Composante : Infrastructures rurales

Composante	Actions	Budget
Infrastructures rurales		57.528.250.000
	Etudes techniques et formulation du Plan General d'Aménageant Hydroagricole	2.500.000.000
	Aménagements hydro agricoles et mise en valeur des périmètres aménagés	40.754.250.000
	Désenclavement des zones de production	9.175.000.000
	Construction et réhabilitation d'infrastructures de stockage et de commercialisation	999.000.000
	Mise en place de l'Agence d'aménagement hydro-agricole	850.000.000
	Dragage des fleuves d'importance agricole	3.250.000.000

4.1.2. Composante 2 : Développement des filières vivrières

67. Le développement de ces filières nécessitera des investissements importants. La compétitivité des acteurs de ces filières exigera en effet l'augmentation de la productivité, la réduction de certains coûts de production, la création d'infrastructures de stockage et de conservation, et le développement des activités de transformation et de transport. Certaines actions transversales seront nécessaires pour garantir le succès de ces interventions : i) vulgarisation, formation et encadrement, ii) appui au secteur privé dans la production, commercialisation et transformation, iii) crédit agricole, iv) désenclavement des principaux centres de production ; v) vulgarisation des technologies de post-récolte, vi) réglementation des importations; vii) appui au développement du marché céréalier national pour promouvoir la consommation locale; viii) appui institutionnel à l'INPA et ses centres spécialisés, au

Laboratoire de Semences et au service de Protection des végétaux. Ces actions « transversales » seront soutenues au sein d'autres sous-programmes du PNIA 2^{ème} Génération.

68. Il sera nécessaire de promouvoir l'attractivité des filières vivrières pour favoriser l'intérêt des jeunes et du secteur privé qui peuvent investir dans la production, la transformation et la commercialisation. Le développement de ces filières nécessitera donc l'adoption d'une démarche de modernisation des différents systèmes de production pour permettre le passage progressif d'une agriculture traditionnelle et de subsistance, à une agriculture résiliente, intelligente et tournée vers les marchés. Une agriculture plus productive et plus compétitive. Pour y arriver, il sera nécessaire de développer des systèmes d'approvisionnement en semences et intrants agricoles, faciliter l'accès à l'eau (infrastructures d'irrigation moins coûteuses, périmètres irrigués), renforcer les capacités des acteurs (formation et encadrement), assurer le transfert de technologies appropriées et mettre à la disposition des agriculteurs des produits et des instruments financiers appropriés. L'intensification de la production devra aussi se faire par l'introduction de nouvelles variétés plus productives, avec des cycles de production plus courts.

69. L'Etat, quant à lui, devra garantir un cadre fiscal incitatif à l'investissement, à la production, à la commercialisation et à l'exportation. Le développement des filières vivrières impliquera également que l'Etat soutienne le développement des petites industries, notamment pour la transformation du riz, d'huile d'arachide, de palmiste et des fruits.

70. Dans le cadre de ce sous-programme, il est proposé de développer les filières agricoles dont l'importance est capitale dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans lesquelles les paysans ont déjà un certain savoir-faire, qu'il s'agira de maximiser. Le composant développement des filières vivrières comportera donc différents axes d'action concernant : i) les filières céréalières (riz et céréales sèches), ii) les racines et tubercules (manioc, patate douce, igname, taro et pomme de terre), iii) le maraîchage (oignon, tomate, choux pommé, piment, poivron, carotte, iv) les cultures de rente (arachide, anacarde et coton), les produits agro forestiers alimentaires (miel et huile de palme).

4.1.2.1. Action 1 : Filières céréalières

71. Concrètement, dans le domaine de la production céréalière, deux objectifs spécifiques sont visés : i) augmentation de la production et de la productivité du riz, et ii) intensification et diversification de la production des céréales en général.

72. Dans un premier temps, le développement des filières riz et céréales sèches devra viser le marché et la consommation interne. Grâce à la réhabilitation et la création des aménagements hydro-agricoles déjà mentionnés. A la fin du programme (2030), 290.000 tonnes additionnelles de riz paddy pourront être produits, ce qui correspondrait à environ 174.000 tonnes de riz blanc disponibles pour la consommation. Si à cela nous ajoutons la production net actuel, environ 109.397 Tonnes, le niveau de production net en riz se situerait à 283.397 Tonnes. Avec une population en 2030 de 1.870.660 habitants, (Scenario moyenne-projection INSC) et une norme de consommation apparente du riz de 129,9 kg/hab./an, les besoins se situeraient à 242.998 Tonnes. En 2030, l'autosuffisance en riz pourra donc être atteinte, avec un excédent de 40.399 Tonnes. Ces objectifs sont ambitieux, mais légitimes et possibles si la volonté politique se confirme et si tous les Partenaires Techniques et Financiers, les Organisations Paysannes et les ONG impliqués se mobilisent autour du Ministère de l'Agriculture, Forêt et Elevage.

73. Les résultats dépendront de l'intensification de la production et en plus de la maîtrise de l'eau, de l'approvisionnement en facteurs de production, notamment en engrais et produits phytosanitaires, d'une meilleure divulgation des semences de variétés à haut rendement, d'une meilleure utilisation de machinerie agricoles, de la traction animale et de l'amélioration des itinéraires techniques, incluant la pratique de la jachère et de la rotation des cultures et d'une meilleure intégration agriculture-élevage-forêt.

74. En terme d'intrants, le programme envisage en particulier de soutenir la diffusion dans le monde rural de 10.000 litres de produits phytosanitaires divers, 5.000 tonnes d'engrais, et 12.500 tonnes de semences améliorées de céréales. L'intensification de la production devra se faire par l'introduction de variétés plus productives de cycle court, et d'un suivi rapproché des paysans. Le NERICA, certaines variétés locales, des variétés du Brésil ou Chinoises introduites par certains projets seront ainsi à

privilégier dans le cadre du développement de la filière riz. L'INPA doit réactiver la production de semence de base et pré-base ainsi que les réseaux de producteurs multiplicateurs de semences.

75. En termes de mécanisme, les investissements prévus devraient permettre aux producteurs et productrices de bénéficier de 1.000 tracteurs agricoles, 1.000 motopompes et accessoires pour le développement de la petite irrigation, et 1.500 motoculteurs. De plus, il conviendra d'appuyer l'accès des agriculteurs à 5.000 chaînes de traction animale. Pour ce qui concerne les traitements post-récolte, le programme envisage de renforcer les équipements existants avec 1.500 batteuses, 2.500 décortiqueuses et 1.500 moulins de céréales sèches.

76. La principale culture vivrière visée par les actions d'intensification sera le riz de bas-fonds, suivi des cultures de plateaux (riz de plateau, céréales sèches, racines et tubercules, le maraichage et autres). Avec une norme de consommation apparente de 129,9 kg/hab./an, le pays accuse depuis dix ans un déficit en riz croissant, évalué en 2009/2011 à plus de 100.000 t. Pour ce qui concerne les céréales sèches (maïs, mil et sorgho), bien qu'elles ne posent pas de problèmes majeurs en termes de couverture des besoins (car elles sont beaucoup moins consommées), elles peuvent néanmoins jouer un rôle fondamental en tant qu'alternative alimentaire dans les situations de mauvaises récoltes rizicoles.

77. Filière vivrière du riz. Les objectifs fixés pour la filière riz sont l'amélioration de la productivité en vue de le rendre plus compétitif sur le marché et d'assurer la sécurité alimentaire des populations. D'ici 2030, l'autosuffisance en riz et céréales sèches doit être atteinte. Le développement de la filière rizicole devra se faire selon la stratégie suivante :

- fourniture de semences de qualité et tous les autres facteurs de production indispensables ;
- concentration des interventions dans les grands travaux d'aménagement hydro-agricole dans les régions de Bafatá, (Vallée de Gambiel), Gabu et Oio, qui ont de grandes potentialités en terres de bas-fonds et eau superficielle (Geba et Corubal) permettant le développement de la petite irrigation et la maîtrise de l'eau, (vulgariser auprès des petits exploitants familiaux la méthode chinoise de mise en valeur des bas-fonds, avec des corrections nécessaires) ;
- mécanisation progressive et appui à l'installation des jeunes agriculteurs et les femmes en vue de la professionnalisation du métier ;
- introduction des techniques et technologies de production et de transformation, à fin de alléger la pénibilité du travail des femmes.
- mise en valeur des rizières de mangrove, notamment des grandes rizières des régions de Tombali et Quínara et dans les régions du nord : Biombo, Oio et Cacheu ;
- appui à la création d'aménagements et à l'exploitation des eaux du Geba et du Corubal, par le biais d'entreprises chargées de réaliser les aménagements, la gestion et l'entretien, avec le soutien du service du génie rural ;
- forte implication des ONG dans la mise en valeur des nouvelles rizières et, en particulier, des bas-fonds, à travers la mise en place de mécanismes permettant le financement des initiatives locales en la matière ;
- ouverture du secteur au capital privé, soit national, soit étranger, en particulier pour l'approvisionnement en intrants, la fourniture de services et le développement des activités post-récolte (usinage, commercialisation).
- développement d'un système de crédit adapté aux petits paysans et aux petits entrepreneurs agricoles dans les domaines de commercialisations de matériels agricoles de l'élevage et de produits phytosanitaires divers.

78. Filière des céréales sèches. Pour ce qui concerne les céréales sèches (maïs, mil et sorgho) et le riz du plateau, leur développement devra se faire à travers l'intensification de la production et la diffusion des pratiques de rotation des cultures et de jachère. Le service d'appui aux producteurs, notamment l'INPA et les services de vulgarisation devront jouer un rôle important dans l'identification et la diffusion de nouvelles variétés et dans l'appui-conseil aux producteurs. Le développement de la production de ces céréales et du riz de plateau, passera en particulier par l'augmentation de la productivité des cultures. Les essais en milieu paysan et la multiplication des semences de variétés améliorées par des agriculteurs multiplicateurs devront également être renforcés. La production

extensive doit tant que possible être découragé car il entraîne avec lui le défrichage et les feux de brousse.

79. Les résultats attendus de ces actions sont les suivants :

- 25. 0000 Ha de rizières de mangrove mises en production, avec l'utilisation de techniques performantes de maîtrise et gestion de l'eau et la participation des bénéficiaires ;
- Le rendement du riz de mangrove passera de 1,2 tonnes/ha à 3.0 tonnes/Ha ;
- 30.000 Ha des rizières de bas-fonds valorisés, avec l'utilisation de techniques performantes de maîtrise et de gestion de l'eau et la participation des bénéficiaires ;
- Le rendement du riz de bas-fonds augmenté de 2 - 2,5 tonnes/ ha à 4,0 tonnes/Ha ;
- 15.000 Ha de riz irrigué en saison sèche avec un rendement de 5 Tonnes/Ha ;
- 10.000 Ha du système de production de plateau intensifiés. 1,5 à 2,0 tonnes/hectares ;
- 10.000 ha emblavés en céréales sèches (mil : 4.000 ha, maïs : 2.000 ha et sorgho : 4.000 ha), produites avec des techniques plus performantes, les rendements moyens passant de 1 tonne/Ha à 2 tonnes/Ha.

80. L'appui au développement de la production céréalière passera par des investissements permettant de soutenir les activités suivantes :

- Essais variétaux ;
- Restauration du germoplasme ;
- Production de semences améliorées (riz et céréales sèches) ;
- Vulgarisation, encadrement et formation ;
- Approvisionnement en intrants agricoles divers, de l'élevage et machinisme agricole ;
- Approvisionnement en kits de protection des cultures et de combat aux ravageurs ;
- Equipements et infrastructures post-récolte ;
- Création d'un programme d'alphabétisation fonctionnelle pour les femmes ;
- Appui à l'installation de 250 coopératives de jeunes producteurs agricoles, dont 100 dirigées par des femmes ou leurs associations.

4.1.2.2. Action 2 : Développement des racines et tubercules

81. Parmi les produits vivriers, la filière des racines et tubercules (manioc, patate douce, pomme de terre, igname et taro) arrive en deuxième ligne de priorité, tant pour la consommation nationale que pour les exportations (marché sous régional).

82. Les objectifs fixés pour cette filière sont : i) l'augmentation significative de la production et l'amélioration des itinéraires techniques, et ii) la valorisation de ces cultures en vue d'améliorer et diversifier la diète alimentaire des populations. Cette valorisation se fera non seulement sur le plan technique mais aussi sur le plan de la transformation, la conservation et la commercialisation. A ce titre, la remise à niveau de l'INITA en tant que centre de ressources et d'appui technologique devra être prise en considération.

83. Dans la gamme des produits vivriers, il est proposé de développer des cultures qui par facilité de production (moins de travail, coûts de production plus bas par rapport au riz et peu dépendant des pluies) peuvent être facilement promues pour rentrer dans la diète alimentaire bissau-guinéenne. Des actions pilotes pour le développement de la production de banane plantain, igname, mancarra Bijagos (*Vigna subteranea*) et fruit du pain pourront donc être soutenues.

84. Les principaux résultats attendus de cette sous-composante sont les suivants :

- 10.000 ha de racines et tubercules (patate douce 3.000 ha et manioc 7.000 ha) mis en production et le rendement du manioc augmenté de 3-3,5 tonnes/ha à 7 tonnes/ha ;
- rendement de la patate douce augmenté de 3,5- tonnes/ha à 6 tonnes/ha.
- production de pomme de terre, igname et taro sont largement diffusés et développés

85. Dans cette perspective, les activités à prévoir en appui à la production et la valorisation des racines et tubercules porteront sur :

- Production de matériel végétal ;

- Vulgarisation, encadrement et formation ;
- Aménagement et amélioration des itinéraires techniques ;
- Approvisionnement en intrants et équipements ;
- Valorisation des sous-produits ;
- Transformation et nutrition.

4.1.2.3.Action 3 : Maraîchage et culture fruitier

86.Le renforcement des cultures maraîchères se fera principalement par le développement de l'agriculture périurbaine, par : i) la réhabilitation et l'équipement des périmètres irrigués pour le maraîchage destinés aux femmes ii) la fourniture de kits pour l'irrigation à bas coûts, matériels de protection, petits outils de production, transformation et conservation, iii) la formation, l'encadrement et la consolidation des associations des femmes existantes. L'étalement de la production maraîchère devra jouer un rôle crucial dans le développement du maraîchage urbain. Dans ce sens, la vulgarisation devra prendre en considération des variétés adaptées aux conditions climatiques bissau-guinéennes, dont il conviendra d'assurer l'approvisionnement en semences certifiées de qualité. L'objectif visé est d'ici 2030 réduire considérablement (75%) l'importation d'oignon et de la pomme de terre. D'ici 2030, la Guinée Bissau doit pouvoir produire la semence d'oignon, de poivron, de piment, de tomate dont il a besoin.

87.Compte tenu de la forte menace et de la pression de l'urbanisation sur les zones humides périurbaines, la sécurisation de ces terres s'avère d'extrême urgence pour assurer l'approvisionnement en légumes frais des villes (Bissau en particulier) et une source d'emploi pour beaucoup de femmes. La construction et l'équipement d'un marché de fruits et légumes à Bissau ainsi que l'amélioration des circuits de commercialisation sont d'autres facteurs importants pour le développement de cette agriculture périurbaine.

88.Les fruits - Des cultures fruitières sont aussi pratiqués aux alentours des centres urbains et commercialisés dans les marchés (bananes, mangues, oranges,...). Dans le cadre de l'agriculture périurbaine, ces cultures pourront être améliorées par la fourniture de meilleurs matériaux végétaux. Dans ce sens, les actions devront avoir lieu en relations avec le Centre Fruitier de Quebo (Coli) dans la vulgarisation de certaines variétés de ces fruits.

89.Cette agriculture périurbaine pourra constituer des opportunités d'emplois pour les jeunes, hommes et femmes, organisés par exemple en petits groupes d'intérêt économiques (GIE). Les principaux objectifs de cette action est donc l'augmentation de revenus, la réduction de la pauvreté urbaine et la création d'emploi pour les jeunes et femmes.

90.Dans ces conditions, le développement du maraîchage se fera essentiellement par la mise en œuvre des activités suivantes :

- Mise en place au sein de la Direction Générale de l'Agriculture, des services spécifiques tels qui : i) Service en charge du développement de la filière riz et céréales sèches, ii) Service en charge du développement des filières racines et tubercules et iii) Mise à niveau du Service (Ceinture vert) déjà crée ;
- Appui à la formulation du Plan National de Développement Horticole ;
- Renforcement de capacité des acteurs de la filière ;
- Améliorer les itinéraires culturels permettant l'étalement de la production maraîchère ;
- Dissémination des technologies de production, transformation et conservation ;
- Amélioration des circuits et conditions de commercialisation ;
- Amélioration de la transformation ;
- Appui à la construction et l'équipement d'un marché urbain pour les produits horticoles ;
- Production de semences d'oignon et autres dont les conditions sont propices ;
- Création d'un Centre de Développement Horticole à Cacheu (Ancien Granja)

4.1.2.4.Action 4 : Produits agro forestiers alimentaires

91.Les écosystèmes forestiers bissau-guinéens sont très diversifiés en termes de produits alimentaires. Depuis des siècles, ils fournissent des produits alimentaires nutritifs aux populations rurales et aux citadins. La valeur de la contribution des produits alimentaires extraits de la forêt ainsi que le potentiel

qu'il représente pour l'économie sont mal connus. Parmi ces produits, les plus importants sont constitués par le Fole (*Landolphia heudeloti*), Mandépili (*Spondias molin*), Farroba (*Parkia biglobosa*), Cabaceira (*Adansonia digitata*), Tambarina (*Tamarindus indica*), Veludo (*Dialium guinense*) et le miel.

92. Ces produits alimentaires extraits de la forêt, si les conditions de leur production étaient améliorées, pourraient fournir aux collectivités rurales de nouvelles opportunités de développement économique dont elles ont le plus grand besoin. Ceci impliquera des changements dans les modes d'exploitation et de collecte de ces produits dans le milieu naturel. Cette action impliquera une collaboration étroite entre l'Institut National de Recherche Agricole (INPA) et la Direction Générale de Forêt et Faune, et éventuellement des institutions sous régionales plus avancées en la matière.

93. Les objectifs visés par cette action seront donc la conduite raisonnée de la production des produits forestiers alimentaires et l'élargissement des sources de revenus pour les populations rurales. En termes de résultats, une forte adhésion des paysans au développement de ces productions peut être attendue.

94. Pour le développement des filières concernant ces produits, les activités suivantes devront être soutenues :

- L'inventaire et la collecte des données statistiques liées à la production de ces produits (étude sur l'utilisation du territoire afin d'améliorer la productivité des produits forestiers non ligneux) ;
- La recherche et mise à niveau du Centre d'Mbunh à Bissorã;
- La production de cultivars (pépinières) ;
- La gestion des connaissances sur les produits forestiers non-ligneux, en matière de production, de transformation, de conservation et de commercialisation.

4.1.2.5. Action 5 : Mise en place et équipement d'un Centre de Développement Horticole

Il s'agit de récupérer l'ancien Granja (Ferme d'état) à Cacheu et la dedans construire un Centre de Développement Horticole (CDH) qui s'occupera de production, multiplication et vulgarisation des semences maraichère amélioré, de la formation des femmes maraichères et de l'étalement de la production.

4.1.2.6. Action 6 : Appui à l'installation de coopératives de jeunes et femmes

Il s'agit d'appuyer l'installation de 250 coopératives de jeunes et femmes (40% de ces Coopératives doit être dirigé par des femmes ou leurs associations) dans la production agricoles divers tout en créant des emplois au milieu rural. Un revenus mensuel de 120.000 f CFA pour chaque ou chacune des membres de ces coopératives doit être garantis de leurs travaux.

4.1.2.7. Action 7 : Approvisionnement en intrants agricole divers et machinismes agricoles

Il s'agit de proportionner le passage d'une agriculture traditionnel et de subsistance vers une agriculture plus productive et plus compétitive. C'est l'ouverture au progrès technologiques et à l'intensification de la production agricole vers une modernisation accéléré de l'agriculture bissau-guinéenne.

95. Le coût total de la composante Développement des filières vivrières a été estimé à 72.940 M FCA et devra bénéficier à près de 130.000 producteurs ou productrices.

Tableau 2: Estimation du budget de la Composante : Développement des filières vivrières

Composante	Actions	Budget
Développement des filières vivrières		72.940.000.000
	Filières céréalières (riz et céréales sèches)	11.705.000.000
	Développement des racines et tubercules	5.710.000.000

	Maraîchage et production fruitier	4.125.000.000
	Produits agro forestiers alimentaires et mise à niveau d'Mbunh	2.600.000.000
	Mise en place et équipement d'un Centre de Développement Horticole à Cacheu	800.000.000
	Appui à l'installation de 250 coopératives de jeunes et femmes	2.000.000.000
	Approvisionnement en intrants divers et machinismes agricoles	46.000.000.000

4.1.3. Composante 3 : Promotion des cultures d'exportation

96. Malgré les grandes potentialités agricoles existantes, le pays n'exporte pratiquement qu'un seul produit agricole, la noix de cajou, dont les exportations sont passées de 67.856 tonnes en 2002 pour atteindre 195.501 tonnes en 2016. Le coton et l'arachide ne sont plus exportés par manque d'accès aux marchés. Le cola est aussi une culture qui peut être développé comme aussi le cacao. Les conditions écologiques au sud du pays sont pareil à celle de la Guinée où le cola se développe et des autres pays où le cacao est cultivé. Donc, les cultures suivantes qui peuvent être retenues comme éligibles à l'exportation sont d'abord l'anacarde, suivi de coton et arachide. Par la suite, des autres cultures peuvent être développées tels que, sésame, bananes, citrus (toutes gammes), huile de palme et palmistes. Parmi les cultures maraîchères, il y a à considérer, les haricots verts et la tomate cerise. Mais, en toute état de choses, en dehors du problème des marchés, d'autres contraintes (techniques, financières, politiques et organisationnelles) ont une incidence majeure dans le développement des cultures d'exportations.

97. Sur le plan technique, il faut noter :

- des choix inadaptés des espèces et variétés d'intérêt commercial et la qualité défectueuse des produits ;
- l'application de techniques culturales rudimentaires, des dispositifs de formation et d'encadrement insuffisants ;
- l'irrégularité et dispersion de la production ;
- la méconnaissance des exigences et règles des marchés ;
- la faible capacité de l'INPA et du Centre Fruitier de Coli en matière de divulgation des variétés recommandées et pratiques culturales adéquates ;
- le faible dynamisme de l'ANAG, de la CCIAS et de l'AMAE ;
- l'absence de contrôle de qualité, alors que nos fruits sont quasiment Bio et le manque de connaissance des critères de calibrage des fruits.

98. Sur le plan financier :

- L'absence de crédit et faible investissement des producteurs eux-mêmes ;
- le coût élevé des taxes.

99. Sur le plan organisationnel :

- la désorganisation des circuits commerciaux intérieurs ;
- l'enclavement et le coût élevé des transports ;
- l'absence de chambres froides pour la conservation des produits.

100. Sur le plan politique :

- les règlements d'application de la loi foncière, qui pourraient sécuriser les producteurs, ne sont toujours pas adoptés ;
- les nombreuses barrières routières et les taxes (officielles ou non) qui sont prélevées limitent l'intérêt de la production et étouffent les initiatives d'exportation ;
- l'absence de crédit au secteur productif constitue un handicap pour le développement des filières d'exportation.

101. Il est important de signaler qu'à côté de l'anacardier, il existe un potentiel évident pour la production des fruits destinés à l'exportation, en particulier les mangues (estimés à environ 4 à 5.000

Ha, soit 450.000 arbres), les limes, la noix de cola, les citrons, les bananes, les papayes, les ananas et la goyave, car le pays dispose de conditions agro climatiques très favorables. En cumulant les petites parcelles et les plantations, il y a actuellement près de 500 Ha de manguiers greffés plantés pour l'exportation et actuellement 50 % de ces surfaces seraient productives.

102. Le développement des cultures d'exportation doit passer d'abord par la réalisation d'une étude-diagnostic sur l'intégration du commerce bissau-guinéen sur le marché régional et international car si les marchés existent, il faudra les conquérir. L'étude devra avant tout identifier et analyser les cultures prioritaires à l'exportation et par la suite proposer des actions ciblées pour améliorer la compétitivité et l'image de marque des cultures sélectionnées. Ceci permettra d'envisager le développement des exportations de nouveaux produits et réduira la dépendance de l'économie bissau-guinéenne d'un seul produit d'exportation sur le marché duquel le pays n'a aucun pouvoir. En tout état de cause, la Guinée Bissau doit passer d'une culture d'exportation pour trois à cinq culture d'ici la fin du programme.

103. Les actions identifiées seront mises en œuvre comme des mesures d'accompagnement pour permettre aux exportateurs de se placer sur les marchés étrangers. Ces activités seront entreprises conjointement par le secteur public et le secteur privé, avec le soutien de partenaires au développement et le Gouvernement. Le partenariat Public Privé (PPP) est un exemple à suivre. Le développement des filières de production fruitière à forte valeur ajoutée à l'exportation devra être soutenu par des activités de formation des promoteurs (techniques de greffage, amélioration de la qualité de présentation, de l'homogénéité des produits, de l'emballage,...).

104. Les résultats attendus de cette composante sont les suivants :

- les cultures d'anacarde suivies et développées ;
- la productivité du verger d'anacardiers améliorée ;
- la qualité des noix achetées aux producteurs et exportées vers le marché international améliorée ;
- la production des amandes décortiquées portée à 12.000 tonnes/an, à travers la création d'unités de PME semi-industrielles ;
- la production et la qualité des mangues exportées améliorées ;
- la production et la qualité des agrumes et d'autres produits à l'exportation (banane, melon, haricot vert et tomate cerise, oranges, limon, arachide, huile de palme,) améliorées ;
- des itinéraires techniques pour le développement de la production de d'hévéa, cacao, cola et de poivre noir sont mis au point.

4.1.3.1.Action 1 : Appui au développement de la filière anacarde

105. La production de noix de cajou constitue l'objectif essentiel des producteurs d'anacarde, sans oublier cependant l'importance de l'utilisation de la pomme pour la consommation en nature et surtout pour la fabrication de jus, de vin et d'eau de vie. La filière cajou a connu un essor à partir des années 1980 et particulièrement les années 90, puisque les exportations sont passées de 57.870 tonnes en 1997, à 93.000 tonnes en 2004 et à 195.501 en 2016. Sixième producteur mondial, la Guinée-Bissau est réputée pour la qualité de ses noix de cajou, mais elle n'en tire que relativement peu de profits. Jusqu'à présent, en effet, elle exporte les noix brutes, presque exclusivement vers l'Inde, qui les transforment, les grillent avant de les réexporter en Europe et aux États-Unis.

106. Face à la mondialisation des économies et aux menaces qui pèsent sur la filière notamment les risques de surproduction, d'application de critères de traçabilité et de baisse des prix, la transformation sur place est la seule issue à moyen-long terme pour la filière cajou. Autrement dit, sans transformation locale, la filière cajou pourrait disparaître par faute de débouchés, dès que l'Asie, pour une raison ou une autre, arrêtera d'importer des noix brutes africaines. Il faut donc que le Gouvernement arrive à attirer les investisseurs, étrangers ou locaux, pour développer la transformation sur place. Une première démarche a déjà permis la construction de trois unités de transformation d'une capacité de 2.500 t par an chacune, sur le point d'entrer en fonctionnement.

107. Mais actuellement, faute d'un minimum d'organisation et d'une réglementation appropriée, les activités s'exercent dans une situation de relative « concurrence déloyale et d'anarchie ». En effet, à côté des trois nouvelles unités appartenant au capital étranger, il existe des unités de taille moyenne de transformation, telles que celles d'AGRIBISSAU, SICAJU, LICAJU, par exemple. Le pays a actuellement une capacité théorique de transformation installée de 20 micro-unités de transformation

d'une capacité de 100 t/an, 2 unités de capacité de 200 et 500 tonnes/an et 2 autres de capacité annuelle de 1200 tonnes. Toutes ces unités de transformation sont pratiquement à l'arrêt à l'heure actuelle, ou fonctionnent avec beaucoup de difficultés. Leur problème majeur est le manque de capacité financière pour constituer des stocks qui leur permettraient de fonctionner pendant toute l'année.

108. Face à cette situation préjudiciable à la promotion de la filière, le Gouvernement est intervenu en créant notamment la Commission Nationale de Cajou et il envisage de créer l'Institut National de Cajou. La Commission Nationale de Cajou, en collaboration avec l'Institut National de Recherche Agricole (INPA), doit avoir comme objet principal « d'initier, de concevoir et de coordonner les actions tendant au développement des plantations d'anacarde et à la promotion de leurs produits ». Le principal souci doit être celle d'améliorer le fonctionnement de la chaîne de valeur, à différents niveaux : la recherche, la production et la diffusion de matériel végétal amélioré, la couverture phytosanitaire, la commercialisation, la transformation et l'exportation. En vue d'apporter du dynamisme pour l'industrialisation de la filière anacarde, l'adoption d'un Plan Directeur de l'Industrialisation de la Filière Anacarde, est d'importance capitale.

109. Le développement de la filière anacarde pourra également passer par le renforcement des capacités des petites entreprises familiales ou individuelles qui détiennent environ 134 petites décortiqueuses manuelles et qui travaillent en collaboration avec les moyennes entreprises. D'autres actions seront nécessaires pour sécuriser l'exportation de noix de cajou et devront notamment viser l'amélioration des conditions sanitaires de production, ainsi que la création d'un organisme officiel de certification des noix avant exportation.

110. Pour le développement de la filière anacarde, dans le cadre du PNIA 2^{ème} Génération, il est proposé de soutenir en priorité les activités suivantes :

- appui à l'amélioration des conditions techniques de production et de transformation et mise à niveau des unités existantes ;
- appui à la formation de la main d'œuvre et renforcement de la capacité de production nationale ;
- appui au développement de la petite entreprise familiale et individuelle (formation et équipement).

4.1.3.2. Action 2 : Appui à la diversification des exportations des produits agricoles

111. La mangue bissau-guinéenne, malgré sa bonne réputation, ne s'exporte guère. Les exportations sont marginales et informelles. Quelques tentatives passées n'ont pas donné de résultats encourageants, car il existe de nombreuses contraintes. Au niveau de la production, les vergers sont trop petits et le niveau de production faible. Les variétés cultivées ne sont souvent pas celles demandées sur les marchés internationaux. La dispersion des vergers, des quantités produites insuffisantes, associées au caractère périssable de la culture, rendent les opérations difficiles.

112. Les améliorations à apporter devront être non seulement quantitatives (augmentation des superficies cultivées et large diffusion des variétés commerciales) mais aussi qualitatives (traitement, conditionnement, calibrage, état sanitaire, etc.). D'autres produits, tels que la banane, le melon, le haricot vert, la tomate cerise, les agrumes (oranges et limes), l'arachide, et l'huile de palme, sont également retenus pour le développement des filières d'exportations. A long terme, des plantations d'hévéa pourraient être développées en vue de remplacer éventuellement l'anacarde et pourquoi pas le cacao aussi.

113. Le poivre noir (*XYLOPIA aethiopica*) est aussi un produit avec une forte demande en Asie, notamment en Inde qui est déjà le premier importateur de la noix de cajou bissau-guinéen. Compte tenu de ce fait, les agriculteurs pourraient en tirer des bénéfices car les commerçants indiens pourraient faire des économies d'échelle en exportant également ce type de produits.

114. Le développement des filières d'exportation doit se faire essentiellement par les appuis aux « Ponteiros » (propriétaires terriens) et entreprises agricoles privées qui pourront jouer un rôle important non seulement dans l'encadrement des petits agriculteurs, mais aussi dans la commercialisation.

115. Les objectifs visés sont d'augmenter les revenus des ménages agricoles et de diversifier les exportations, comme moyen de combattre la pauvreté rurale. A long terme, le pays doit arriver à un niveau de développement des cultures d'exportation plus proche de celui des pays voisins, et passer de deux à au moins cinq cultures d'exportation d'ici la fin du programme.

116. Le développement des filières d'exportation nécessitera l'adoption d'une démarche de modernisation des différents systèmes de production, pour permettre le passage progressif d'une agriculture traditionnelle et de subsistance à une agriculture tournée vers les marchés, plus productive et plus compétitive. A cet égard, les efforts devront se concentrer davantage dans la formation, l'encadrement et l'introduction des nouvelles variétés et espèces de fruits ou autres produits de forte valeur ajoutée (mangues, cacao, citrus, banane, sésame, ananas, haricot vert, melon, tomate cerise, arachide et palmier à huile). L'objectif sera notamment de développer 2.000 ha de plantations de fruits tropicaux. Pour y arriver, il est nécessaire de mettre à disposition des agriculteurs des produits financiers appropriés, développer un système d'approvisionnement en matériel végétal amélioré et en intrants agricoles. L'Etat devra pouvoir garantir un cadre fiscal et financier incitatif à l'investissement, à la production, à la commercialisation et à l'exportation.

117. L'action de diversification des cultures d'exportation sera déclinée en 3 activités, à savoir :

- réalisation d'une étude diagnostic d'intégration du commerce bissau-guinéen sur le marché régional et international (entre autre vers l'Union Européenne) ;
- appuis pour l'amélioration de la compétitivité et la diversification des cultures d'exportation ;
- professionnalisation des acteurs, des étapes de la production à celles de l'exportation ;
- Mise en place d'un Fonds de Développement d'Exportation des Produits Agricoles (FDEPA).

4.1.3.3. Mise en place d'un Fond de développement des cultures d'exportation

118. Pour accompagner et soutenir le développement d'autres cultures d'exportation, il est indispensable que le Gouvernement mis à disposition des agriculteurs des fonds appropriés.

119. Le coût de la composante de Promotion des Cultures d'exportation est estimé à 8.035 M FCA et devra bénéficier à 130.000 producteurs.

Tableau 3: Estimation du budget de la Composante : Promotion des Cultures d'exportation

Composante	Actions	Budget
Promotion des Cultures d'exportation		8.035.000.000
	Appui au développement de la filière anacarde	4.150.000.000
	Appui à la diversification des exportations des produits agricoles	2.035.000.000
	Mise en place d'un Fond de Développement d'Exportation des Produits agricoles	1.850.000.000

4.2. SOUS-PROGRAMME 2 : PROMOTION DES PRODUCTIONS ANIMALES

L'intensification de la production dans l'élevage traditionnel dans le sens d'une meilleure intégration agriculture-élevage, et le développement des élevages périurbains par un secteur privé dynamique (et par les jeunes et femmes, auxquels il faut assurer une formation pratique en production et en gestion, ainsi que des facilités d'installation), l'amélioration génétique et/ou le croisement de races adaptées, le renforcement de capacité du service de l'élevage en termes de surveillance épidémiologiques et de lutte contre les maladies, la systématisation des campagnes de vaccination et mise en place d'un laboratoire vétérinaire et des infrastructures de commercialisation équipés en matériels nécessaires et indispensables, sont les principales actions à soutenir en terme de développement de l'élevage.

120. Les résultats attendus de ce sous-programme seront les suivants :

- la production accrue de volailles, de porcins et des petits ruminants dans des conditions

« traditionnelles améliorées » ;

- l'importation de viande de volailles et œufs sont réduit à 80% d'ici la fin du programme ;
- les revenus des éleveurs (femmes et jeunes sans emploi) accrus ;
- la capacité d'intervention des services vétérinaires améliorée ;
- la production de viande est considérablement augmentée ;
- les contraintes à la commercialisation sont enlevés.

D'ici la fin du programme, il doit être créé dans le secteur de l'élevage, 50 petits et moyens entreprise modernes des jeunes entrepreneurs, dont 60% sont dirigé par des femmes ou leurs associations.

121. Pour ce qui concerne la production animale, qui proportionne une consommation moyenne de viande estimée à 6,0 Kg/habitant/an (dont 2,6 Kg de viande bovine et 3,4 Kg de viande porcine), les objectifs spécifiques du programme seront : i) l'augmentation de la consommation moyenne de viande de 6,0 à 12,0 Kg/habitant/an, soit 5,2 Kg de viande bovine et 6,8 Kg de viande porcine, ovines et de caprines. ii) l'augmentation de la production avicole, notamment en poulets de chair et en poules pondeuses. iii) améliorer la gouvernance du sous-secteur de l'élevage, et iv) améliorer la recherche dans le domaine de l'élevage.

4.2.1. Composante 1 : Développement des filières d'élevage traditionnel

122. Cette composante qui vise essentiellement à améliorer la productivité d'élevage traditionnels et à réduire le taux de mortalité des animaux par une meilleure alimentation, une amélioration de l'habitat, et de meilleures conditions de transhumance comprendra les actions ci-après :

4.2.1.1.Action 1 : Amélioration de la production du petit élevage familial (Bovins, volailles, ovins, caprins, porcins, autres)

123. L'amélioration de la production du petit élevage (Bovins, volailles, ovins, caprins et porcins) passera par le renforcement des activités des centres régionaux d'appui à l'élevage, visant en priorité :

- l'amélioration de la production et reproduction, de la santé et de l'alimentation ;
- des démonstrations portant sur l'amélioration des installations d'élevage (habitat) et de l'alimentation animale (enrichissement des résidus de récolte, utilisation des fanes d'arachide et sous-produits du maïs, fabrication de pierres à lécher et des sous-produits agroindustriels) ;
- l'amélioration génétique et croisement des races adaptés.

4.2.1.2.Action 2 : Appui à l'organisation de la transhumance et aménagement des parcours

124. Dans l'idéal, l'aménagement des parcours devrait faire appel à des techniques telles que le réensemencement des surfaces fourragères, le défrichement, l'application d'engrais, l'aménagement des ressources hydriques, etc. Mises à part quelques techniques telles que les feux de brousse, la coupe des arbustes et le développement des ressources hydriques, la plupart des éleveurs ne prennent pas de mesures destinées délibérément à l'amélioration du parcours. Ils contribuent cependant à sa conservation à long terme par leur stratégie de mobilité, mais aussi en diversifiant la composition de leur troupeau et en choisissant des espèces appropriées. Dans ce contexte, l'organisation de la transhumance devra se faire par :

- l'amélioration et aménagement des lieux de pâturage à travers l'introduction des plantes fourragères, l'installation des points d'eaux et construction des parcs de vaccination dans les parcours ;
- la délimitation des zones de pâturage identifiées et compris les aires de transhumance respectives, en partenariat avec l'appui des producteurs, éleveurs, chefs traditionnels, autorités administratives ;
- la création des instruments réglementaires et législatifs ;
- la prise en considération des aires réservées pour les troupeaux durant les processus d'attribution des concessions de terres pour des fins agricoles ;
- la création de réserves forestières et de pâturage.

125. Il s'agira de promouvoir un dialogue social basé sur la communication entre les différents acteurs, en vue d'entretenir un climat de concertation entre les transhumants et les populations des zones d'accueil, à travers :

- la formation, l'information et la sensibilisation des différents acteurs impliqués sur les dispositifs législatifs et réglementaires régissant la transhumance transfrontalière ;
- le renforcement des organisations d'éleveurs et de pasteurs et leur implication dans les instances de dialogue ;
- l'appui à la création et au fonctionnement d'un cadre de concertation et de dialogue participatif entre les parties prenantes sur les questions de la transhumance et de l'élevage ;
- la mise à disposition des informations sur les ressources pastorales, la situation zoo-sanitaire et le déroulement de la campagne agricole.

126. L'appui à l'organisation de la transhumance et la gestion améliorée des parcours dans le cadre du PNIA 2^{ème} Génération, prévoit donc les activités prioritaires suivantes :

- Renforcement des capacités des acteurs, comprenant la formation de niveau supérieur et moyens des médecins vétérinaires, zootechnies, information et communication ;
- Aménagement des parcours (valorisation de l'espace pastoral, introduction des plantes fourragères, installation et amélioration des points d'eau, construction de parcs de vaccination) et contrôle de la transhumance ;
- Contrôle sanitaire et suivi épidémiologique.

127. Le coût de la composante Développement des filières d'élevage traditionnel est estimé à 3.150 M FCA et devra bénéficier directement à environ 50.000 éleveurs et indirectement à un nombre encore plus élevé d'agriculteurs concerné par les zones de transhumance.

Tableau 4: Estimation du budget de la Composante : Développement des filières d'élevage traditionnel

Composante	Actions	Budget
Développement des filières d'élevage traditionnel		3.150.000.000
	Amélioration de la production du petit élevage familial (volailles, ovins, caprins, porcins, autres)	1.700.000.000
	Appui à l'organisation de la transhumance et aménagement des parcours	1.450.000.000

4.2.2. Composante 2 : Promotion de petites et moyennes entreprises d'élevage

128. Cette composante, qui cherche à promouvoir des formes d'élevage plus modernes, peut viser essentiellement le développement du secteur privé. Le développement des PME d'élevage et de services connexes se fera en priorité en milieu périurbain, par le renforcement des élevages existants (volailles) et la promotion de nouvelles activités, tels que la production de lapin, de canards, de pintades et de dindes. La production de rations et de compléments alimentaires ainsi que la promotion de petites unités de production de poussins d'un jour et de pondeuses seront également à soutenir.

129. Pour compléter la chaîne de valeur, le développement des élevages périurbains devra de surcroît être accompagné de la promotion de petites unités de transformation de viande et produits dérivés (saucissons, jambons), et d'unités de traitement du lait et de fabrication de produits laitiers (yaourts, fromage, lait caillé, etc...).

130. La Direction Générale de l'Elevage devra jouer un rôle croissant dans le développement de ce secteur. L'Etat, en tant que facilitateur, devra permettre de renforcer les actions des banques (comme par exemple ORABANK...), en termes de capacité de concession de petits crédits pour le développement de l'élevage périurbain au sens large du terme et de création des services connexes.

131. Les actions suivantes devront donc être soutenues dans le cadre du PNIA 2^{ème} Génération :

4.2.2.1.Action 1 : Appui au développement des élevages péri-urbains

132. Les activités suivantes seront menées en vue de l'intensification production :

- Développement de petites unités améliorées de production de volailles (renforcement des capacités des acteurs de la filière par la formation, encadrement et petits crédits) ;
- Promotion d'élevages pilotes de production de lapins, canards, pintades et dindes ;
- Appui à la production privée de poussins d'un jour et production d'aliments pour les volailles et porcins en premier lieu ;
- Appui au développement des services interprofessionnels tels que les services vétérinaires et pharmacies privés.

4.2.2.2.Action 2 : Appui à la valorisation des produits de l'élevage

133. L'appui à la valorisation des produits et sous-produits de l'élevage sera mis en place à travers des activités permettant de soutenir des initiatives privées, visant :

- La transformation et la conservation des produits de l'élevage (en priorité lait et viande), ainsi que la valorisation des sous-produits (cuirs et peaux en particulier) ;
- La construction et l'équipement des abattoirs et de points de vente de produits d'origine animale.

134. Le coût de cette composante de Promotion de petites et moyennes entreprises d'élevage est estimé à 7.675 M FCA et bénéficiera au moins au développement d'une centaine de petites et moyennes unités d'élevage.

Tableau 5: Estimation du budget de la Composante : Promotion de petites et moyennes entreprises d'élevage

Composante	Actions	Budget
Promotion de petites et moyennes entreprises d'élevage		7.675.000.000
	Appui au développement des élevages péri-urbains	5.375.000.000
	Appui à la valorisation des produits de l'élevage	2.300.000.000

4.2.3. Composante 3 : Renforcement des services de l'élevage

135. De façon à assurer un suivi renforcé et cohérent du sous-secteur de l'élevage durant la mise en œuvre du PNIA 2^{ème} Génération, cette composante comprendra les actions ci-après :

4.2.3.1.Action 1 : Amélioration de la couverture sanitaire

136. L'amélioration de la couverture sanitaire des animaux vise à réduire le taux de mortalité des animaux, et sera mis en œuvre par le biais d'activités liées à :

- La formation des éleveurs en termes de santé animale ;
- L'approvisionnement en intrants d'élevage (constitution de dépôts-vente de produits vétérinaires, appui à l'installation des pharmacies communautaire gérées par les associations d'éleveurs et pharmacies privées) ;
-
- Le développement des dispositifs de diagnostic, de surveillance et de vaccination.

4.2.3.2.Action 2 : Renforcement des capacités de la Direction Générale de l'Elevage

137. Les appuis nécessaires pour le renforcement des capacités des services de l'élevage, en particulier pour le suivi des programmes de couvertures sanitaires et de contrôle de la qualité des produits d'origine animale, concerneront diverses activités, en terme de :

- Formation et recyclage du personnel des services de l'élevage ;
- Réhabilitation et extension des locaux de la DGE et fourniture d'équipements (y compris pour le laboratoire national d'analyse vétérinaire) ;
- Actualisation de la législation vétérinaire et mise en place du dispositif de réglementation vétérinaire ;
- Réhabilitation et relance de la recherche dans les Centres de Bissorã et Contuboel en vue d'améliorer la productivité des animaux, l'alimentation et la santé.
- Intégrer dans l'élevage le système agro-sylvo-pastoral

138. Le coût de cette composante est estimé à 4.150 M FCA et l'amélioration des services devra bénéficier directement ou indirectement à près de 100.000 ménages ruraux pratiquant des activités d'élevage.

Tableau 6: Estimation du budget de la Composante : Renforcement des services des services de l'élevage

Composante	Actions	Budget
Renforcement des services des services de l'élevage		4.150.000.000
	Amélioration de la couverture sanitaire	1.550.000.000
	Renforcement des capacités de la Direction Générale de l'Elevage	2.600.000.000

4.3. SOUS-PROGRAMME 3 : PROMOTION DES FILIERES DE PRODUCTION HALIEUTIQUE

139. Ce sous-programme sera mis en œuvre à travers deux composantes : (i) la promotion de la pêche artisanale, et (ii) la gestion durable des ressources halieutiques.

4.3.1. Composante 1 : Promotion de la pêche artisanale et de l'aquaculture

140. Les contraintes majeures au développement de la pêche artisanale sont liées à l'absence d'infrastructures portuaires et de conservation. Les infrastructures portuaires se résument essentiellement au port de Bissau et à quelques quais permettant le déchargement à Biombo, Bubaque, Bolama et Cacheu. De plus, il existe quelques installations en pierres ou en bois, mal adaptées aux besoins et souvent en mauvais état. A l'exception de la ville de Bissau, il n'existe dans le reste du pays pratiquement aucune capacité de production de glace. La capacité créée dans le passé (environ 20 tonnes/jour à Bolama, Buba, Cacheu et Biomo) n'existe plus, alors que la majorité de la production est géographiquement concentrée dans le centre-sud.

141. L'aquaculture représente une source prometteuse de diversification des activités rurales et des sources de revenus. Malgré le faible niveau de connaissances techniques des opérateurs nationaux, les potentialités demeurent et le programme s'attellera à faciliter l'émergence de l'aquaculture notamment pour l'élevage du tilapia et des crevettes, en soutenant la réalisation d'étude des sites aquacoles potentiels et les investissements pour la création d'installations pilotes judicieusement localisées et opérant à des niveaux de densité appropriés.

142. Au sein de cette Composante, deux axes d'actions prioritaires ont donc été identifiés, qui visent d'une part l'accroissement de la production de poisson et de la pisciculture, et qui permettent d'autre part d'améliorer la valorisation des captures et la transformation locale de la production halieutique.

4.3.1.1. Action 1 : Appui au développement de la Pêche artisanale et de l'aquaculture

143. Les activités envisagées sont les suivantes :

- le renforcement des capacités des organisations socio-professionnelles et des administrations chargées de la pêche et de la pisciculture ;

- l'appui au développement de la pisciculture (sous forme de projets pilote menés avec le secteur privé) ;
- appui à la réinstallation et organisation dans les îles de communautés de pêcheurs clandestins implantées anarchiquement dans des zones côtières sensibles ;
- le renforcement de la recherche en collaboration avec le CIPA ;
- l'amélioration des infrastructures de pêche (rampes de débarquement, chambres froid de conservation, construction du siège pour le CIPA ;
- la mise en œuvre du plan stratégique national pour la gestion des capacités ;
- formulation du Plan National d'Investigation sur la Pêche.

4.3.1.2. Action 2 : Valorisation des captures et transformation locale de la production halieutique

144. Les activités identifiées viseront en particulier des appuis pour la promotion du secteur privé et concerneront notamment :

- l'amélioration des circuits et des conditions de commercialisation des produits de la pêche par la fourniture de congélateurs qui fonctionne à base d'énergie solaire, construction des fourneaux améliorés, etc.) ;
- le renforcement des capacités des acteurs et l'amélioration des services de support aux communautés de pêcheurs artisanaux ;
- le financement du secteur et l'accès au crédit.

4.3.1.3. Action3 : Amélioration des circuits et conditions de commercialisation

145. L'amélioration des circuits et conditions de commercialisation passe par la réalisation des activités suivantes :

- Installation de chambres froides dans les principaux marchés de Bissau ;
- Installation de containers qui fonctionne à base de panneaux solaires dans les marchés régionaux ;
- Fourniture de kits et emballages appropriés aux femmes vendeuses de produits de la mer.

4.3.1.4. Renforcement de capacités des acteurs de la filière et appui institutionnel

146. Le renforcement des capacités passe par :

- Formation des jeunes pêcheurs ;
- Amélioration d'organisation des femmes vendeuses ;
- Promotion d'associations de pêcheurs ;
- Amélioration des capacités d'intervention et de fonctionnement des services techniques du Ministère de la Pêche.

4.3.1.5. Appui à la création d'un Fond de crédit pour le secteur de la pêche

147. Il s'agit d'appuyer l'apparition d'une flotte nationale dans le secteur de la pêche et diminuer la pression et la prédominance de pêcheurs étrangers souvent dans l'illégalité.

148. Le coût de la composante Promotion de la pêche artisanale et de l'aquaculture est estimé à 14.575 M FCA et bénéficiera à environ 20.000 pêcheurs et acteurs intervenant dans les filières halieutiques.

Tableau 7: Estimation du budget de la Composante : Promotion de la pêche artisanale et de l'aquaculture

Composante	Actions	Budget
------------	---------	--------

Promotion de la pêche artisanale et de l'aquaculture		14.575.000.000
	Appui au développement de la Pêche artisanale et de l'aquaculture	4.075.000.000
	Valorisation des captures et transformation locale de la production halieutique	1.900.000.000
	Amélioration des circuits et conditions de commercialisation	1.300.000.000
	Renforcement des capacités des acteurs de la filière et appui institutionnel	2.300.000.000
	Appui à la création d'un Fond de crédit pour le secteur de la pêche	5.000.000.000

4.3.2. Composante 2 : Renforcements des mécanismes de gestion des ressources halieutiques

149. L'effort de suivi et de contrôle des niveaux d'exploitation des ressources est encore insuffisant. En réponse aux risques de surexploitation des espèces marines, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures qui ne manqueront pas d'avoir des effets positifs sur la ressource halieutique. Parmi ces mesures on peut citer l'instauration des droits d'accès et l'allocation de l'effort de pêche en fonction du potentiel permis déterminé annuellement. Toutefois, ces mesures restent insuffisantes tant qu'on ne prend pas en compte la dégradation de l'environnement marin et la perte d'habitats. Le renforcement des capacités en matière de bonne gouvernance du secteur sera d'une importance capitale.

150. L'objectif de cette composante sera donc de garantir l'exploitation rationnelle et durable des ressources halieutiques, ce qui impliquera des interventions relatives à différents aspects :

- Conservation et restauration de la biodiversité aquatique dans la zone maritime et côtière, ainsi qu'en milieu continental en vue de son exploitation durable ;
- Prévention des dommages et des dégâts causés par la surpêche et les pratiques de pêche irresponsables ;
- Amélioration des connaissances sur les ressources halieutiques et leur habitat ;
- Détermination de statut actuel des espèces halieutiques (état et tendances des populations) sur l'ensemble de la ZEE et des eaux intérieures et développer des plans de gestion favorisant une exploitation écologiquement durable des ressources halieutiques ;
- Une plus forte implication des communautés locales dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement des ressources halieutiques ;
- Réalisation des études scientifiques poussées permettant de comprendre plus à fond l'écosystème marin dans la ZEE et d'évaluer les effets de l'exploitation des ressources ;
- Classification et cartographie des zones littorales et estuariennes et les eaux intérieures dans un système d'information géographique mettant en évidence les utilisations multiples ;
- Établissement d'un inventaire des zones particulièrement sensibles et des habitats critiques qui doivent bénéficier d'une attention particulière dans le cadre des législations nationales ;
- Adoption et application des lois et de réglementation plus contraignantes visant à garantir la conservation des ressources halieutiques ;
- Contrôle de l'accès aux environnements et aux ressources côtières à l'aide de mécanismes allant de la fermeture saisonnière ou permanente des zones d'exploitation à l'allocation des droits d'utilisation spécifiques et soigneusement délimités à des communautés côtières dont la survie dépend du bon état de ces ressources ;
- Suppression progressive et de manière effective des conditions d'accès libre pour toutes les pêcheries étrangères clandestin dans les îles (Barracas) ;
- Formulation et application des plans de gestion pouvant contribuer à la durabilité des pêcheries ;
- Réalisation des campagnes de sensibilisation/vulgarisation pour assurer l'adoption de bonnes pratiques dans l'exploitation des ressources halieutiques ;
- Renforcement des structures nationales concernées et dégagement des moyens nécessaires en vue

de coordonner les efforts et éviter le double emploi ;

- Renforcement de coopération et collaborations avec les organisations internationales (PNUE, UICN, WWF, etc.) et organisations sous régionaux.

151. Pour résumer, la composante Gestion durable des ressources halieutiques comportera les actions suivantes :

4.3.2.1. Action 1 : Renforcements des mécanismes de contrôle de l'exploitation des ressources halieutiques

152. Les investissements prévus devront permettre de réaliser les activités suivantes :

- renforcement de la surveillance maritime des pêches ;
- appui au recensement et au programme d'immatriculation des embarcations ;
- appui à la conservation et restauration de la biodiversité aquatique dans la zone maritime et côtière.

4.3.2.2. Action 2 : Mise à niveau du Système d'Information et d'Analyse des Pêches (SIAP)

153. Dans cette perspective, les activités suivantes devront être réalisées :

- modernisation du système d'information halieutique ;
- appui à l'évaluation des zones maritimes protégées ;
- appui à la réalisation du diagnostic des pêcheries fluviales et continentales.

154. Le coût de cette composante est estimé à 2.325 M FCA et devra bénéficier indirectement à l'ensemble des acteurs du sous-secteur de la pêche artisanale.

Tableau 8: Estimation du budget de la Composante : Renforcements des mécanismes de gestion des ressources halieutiques

Composante	Actions	Budget
Renforcements des mécanismes de gestion des ressources halieutiques		2.325.000.000
	Renforcements des mécanismes de contrôle de l'exploitation des ressources halieutiques	1.450.000.000
	Mise à niveau du Système d'Information et d'Analyse des Pêches (SIAP)	875.000.000

4.4. SOUS-PROGRAMME 4 : GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES (EAU, SOLS, FORETS)

155. Ce Sous-Programme consiste en 3 composantes : (i) la gestion intégrée des ressources en eau ; (ii) la gestion durable de la fertilité des sols ; (iii) la gestion durable des ressources forestières. Les actions visant à renforcer les capacités des populations rurales à s'adapter aux changements climatiques seront mises en œuvre à travers ces composantes.

4.4.1. Composante 1 : Gestion intégrée des ressources en eau

156. La Guinée-Bissau dispose d'importantes ressources en eau qui peuvent être classées en ressources en eaux pluviales, en eaux superficielles et en eaux souterraines. Le pays possède un réseau hydrographique dense, constitué de deux grands fleuves (Geba et Corubal) partagés avec les pays voisins (Sénégal et Guinée Conakry), et de divers bras de mer côtiers en particulier : Cacheu, Mansoa, Rio Grande de Buba, Cumbijã et Cacine. Le potentiel en eau du pays⁷ est estimé à 14 milliards de m³/an.

⁷ Selon le Schéma Directeur de l'Eau de la Direction Générale des Ressources Hydriques, 1997.

157. Le renouvellement de ces ressources dépend en grande partie de l'intensité et de la régularité de la pluviométrie dont les paramètres se dégradent progressivement au cours des années. Les observations météorologiques des derniers 50 ans (1954-2000) confirment des variations climatiques inter et intra annuelles, avec des conséquences préoccupantes pour le régime pluviométrique et pour l'évapotranspiration. A cet effet, la diminution de la pluviométrie se reflète dans la diminution progressive des réserves hydriques accentuée par le déficit hydrique enregistré pendant la période sèche et par la faible pluviométrie surtout en début et en fin de la saison pluvieuse.

158. Pour que le pays puisse profiter de ce potentiel en eau, il sera nécessaire qu'il adopte une politique de gestion efficace et durable sur cette ressource. A cet égard, les actions proposées devront permettre de renforcer l'impact des actions développées dans le cadre de la sous-composante Aménagement hydro-agricole du Sous-programme 1 et devront intervenir à différents niveaux.

159. Sur le plan institutionnel, il sera nécessaire de :

- Redynamiser les organes déjà créés du Conseil National de l'Eau (CNA) : Comité Interministériel de l'Eau (CIMA), Comité Technique de l'Eau (CTA), et toutes les institutions nationales en rapport avec l'eau : Comités Locaux de l'Eau (CLA), les ONG et le secteur privé au niveau des bassins ;
- Renforcer les capacités institutionnelles locales, et relancer les dossiers liés à la création et la mise en place d'un Fond National de l'Eau (FNA) et la création d'une administration de l'eau (Cadastre de l'Eau);

160. Sur le plan technique, il faudra :

- Planifier le développement des ressources de manière à assurer l'adéquation permanente entre l'offre et la demande ;
- Réaliser la recherche, le suivi et l'évaluation des ressources en eau superficielles et souterraines, sur les plans qualitatif et quantitatif ;
- Assurer la protection et la restauration de la qualité des ressources en eau ;
- Garantir la mise en place des infrastructures de protection contre les crues et les inondations ;
- Veiller à l'économie de l'eau et l'amélioration de l'efficacité de l'irrigation ;
- Assurer la gestion intégrée et la conservation des ressources en eau.

161. Un effort important est donc à faire pour renforcer les capacités du petit agriculteur pour lui permettre de passer d'une agriculture pluviale vers une agriculture irriguée qui fait appel à des techniques modernes de production, soutenues par la formation, information, accès aux intrants et leur utilisation optimale. Ainsi les principales activités dans le cadre de la gestion intégrée et durable des ressources en eau iront dans le sens du renforcement des capacités des producteurs et des services techniques d'appui aux producteurs, la diffusion de techniques de collecte, d'exhaure et de pompage des eaux superficielles et souterraines, des techniques simples d'irrigation et de gestion de l'eau, de réhabilitation et construction des retenues collinaires dans les zones des bas-fonds, la réalisation d'études et inventaire de potentialités des ressources en eau et de superficies agricoles existantes dans le pays et actualisation des études topographiques et pédologiques dans l'ensemble du pays.

162. La mise en œuvre de la composante amélioration de la gestion de l'eau devra permettre de garantir de façon durable la disponibilité de l'eau pour l'agriculture, et par conséquent de permettre l'accroissement de la production agricole, l'augmentation des revenus des producteurs (et des femmes en particulier), et par conséquent la réduction de la pauvreté rurale.

163. Quatre types d'actions ont donc été retenus dans le cadre de cette la Composante amélioration de la gestion durable de l'eau :

4.4.1.1. Action 1 : Actualisation ou révision du schéma directeur d'eau

164. Des activités suivantes sont à considérer dans ce domaine :

- évaluation de la disponibilité des ressources en eau en termes qualitative et quantitative ;
- appui à la définition d'un cadre institutionnel adapté, à la planification et à la gestion des ressources en eau ;
- appui à la formulation d'un Plan d'Action pour le secteur de l'eau ;

- appui à la divulgation du schéma directeur actualisé ;
- Divulgation des résultats d'études et renforcement de capacité en termes de formation et équipements.

4.4.1.2.Action 2 : Amélioration d'état de connaissance des ressources en eau superficiel et souterrain

165. Des activités sont envisagées :

- réhabilitation et opérationnalisation du réseau hydrométriques national au long des fleuves Geba et Corrubal ;
- réhabilitation et opérationnalisation du réseau piézométrique ;
- actualisation des données topographiques, pédologiques et hydrologiques ;
- appui institutionnel à la DGRH ;
- formation des observateurs locaux ;
- dissémination des informations
- divulgation des résultats d'études.

4.4.1.3.Action 3 : Gestion intégrée des ressources en eau dans les bas-fonds

166. Les activités suivantes seront menées pour accompagner les actions d'aménagement de bas-fonds :

- Réalisation des études techniques (topographiques, pédologiques et hydrologiques) ;
- Réalisation des formations ;
- Mise en place d'un système de suivi et évaluation pour assurer une gestion intégrée des ressources en eau

4.4.1.4.Action 4 : Recherche, accompagnement et vulgarisation des techniques d'optimisation de l'irrigation

167. Cette action devra permettre de soutenir des activités visant :

- Le renforcement des capacités des acteurs intervenant dans le secteur de l'eau (services publics et privés) ;
- Vulgarisation des techniques d'optimisation de l'irrigation ;
- Suivi et évaluation des impacts.

4.4.1.5.Réalisation des infrastructures d'AEP (Fourrages, puits à grand diamètre) de rétention d'eau pluviale et des systèmes multi-usage

168. Cette action comprend les activités suivantes :

- Réalisation d'études techniques préalable ;
- Construction des infrastructures d'AEP destinés à la consommation humaine et animale dans les zones les plus vulnérables ;
- Mise en place d'une structure de gestion des infrastructures construites ;
- Dissémination des systèmes multi-usage de l'eau dans les autres zones déficitaires en pluies

4.4.1.6.Appui institutionnel à la DGRH

- Appui à la formulation du Plan d'Action National du GIRE ;
- Appui à la révision des différents documents de politiques du secteur eau et assainissement et à la divulgation des différents textes juridiques du FNE.

169. Le coût de cette composante est estimé à 10.650 M FCA.

Tableau 9: Estimation du budget de la Composante : Gestion intégrée des ressources en eau

Composante	Actions	Budget
------------	---------	--------

Gestion intégrée des ressources en eau	10.650.000.000
Actualisation des données du schéma directeur de ressources en eaux	2.000.000.000
Amélioration d'état de connaissance des ressources en eau	750.000.000
Gestion intégrée des ressources en eau dans les bas-fonds	1.000.000.000
Recherche, accompagnement et vulgarisation des techniques d'optimisation de l'irrigation	1.900.000.000
Réalisation des infrastructures d'AEP	4.500.000.000
Appui institutionnel	500.000.000

4.4.2. Composante 2 : Gestion durable des terres (foncière et la fertilité des sols)

170. En Guinée-Bissau, l'agriculture demeure essentiellement traditionnelle et de subsistance, avec des rendements peu élevés. Les paysans utilisent très peu d'engrais et de pesticides. Par contre, l'utilisation massive des techniques de feux de brousse et de défriche, associées à des techniques culturales inadéquates (dans les plateaux en particulier), favorisent la latérisation des sols ainsi que la sédimentation des bas-fonds. Pour promouvoir une agriculture durable, il s'agira de privilégier le respect de l'environnement, de limiter, comme dans l'agriculture raisonnée, l'usage des produits phytosanitaires et l'utilisation abusive des engrais, de pratiquer la rotation des cultures, la jachère et la préservation des bassins versants, et développer ainsi une agriculture respectueuse de l'environnement. La gestion durable des terres passe aussi par la sécurisation foncière, à ce titre il faut développer les activités suivantes : i) accélérer la mise en application de lois foncière et de son règlement, ii) la mise en place d'un observatoire nationale de foncier rural, iii). Appui à la formulation de politique nationale foncière avec une attention particulière à l'accès des femmes aux terres.

170. Pour ce qui concerne les petits exploitants familiaux, une particulière attention sera donnée dans le cadre du PNIA aux services de soutien aux petites exploitations de cultures vivrières (vulgarisation, recherche, formation, approvisionnement). Les ONG notamment auront des fonctions très importantes dans la sensibilisation, la formation des agents, l'encadrement, l'appui dans la distribution de matériels et des intrants. Concrètement, pour les différentes écologies de production, les interventions dans le cadre d'une agriculture durable devront tenir compte des spécificités de chaque type de milieu.

171. Ecologie de mangrove. Considérant les contraintes techniques de ce système de production (risques d'acidification et de salinisation du sol, grande intensité de travail physique et manque de main d'œuvre jeune) ainsi que sa contribution dans la production du riz, des efforts doivent être développés dans le sens de :

- La promotion et l'amélioration du système de conservation de l'eau pluviale, par la construction d'infrastructures hydrauliques (digues, micro-barrages anti-sel, canaux de drainage appropriés), ainsi que l'aménagement judicieux des parcelles « périphériques » ;
- La promotion, la sensibilisation et la formation des paysans sur l'importance de la conservation des bassins hydrographiques, à travers la construction des digues antiérosives, ainsi que la nécessité de préserver la couverture végétale sur les versants ;
- La formation des paysans sur les pratiques agronomiques améliorées, ainsi que sur l'utilisation de semences améliorées (résistantes à la salinité et à l'acidité) ;
- L'amélioration de la planification et l'utilisation de la production, services d'appui-conseil opérationnels, création de Comités de Gestion ;
- L'installation de dispositifs de suivi et de contrôle hydrologique.

172. Ecologie de bas-fonds. Ce système offre les avantages de pouvoir absorber une grande quantité de main d'œuvre féminin, des facilités de mécanisation, et des facilités de gestion de l'eau. Toutefois, la maximisation de ce potentiel, passe nécessairement par, la construction de petites et grandes retenues collinaires, selon le cas, amélioration du drainage et développement de la petite irrigation,

développement de la traction animale et approvisionnement en facteurs de production en vue de son intensification, mise en valeur de nouveaux bas-fonds, protection des bassins versants et récupération des bas-fonds dégradés ainsi que la protection et conservation des zones humides. Enfin, l'intensification de la production doit se faire à partir d'une politique d'application rationnelle et d'utilisation raisonnée des engrais et pesticides, sur la base de critères techniques et scientifiques, dans le but de minimiser les effets de contamination des eaux superficielles et souterraines, pour le bien de la santé humaine et animale.

173. Ecologie de plateaux. Dans ce système mixte extensif, l'agriculture se fait au détriment de la couverture forestière. La défriche et le feu de brousse, entraîne une sévère dégradation des terres et provoque la baisse de fertilité et de biodiversité. Néanmoins, compte tenu de l'importance fondamentale de ce système dans la production des cultures (céréales sèches, racines et tubercules, légumineuses, cultures maraîchères et commerciales) et du pâturage, sa sédentarisation/intensification sera recommandée sur la base des principes suivants :

- Sensibilisation et formation des paysans sur les meilleures pratiques de préparation, utilisation et conservation de la fertilité du sol et de leur environnement ;
- Amélioration des techniques de préparation du sol sur la base des aspects topographiques du terrain, en vue de minimiser les effets de l'érosion hydrique ;
- Une meilleure intégration agriculture-élevage-forêt.

174. En ce qui concerne l'utilisation et la conservation de la fertilité du sol, il sera nécessaire de former les paysans sur les techniques d'utilisation et gestion intégrée de la fertilité du sol, associées aux techniques culturales (utilisation appropriée du compost organique d'origine végétale et animale, ainsi que des fertilisants minéraux, rotation des cultures, surtout des légumineuses) et promouvoir l'utilisation des semences améliorées et l'amélioration des itinéraires techniques.

175. La Composante Gestion durable du foncier et de la fertilité des sols comprendra donc les actions suivantes :

4.4.2.1. Action 1 : Gestion de la fertilité des sols) (GIFS)

176. Cette action devra permettre de soutenir des activités à différents niveaux :

- Recherche et expérimentation ;
- Etude, inventaire et cartographie des sols ;
- Formation et sensibilisation de différentes parties prenantes ;
- Réalisation de zonage agro-écologique.

4.4.2.2. Action 2 : Récupération et correction des terres dégradées

177. Cette action comprendra les activités suivantes :

- Récupération des terres de mangrove et bas-fonds dégradées ;
- Promotion des systèmes de production durable ;
- Protection et conservation des zones humides ;
- Amélioration agronomique et techniques culturales.

4.4.2.3 Action 3 : Gestion du foncier :

- a) Accélérer la mise en application de lois foncière et de son règlement,
- b) La mise en place d'un observatoire national du foncier rural
- c) Appui à la formulation de politique nationale foncière avec une attention particulière aux femmes

178. Le coût de cette composante est estimé à 4.200,0 M FCFA, et devra s'adresser de façon indifférenciée à l'ensemble des producteurs agricoles intervenant dans les filières de production végétale.

Tableau 10: Estimation du budget de la Composante : Gestion durable des terres (foncier et la fertilité des sols)

Composante	Actions	Budget
Gestion durable des terres (foncier et la fertilité des sols)		4.200.000.000
	Gestion intégrée de la fertilité des sols (GIFS)	2.000.000.000
	Récupération et correction des terres dégradées	1.950.000.000
	Gestion du foncier	250 000 000

4.4.3. Composante 3 : Gestion durable des ressources forestières

179. En Guinée-Bissau, la gestion des ressources naturelles (Forêts et Faune en particulier) se fait essentiellement à travers la création de réserves et de zones protégées. A ce titre, 20 sites ont été identifiés : il s'agit de six monuments nationaux, cinq réserves forestières, deux réserves fauniques, cinq parcs nationaux, une réserve intégrale, une zone de conservation et 14 zones d'exploitation contrôlée. Ces aires protégées représentent 15% du territoire national. Elles sont réparties de la manière suivante : les mangroves du Rio Cacheu, les îles d'Orango, de Formosa, de João Vieira et Poilão dans l'archipel des Bijagos, les lagunes de Cufada et le massif forestier de Cantanhés. Le processus d'extension du système national des aires protégées aux forêts claires de Dulombi et de Boé, et des couloirs qui les relient est actuellement en cours.

180. L'analyse de la situation actuelle en Guinée-Bissau indique que le milieu naturel pour des raisons diverses, est soumis à un processus de dégradation multiforme selon les lieux et qui risque de compromettre à moyen et long terme le développement économique et social du pays, basé essentiellement sur le secteur rural. Les problèmes environnementaux comprennent les problèmes associés à la déforestation, le surpâturage, l'érosion des sols, l'irrégularité des pluies, la surpopulation des zones forestières, la surexploitation des ressources avec tout ce qu'elle entraîne de pression sur la biodiversité et les espèces menacées d'extinction.

181. Le Plan d'Action Forestier de Guinée Bissau estime que dans la période 1978-1990, 29.000 ha de superficies forestières ont été perdus chaque année, entraînant une baisse des réserves ligneuses de l'ordre de 625.000 m³ par an. Les pertes réelles de surfaces entre 1978 et 1985 sont estimées entre 50.000 et 60.000 ha par an⁸. Cette dégradation se traduit notamment par des réductions importantes des surfaces forestières : baisse de 30% (38.600 ha) des surfaces de forêts subhumides denses, en particulier dans la région de Tombali, baisse de 57% (247.000 ha) des surfaces des forêts de savane de Bafata, Oio et Gabù et de 19% des surfaces de forêts de mangrove. Pour l'ensemble des formations ligneuses, la comparaison des 2 inventaires forestiers fait apparaître une disparition de 187.600 ha, soit environ 7,1% de la surface de 1978. On observe une dépréciation qualitative du patrimoine forestier avec la disparition des formations denses au profit de forêts dégradées et de savanes; par ailleurs les productions forestières autres que le bois diminuent.

182. Pour améliorer la gestion des ressources naturelles, il est proposé en particulier de :

- finaliser la relecture de la loi foncière en adoptant son règlement d'application, et d'appliquer la législation communautaire en matière de gestion des ressources forestières ;
- rationaliser l'exploitation forestière, notamment à travers entre autres : i) l'inventaire et l'aménagement des ressources forestières, ii) une application effective des taxes, amendes en renforçant les mécanismes de contrôle, iii) une meilleure gestion du fonds forestier, et iv) la lutte contre les feux de brousse ;
- faire participer ou renforcer la participation des paysans et autres acteurs y compris les femmes et les jeunes dans les discussions sur la définition et/ou la reformulation de politiques relatives à la GRN ;
- mettre en œuvre les orientations de la Lettre de Politique de Développement Agricole en particulier en ce qui concerne la privatisation de certains services et l'appui conséquent au secteur privé et ONG ;

⁸ PAFT, 1992

- promouvoir et renforcer la sensibilisation et la formation des acteurs ;
- Le renforcement des capacités techniques et organisationnelles et des institutions chargées de la formulation des plans d'actions environnementaux liés aux conventions (CCD, CBD, CCC) et de leur suivi-évaluation.

183. La réussite de la politique forestière reposera sur la nécessité de responsabiliser les intéressés en leur conférant des responsabilités directes et totales, notamment pour la conduite d'opérations concrètes sous l'autorité et le contrôle des acteurs locaux ou indirects, c'est-à-dire, la participation effective aux décisions prises à travers un système de représentation sur la gestion des ressources forestières. La précision des rôles et donc des responsabilités de l'Etat et des différentes collectivités territoriales doit être considérée à ce niveau comme une priorité.

184. Les objectifs globaux de la composante visent d'une part le renforcement des capacités techniques, opérationnelles et d'organisation des institutions concernées et d'autre part, le renforcement du rôle des communautés rurales pour une meilleure conservation et utilisation durable des ressources forestières et naturelles. Les résultats escomptés visent à la sécurisation des droits de propriété des collectivités locales qui seront ainsi mobilisées pour la protection, l'accès et l'aménagement durable de leur patrimoine forestier et naturel. La DGFF devra réorienter sa stratégie d'intervention dans le secteur vers des priorités techniques de gestion et d'aménagement participatif des forêts naturelles du pays, tenant en compte les réalisations et les expériences menées dans le cadre de l'OMVG et par des ONG en matière de gestion des forêts communautaires et des aires protégées.

185. Les objectifs spécifiques peuvent être fixés en termes de : i) récupération de 5.000 Ha/an de surface forestière, contre 29.000 Ha perdus annuellement, ii) réduction de 75% d'exportation de grumes, bois bruts d'ici la fin du programme, iii) augmentation du nombre de forêts communautaires de 15% et des aires protégées de 20% et iv) réhabilitation du centre de pépinières de N'Bunhe à Bissora. Une attention spéciale sera portée à la gestion communautaire des forêts et la conservation des écosystèmes fragiles, notamment par le renforcement des actions de l'IBAP (Institut de Biodiversité et Aires Protégées).

186. L'ensemble des objectifs fixés pour améliorer la gestion des ressources forestières sont déclinés dans les actions suivantes :

4.4.3.1.Action 1 : Classement, aménagements et gestion des forêts (forêts de protection et forêt de production)

187. Cette action de classement, aménagements et gestion des forêts et de la faune prendra en considérations les activités suivantes :

- Etude socio-économique et environnementales ;
- Evaluation de la contribution des différents services d'écosystèmes dans l'économie nationale ;
- Cartographie, délimitation, matérialisation des limites des forêts à classe sur le terrain ;
- Elaboration des Plans de Gestion des Forêts et d'un Plan d'actions pour des espèces menaces ;
- Renforcements des capacités techniques et matériels des services concernés ;
- Organisation de la filière bois et charbon et de produits forestiers non ligneux.

4.4.3.2.Action 2 : Aménagement des forêts

188. Les activités à mener seront liées à l'amélioration des connaissances sur les ressources forestières et de la faune :

- Formation en cartographie, télédétection et en statistiques forestiers,
- Formation de base pour les différents acteurs intervenants dans la forets ;
- Renforcement des différents services en personnels et en formations, équipements et matériels divers ;

4.4.3.3.Action 3 : Gestion des ressources forestières

189. Dans ce domaine il s'agira de soutenir des activités en terme de :

- Lutte contre les feux de brousse ;

- Reboisement, restauration et conservation des forêts dégradés ;
- Promotion d'un herbier national de flore ;
- Evaluation de la performance des services actuels de protection de la nature et de l'environnement.

4.4.3.4.Action 4 : Herbier national de flore

190. La réalisation de cette action visant à assurer la conservation de la biodiversité comprendra des activités de :

- Recherche appliquée ;
- Installation d'un herbier et d'un arboretum ;
- Equipement des installations.

4.4.3.5.Action 5 : Appui institutionnel

191. Dans le cadre de cette composante, l'appui institutionnel permettra de développer des activités concernant :

- Le renforcement des capacités techniques et opérationnelles de la DGFF en particulier pour améliorer le suivi de l'évolution du sous-secteur ;
- Le renforcement des communautés rurales et des autres acteurs du sous-secteur, pour un développement et une gestion rationnelle et communautaire des ressources forestières ;
- L'appui à l'IBAP et au Bureau de Planification Côtière ;
- Appui à la réalisation d'un inventaire forestier.

192. Le coût de la composante Gestion durable des ressources forestières est estimé à 19.700 M FCFA et pourra bénéficier directement et indirectement à au moins 25 % des communautés rurales du pays.

Tableau 11: Estimation du budget de la Composante : Gestion durable des ressources forestières

Composante	Actions	Budget
Gestion durable des ressources forestières		19.700.000.000
	Classement, aménagements et gestion des forêts	1.800.000.000
	Aménagements des forêts	1.650.000.000
	Gestion des ressources forestières	2.650.000.000
	Herbier national de flore	1.150.000.000
	Appui institutionnel	2.950.000.000
	Réalisation d'inventaire forestier	9.500.000.000

4.5. SOUS-PROGRAMME 5 : RECHERCHE ET CONSEIL AGRICOLES

193. L'agriculture bissau-guinéenne demeure peu productive et par conséquent peu compétitive car les méthodes de travail restent archaïques, dominées par des travaux manuels et physiques, des exploitants âgés et souvent illettrés. Face à cette situation, le Gouvernement a jugé important de déployer des efforts conjoints (Gouvernement, ONG, Partenaires, Paysans, et le Secteur Privé) dans le sens d'imprimer une nouvelle dynamique dans la mise en œuvre de la politique de développement agricole, ayant en vue la relance et l'augmentation de la production et de la productivité par la diffusion et l'adoption de technologies améliorées au niveau des différents systèmes de production existants.

194. La relance de la recherche agricole devra comprendre les préalables de base suivants : i) la réhabilitation des centres de recherche, afin qu'ils puissent disposer des équipements et budgets de

fonctionnement nécessaires à la conduite de programmes de recherche appliquée destiné à soutenir l'amélioration de la productivité des cultures, de la transformation des produits vivrières et de la promotion des élevages à cycle court. ii) le renforcement des capacités et spécialisation des chercheurs à travers un programme de formation et de recyclage général de ces cadres.

195. La mise en œuvre d'un système de vulgarisation agricole efficace, qui constitue une des conditions de réalisation des objectifs agricoles du PNIA 2^{ème} génération devra viser : i) la mise en œuvre d'un réseau cohérent de vulgarisateurs avec des agents et des moyens adéquats pour remplir les tâches. ii) l'implication des bénéficiaires dans le processus de vulgarisation. iii) le développement de partenariats avec les opérateurs privés, les organisations de producteurs et les ONG intervenant dans le secteur agricole et iv) la création des champs écoles pour la formation des leaders pour le changement.

196. Face aux enjeux existants, pour un développement durable des exploitations agricoles, les différents services de support aux paysans (y compris les paysans eux-mêmes avec leurs organisations) doivent repenser leurs modes d'agir et de fonctionnement. Dans ce contexte, le Sous-Programme « Recherche et Conseil Agricoles » visera à renforcer les actions soutenues dans le cadre des sous-programmes 1, 2 et 4 (concernant les filières de production végétale, de production animale et de gestion des ressources naturelles), et comprendra deux Composantes :

4.5.1. Composante 1 : Renforcement des services de soutien aux producteurs

197. Cette composante sera axée sur les actions décrites à suivre :

4.5.1.1. Action 1 : Appui aux partenariats Producteurs-Recherche-Vulgarisation

198. Les activités dans ce domaine viseront à renforcer les partenariats entre OSP et les acteurs du système de recherche et conseil agricoles visant en priorité :

- La formation et la démonstration pour les paysans (champs écoles, technique zai);
- Le développement du sous-secteur semencier ;
- Appui à la recherche et la diffusion de nouvelles technologies ;
- Le développement et la vulgarisation massive (y compris à la radio) des thèmes de nutrition, sécurité alimentaire et résilience ;
- La capacitation des organisations des producteurs au sein des filières agricoles ;
- La création de réseaux de paysans producteur-multiplicateurs des semences ;
- Appui à la création d'une Plateforme de dialogue Paysans- ONG-Recherche-Vulgarisation,.

4.5.1.2. Action 2 : Renforcement des capacités des services agricoles

199. Le renforcement des capacités des services agricoles (publics/privés) portera sur des activités à développer sur les thèmes suivants :

- Promotion de la recherche agricole participative ;
- Essayes variétales, introduction et vulgarisation des plantes, et cultures tolérants aux stress hydriques, à la salinisation, à la toxicité et tolérants aux bio agresseurs des cultures ;
- Développement d'approches novatrices de vulgarisation agricole ;
- Construction du siège pour l'INPA et réhabilitation de ses stations de recherche spécialisées (Contuboel, Carantaba, Caboxanque et Bissoram) ;
- Formation et spécialisation des cadres de la recherche agricole et animal ;
- Promotion du lien entre la recherche aux échelles nationale, régionale et continental ;
- Soutien aux Service de Protection des Végétaux et combat aux bios agresseurs des cultures ;
- Réalisation d'étude de viabilité économique et financier du Centre de Coli.

4.5.1.3. Action 3 : Appui à la création de champs écoles et soutien aux cantines scolaires

200. Il s'agit, au niveau de chaque secteur, d'installer selon les écologies, des champs d'1 Ha pour la culture du riz soit de mangrove, soit de bas-fonds ou encore du riz de plateau. En plus, dans chaque champ école il doit y avoir des installations pour les animaux et périmètres maraichères. Dans chaque champ école il doit y avoir un groupe de 5 personnes formées, appelés « Leaders pour le changement » pour mener des actions d'un accompagnement rapproché des paysans, éleveurs et femmes maraichères sur des techniques de production intensive tant pour la production végétale, animal comme maraichères. Dans chaque champ école, il doit avoir aussi des salons polyvalents destinés aux actions sociales. Ces Leaders pour le changement doivent travailler en étroite collaboration avec l'INPA et le Service de Vulgarisation Agricole. A ce titre, les activités suivantes sont à mener :

- Identification et formation de 1600 « Leaders pour le changement » destinés à couvrir environs, les 312 sections administratives existants au niveau national;
- Installation et équipement de 39 champs écoles ;
- Soutien aux activités de cantines scolaires ;
- Equipements des salons polyvalents destinés aux actions de formations, culturels et démonstrations.

201. Le coût de cette première composante est estimé à 5.487,5 M FCFA et devra bénéficier à la quasi-totalité des producteurs ruraux.

Tableau 12: Estimation du budget de la Composante : Renforcement des services de support aux producteurs

Composante	Actions	Budget
Renforcement des services de support aux producteurs		5.487.500.000
	Appui aux partenariats Producteurs-Recherche-Vulgarisation (y inclut nutrition)	1.267.500.000
	Renforcement des capacités des services agricoles	1.720.000.000
	Appui à la création de champs écoles et cantines scolaires	2.500.000.000

4.5.2. Composante 2 : Soutien au développement des filières porteuses

202. Cette seconde composante demandera la mise en place d'actions visant à promouvoir les filières vivrières et d'exportation porteuses.

4.5.2.1. Action 1 : Élaboration et implémentation des plans de développement des filières prioritaires

203. A l'échelle nationale, les filières prioritaires seront identifiées, et dotées chacune d'un plan de développement. Dans ce cadre, les acteurs concernés seront formés afin de renforcer leur capacité à contribuer à cet exercice.

204. Les plans ainsi élaborés seront mis en œuvre à travers la diffusion des innovations technologiques, la promotion du secteur privé pour la transformation et la commercialisation, la promotion des relations entre les organisations des producteurs et le secteur privé... Le programme financera aussi des mécanismes de partenariat public-privé qui permettent de stimuler les investissements privés, de le sécuriser, et de les rendre bénéfiques pour les producteurs. La culture de sésame a été déjà introduite par les privés et les résultats sont encourageants. Une autre culture qu'est en train d'être introduits par certains ONG est le cacao dont il faut un suivi rapproché de la part de l'INPA.

4.5.2.2. Action 2 : Capacitation des organisations des producteurs au sein des filières

205. Le programme appuiera la dynamique de structuration-restructuration et renforcement des organisations des producteurs, telle que générée au cours de l'élaboration des plans de filière. Les capacités des organisations paysannes ainsi structurées ou restructurées à entretenir des relations bénéfiques avec le secteur privé, seront renforcées.

4.5.2.3. Action 3 : Appui au développement des filières porteuses identifiées

206. En collaboration avec les ONG, les agriculteurs sélectionnés pour le développement des filières identifiées devront présenter un projet viable pour pouvoir bénéficier des appuis nécessaires. Ces projets doivent avoir l'aval des Direction Régionaux des Services Agricoles et du Comité Régional de Concertation.

207. Le coût de cette composante est estimé à 4.532,5 M FCA.

Tableau 13: Estimation du budget de la Composante : Soutien au développement des innovations technologiques

Composante	Actions	Budget
Soutien au développement des innovations technologiques		4.532.500.000
	Élaboration et implémentation des plans de développement des filières prioritaires	1.170.000.000
	Capacitation des organisations des producteurs au sein des filières	862.500.000
	Appui au développement de filières prioritaires identifiées	2.500.000.000

4.6. SOUS-PROGRAMME 6 : RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL ET COORDINATION SECTORIELLE

208. Secteur clé de l'économie nationale, l'agriculture n'est pas parvenue ni à assurer la sécurité alimentaire ni à créer les conditions d'amélioration des conditions de vie des populations rurales et encore moins à fournir un support au développement des autres secteurs socioéconomiques. Les faibles résultats du secteur, malgré les richesses naturelles présentes, trouvent leur explication dans une série de facteurs comme : le faible taux des investissements réalisés, les difficultés d'accès aux moyens de production, au crédit et aux marchés, le bas niveau technique des exploitations, etc.

209. Les plus importants de ces facteurs, qui commandent pratiquement tous les autres, sont cependant l'inadaptation et l'efficacité limitée des institutions publiques et l'extrême faiblesse des organisations professionnelles agricoles qui empêchent la participation effective des agriculteurs et la mobilisation des potentialités humaines et naturelles en faveur du développement.

210. Le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et Forêt (MAEF) est l'organe du Gouvernement qui a pour mission de créer les conditions favorables au développement de l'agriculture en vue de la réalisation des principaux objectifs du Plan National d'Investissement Agricole, grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques adéquates. Le MAPF est cependant confronté à de multiples contraintes dont : i) la faible capacité institutionnelle de définir des priorités de coordonner et de suivre les programmes d'investissement public et l'insuffisance de ressources humaines qualifiées. ii) le manque de rigueur dans la gestion administrative : déficience dans l'administration des biens publics, faiblesse des mécanismes de contrôle, de suivi et d'évaluation. Absence d'une politique des ressources humaines (insuffisance de cadres spécialisés), manque de mesures incitatives au niveau financier, et des conditions de travail, etc. ; iii) un déséquilibre dans l'organisation du secteur et d'une faiblesse des capacités d'intervention en milieu rural liée essentiellement à la concentration au niveau central des cadres formés ou expérimentés ; iv) une absence de capacité réelle de coordination et

d'harmonisation des interventions ; et v) une carence de moyens de tous ordres et de méthodes de travail.

211. Ces insuffisances institutionnelles limitent considérablement l'efficacité des actions du MAPF en milieu rural. Il sera donc indispensable de renforcer le MAPF par des moyens matériels, la formation des cadres, le renforcement du système administratif et organisationnel et l'assistance technique en vue d'améliorer ses capacités institutionnelles.

212. L'objectif du sous-programme est de contribuer à améliorer la gouvernance institutionnelle du secteur au sens large du terme, de façon à garantir en particulier le succès dans la mise en œuvre du PNIA 2^{ème} génération. Spécifiquement, le sous-programme va notamment devoir renforcer les capacités des services techniques du et des organisations socioprofessionnelles en vue d'améliorer les capacités de formulation des politiques et stratégies agricoles, les capacités de pilotage, de coordination et de suivi - évaluation, et de leadership.

213. Les principales réalisations du sous-programme viseront : i) le renforcement des services clés de Ministère de l'Agriculture, notamment du GAPLA, dans la mise en œuvre du PNIA. ii) la mise à niveau de cadres et des responsables des ONG et des associations ; iii) l'élaboration d'un programme de formation continue de la ressource humaine disponible ; iv) l'élaboration d'un système de planification, de programmation et de suivi-évaluation des politiques et des programmes, et d'un manuel de procédures et de règles de mise en œuvre des projets/programmes, v) la prévention et gestion des crises alimentaires, et vi) l'amélioration de l'environnement du commerce pour les produits agricoles et halieutiques.

214. Pour réaliser ces différents objectifs, le Sous-programme Renforcement Institutionnel et Coordination Sectorielle comprendra quatre Composantes :

4.6.1. Composante 1 : Amélioration de l'environnement institutionnel du secteur agricole

215. Cette composante devra notamment contribuer au renforcement des mécanismes de coordination et de programmation entre les différents services du Ministère, entre le Ministère et d'autres départements et instances gouvernementaux, entre le Ministère et ses partenaires techniques et financiers, entre le Ministère et les ONG et OSP, entre les ONG et les OSP elles-mêmes, et entre les partenaires techniques et financières. Elle s'inscrira également dans le cadre des orientations actualisées du PEO – Plan Stratégique Opérationnel.

216. La Composante sera déclinée dans les deux actions suivantes :

4.6.1.1. Action 1 : Amélioration du cadre institutionnel et organisationnel du Ministère en charge du secteur agricole

217. Une des mesures rapide à prendre en considération est la restructuration du Ministère. Une étude approfondie de la restructuration du Ministère a été menée dès 2002 avec l'appui technique et financier de la FAO. Elle n'avait commencé à être appliquée qu'à partir de 2004⁹, mais, au gré de l'instabilité politiques, le processus n'a pas été mené à son terme. Par conséquent, elle doit être reprise et menée à bout, pour que sa mise en œuvre soit effective ce qui permettra d'améliorer l'efficacité des services du Ministère.

218. Cette action comprendra les activités à suivre :

- Réorganisation du Ministère en charge du secteur agricole ;
- Mise en place des outils de gestion requis pour une gestion efficace et responsable ;
- Appui à la privatisation de certains services ;
- Appui à la reconversion de certains personnels non indispensables ;
- Renforcement des capacités technique.

⁹ Le projet PAIDR (Projet d'Appui Institutionnel au Développement Rural), financé par la BAD, avait repris cette restructuration et proposé un nouvel organigramme pour le Ministère, ainsi qu'une loi organique pour son fonctionnement.

4.6.1.2. Action 2 : Création des mécanismes favorables au développement du secteur

219. Cette action s'inscrit dans le cadre des priorités du Gouvernement visant le renforcement des capacités de formulation et de mise en œuvre des politiques publiques, ainsi qu'une meilleure gestion de l'administration et de la société civile afin d'améliorer la productivité agricole.

220. Pour améliorer la situation économique du pays, le Gouvernement a pris l'option de faire de l'agriculture un moteur de la croissance de l'économie. Dans cette dynamique, l'assurance agricole est un outil qui pourrait contribuer significativement à améliorer les performances du secteur en offrant aux producteurs, éleveurs, fournisseurs d'intrants et organismes de crédit une protection contre les pertes de rendements dues aux aléas climatiques et catastrophes naturelles.

221. La construction de ces mécanismes passera par des activités telles que :

- Etudes et formulation de politiques et programmes ;
- Appui à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement du PNIA 2^{ème} génération ;
- Etude et mise en place d'un fonds de calamités et de mécanismes d'assurance agricole (dans le cadre des politiques mises en place au niveau de l'UEMOA) ;

4.6.1.3. Action 3 : Création d'un Fonds de crédit agricole

222. Le Fonds de Crédit Agricole est destinés au développement de petites et moyennes entreprises agricoles, coopératives de production, associations de producteurs, groupe d'intérêt économique, producteurs individuel et organisations socio professionnels divers.

A ce titre, les activités suivantes sont envisagées :

- Etude de viabilité ;
- Installation du Fond de crédit agricole.

223. Le coût de cette composante : Amélioration de l'environnement institutionnel du secteur agricole est estimé à 48.000 M FCA.

Tableau 14: Estimation du budget de la Composante : Amélioration de l'environnement institutionnel du secteur agricole

Composante	Actions	Budget
Amélioration de l'environnement institutionnel du secteur agricole		48.000.000.000
	Amélioration du cadre politique institutionnel et organisationnel du MADR	3.000.000.000
	Création des mécanismes favorables au développement du secteur	9.000.000.000
	Fonds de crédit agricole	36.000.000.000

4.6.2. Composante 2 : Renforcement des capacités de gestion du secteur agricole

224. Les aspects institutionnels apparaissent comme une contrainte majeure au développement agricole en Guinée-Bissau. C'est pourquoi, le sous-programme de renforcement institutionnel du MAPF proposé dans le cadre du PNIA 2^{ème} génération s'efforcera principalement de lever les contraintes institutionnelles par un renforcement des capacités nationales afin de contribuer d'une façon durable à l'amélioration de la productivité du secteur agricole. Pour atteindre cet objectif, la stratégie mise en œuvre repose sur une approche participative et inclusive, qui requiert un dialogue permanent et interactif entre les principaux acteurs concernés par le développement agricole de la Guinée-Bissau.

225. Cette Composante sera mise en œuvre par le biais de quatre types d'actions :

4.6.2.1.Action 1 : Construction, réhabilitation et équipement des institutions publiques agricoles

226. Sur le plan institutionnel, une attention particulière sera donnée à la réhabilitation de certains services du MAPF : génie rural, laboratoire national des semences, protection des végétaux, INPA et ses centres spécialisés, centre de documentation agricole et directions régionales de l'agriculture. L'équipement et la formation pour la mise à niveau technique des techniciens du Ministère à l'usage des équipements mis en place mériteront également une attention particulière.

227. De plus, afin d'aider la matérialisation de ses objectifs de la composante en matière de formation, le centre de Bachil sera réhabilité ainsi que le centre du DHAS à Catio et Olof Palme à Bula.

228. Cette action devra permettre en particulier :

- construction des sièges pour le fonctionnement de la Direction General de l'Agriculture et la Direction Générale de Forêt et Faune ;
- la mise en place d'un centre de documentation agricole ;
- la création d'un laboratoire polyvalent, permettant l'analyse de la qualité des produits agricoles et dérivés, analyse des semences et analyse des sols ;
- la réhabilitation du centre de formation de Bachil, Olof Palme et de la DHAS à Catio ;
- création d'une Ecole National de l'Agriculture et d'un Institut Supérieur Agricole.

4.6.2.2.Action 2 : Renforcement des capacités technique du MAPF

229. Le renforcement des capacités passera par l'identification des réels besoins des différents services techniques du MAPF et des principaux acteurs intervenant au monde rural, en moyens humains et matériels. La formulation d'un programme de renforcement de capacités devra inclure des volets de formation dans des domaines aussi variés que la formulation des politiques et stratégies du développement agricole et rural, les techniques de production, les équipements en milieu rural, les négociations commerciales, la gestion et le leadership. Dans cette optique, les actions de recyclage et de formation continue des cadres du MAPF constitueront une priorité.

230. Le GAPLA en tant que structure responsable de la planification du développement du secteur agricole et service qui a piloté la formulation du PNIA 2^{ème} génération, doit être un service clé dans sa mise en œuvre. A ce titre, il devra être renforcé tant en personnel qu'en équipements et devra avoir un budget de fonctionnement adéquat. Il conviendra également de contribuer, sous son égide, à mettre en place des mécanismes permanents de collecte, de traitement et de diffusion des statistiques agricoles.

231. L'accroissement des capacités institutionnelles et humaines du MADR et ses services sera réalisé après évaluation des capacités existantes et des capacités manquantes et la formulation de stratégie de renforcement des capacités. Les activités prévues sont les suivantes :

- Accroissement de capacités institutionnelles et humaines du MAFD ;
- Renforcement des organes de coordination et de programmation ;
- Renforcement des capacités d'intervention du GAPLA et assistance technique.

4.6.2.3.Action 3 : Appui à l'amélioration du cadre institutionnel et organisationnel des organisations professionnelles agricoles

232. Les organisations paysannes sont caractérisées par des problèmes de bas niveau de scolarité des agriculteurs, et par des responsables insuffisamment formés (en particulier en ce qui concerne des sujets aussi importants que la gestion et l'animation rurale, la fiscalité, l'accès aux informations techniques et aux informations sur les marchés), ce qui engendre des déficiences dans la gestion des organisations et pose le problème de leur viabilité et leur pérennité.

233. Le développement et la pérennité des OP ne seront possibles que si les producteurs augmentent leurs revenus et leurs productions et améliorent la productivité de leur travail. Leur développement et leur pérennité impliquent des appuis à l'organisation et à la gestion, à l'alphabétisation, à l'information et au conseil, ainsi qu'à l'amélioration des techniques et aux transferts de technologies permettant de renforcer la base économique de ces organisations. Compte tenu de la nécessité d'inscrire le développement des organisations paysannes dans la durée, il faudra progressivement

passer de logiques de formation pure et stricto sensu pour évoluer vers des logiques d'appui aux activités économiques à la base.

234. Afin d'aider les agriculteurs à mieux s'organiser, les objectifs suivants seront donc recherchés :

- Assistance à la mise à niveau organisationnelle et technique des organisations et institutions rurales ;
- Appui au développement des activités économiques et commerciales.

235. A ce titre, la composante envisagera l'organisation de sessions de formation sur différents thèmes de leur intérêt à l'endroit des associations de producteurs agricoles et éleveurs. Les ONG et les autres organisations « communautaires » intervenant dans le secteur agricole, bénéficieront aussi d'appuis du programme pour leur mise à niveau.

236. L'amélioration du cadre institutionnel et organisationnel des organisations professionnelles agricoles s'appuiera sur la réalisation de deux activités essentielles :

- Renforcement de partenariat, d'assistance et mise à niveau des OSP agricoles ;
- Mise en place d'une structure en charge des ONG ;
- Mise à niveau des ONG.

4.6.2.4. Action 4 : Appui à la création d'une école nationale agricole et un institut de formation supérieur agricole.

237. Pour briser la mentalité de que l'agriculture est une activité des petits paysans pauvres, il faut rendre le secteur plus attractif. Il faut la professionnalisation des jeunes agriculteurs et éleveurs et les pousser à s'intéresser pour le métier. Donc, le Centre Olof Palme à Bula, Contuboe à Bafata ou encore Carantaba ou Coli, ont des conditions d'abriter une école de formation. L'Institut supérieur peu bien fonctionner à Bula, au Centre Olof Palme. Pour cela, il faut :

- Réhabilitation de ces centres ;
- Préparation du corps des professeurs ;
- Préparation des modules de formation ;
- Equipements en matériels et outils nécessaires ;
-

4.6.2.5. Action 5 : Recensement agricole et mise en place d'un mécanisme permanent de collecte et de traitement des statistiques agricoles et de diffusion des informations

238. Les actions d'amélioration du dispositif de statistiques agricoles devront se concentrer dans l'élaboration de méthodologies d'enquête et de suivi des marchés moins coûteux mais représentatifs, capables de fournir des informations de qualité en temps opportun. A ce titre, la formation du personnel en statistiques, sondage, traitement informatique et analyse des données seront d'une extrême importance.

239. Cette action sera basée essentiellement sur les activités suivantes :

- Réalisation du recensement agricole ;
- Mise en place d'un système permanent d'enquête agricole et coordination avec l'INEC ;
- Suivi de la vulnérabilité des ménages ruraux ;
- Appui au renforcement du système d'observation et d'information météorologique.

4.6.2.6. 6 : Renforcement de capacité de suivi et évaluation de la mise en œuvre du PNIA

240. Il s'agit d'appuyer le GAPLA pour mener à bien les actions de suivi et évaluation et au Comité de Pilotage dans les actions de coordination.

241. Le coût de cette composante est estimé à 21.880 M FCA.

Tableau 15: Estimation du budget de la Composante : Renforcement des capacités de gestion du secteur agricole

Composante	Actions	Budget
Renforcement des capacités de gestion du secteur agricole		21.880.000.000
	Construction, réhabilitation et équipement des institutions du secteur agricoles	1.980.000.000
	Renforcement des capacités technique du MADR	3.250.000.000
	Appui à l'amélioration du cadre institutionnel et organisationnel des organisations professionnelles agricoles	2.300.000.000
	Création d'une école national de l'agriculture et un institut supérieur agricole	13.500.000.000
	Recensement agricole et mise en place d'un système permanent de collecte, traitement et diffusion des statistiques agricoles (RNA, SIAT)	2.200.000.000
	Renforcement de capacité de suivi et évaluation et appui au fonctionnement du Comité National de Pilotage du PNIA 2 ^{ème} Génération	950.000.000

4.6.3. Composante 3 : Résilience, nutrition, prévention et gestion des crises alimentaires

242. Le contexte de la Guinée-Bissau caractérisé par sa vulnérabilité économique et sa forte dépendance de l'extérieur pour s'approvisionner en produits alimentaires particulièrement en riz, aliment de base des bissau-guinéens, malgré les énormes potentialités agricoles du pays. La situation alimentaire est en effet souvent influencée par des perturbations soit d'ordre conjoncturel (mauvais mécanisme de commercialisation des produits agricoles et alimentaires, la fluctuation des prix des principaux denrées alimentaires, les facteurs politiques et situation économique du pays, la faiblesse des revenus, etc.), soit d'ordre structurel (faible productivité, destruction fréquente des rizières de mangrove et inondation de bas-fonds, à cause de la faiblesse des travaux d'aménagement hydro-agricoles, irrégularité des pluies, l'invasion des ravageurs, l'accès déficient des ménages aux approvisionnements, l'enclavement des populations en raison de la précarités des conditions et états des infrastructures routières, l'insuffisance des infrastructures d'hygiène et sanitaire etc.). La situation nutritionnelle générale en Guinée-Bissau reste précaire. Selon la deuxième enquête de l'UNICEF (publiée en 2013) sur l'état nutritionnelle des enfants de moins de cinq ans et des femmes en âge de procréer (15 à 49 ans), la prévalence nationale d'insuffisance pondérale est de 17%, la prévalence de la malnutrition chronique globale est de 26,6% et la prévalence globale en malnutrition aigüe est de 6,5%.

243. Il n'y a pas, à proprement dit, une institution de gestion des crises alimentaires comme il en existe dans d'autres pays de la sous-région. Plusieurs services et département du Gouvernement jouent un rôle dans la gestion de ces problématiques au niveau national :

- Le Bureau pour la Planification de la Sécurité Alimentaire (GPSA), qui fonctionne au sein du Ministère de l'Economie et d'Intégration Régionale, a pour tâche de piloter et coordonner les actions de suivi de la situation alimentaire ;
- La Division des Statistiques Agricoles (DEA) au sein du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, est chargée de la collecte et du traitement de l'information statistique sur les différentes productions agricoles et alimentaires ;
- Le Système d'Information sur les Marchés (SIM) également rattaché à la DEA au sein du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural est chargé de la collecte et du traitement de l'information sur les prix des différents produits agricoles et alimentaires ;
- Le Groupe de Travail Pluridisciplinaire (GTP), qui englobe la Statistique Agricole, la Protection des Végétaux, l'Elevage, la Météo et le GPSA, est chargé de fournir les informations qualitatives sur le déroulement de la campagne agricole et produire mensuellement un bulletin sur le

déroulement de la campagne et la situation alimentaire des ménages agricoles ;

- Le Comité Interministériel de Sécurité Alimentaire (CISA) créée théoriquement n'est pas encore opérationnel car le décret qui devait l'instituer et préciser son mandat n'a pas été officialisé.

244. Globalement, tous ces dispositifs se heurtent à des problèmes de fonctionnement, à cause du manque de ressources financières, de personnels qualifiés et de la coordination. Dans le cadre de cette composante, l'objectif est de contribuer à l'amélioration du dispositif de prévention et de gestion des crises et des situations d'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Dans ce cadre, des réformes seront mises en œuvre pour :

- Rendre le dispositif de prévention et de gestion des crises capables d'intégrer les différentes formes de risque alimentaire ;
- Renforcer les organes en charge de fournir les informations et les analyses sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (GPSA, DEA, GTP, SIM, DSN et autres) ;
- Mettre en place un Comité Nationale de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle

245. Les actions porteront notamment sur la création d'un organe de pilotage, du Comité Nationale de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle à travers des textes législatifs et réglementaires régissant son fonctionnement. L'objectif visé est la mise en cohérence des statuts et missions du GPSA avec le cadre institutionnel et politique de planification et de gestion des crises. Un accent particulier sera mis sur :

- La coordination dans la programmation et le mode d'utilisation des aides alimentaires (urgence, projets, programmes) accordées par les différents partenaires à travers le PAM ;
- La concertation régulière entre tous les membres et un dialogue permanent avec le Gouvernement à travers le CISA ;
- Le contrôle effectif sur le mode de distribution des aides alimentaires.

246. Le système d'alerte précoce (SAP) a été créé au sein de la Division des Statistiques Agricoles par un projet financé par l'Union Européenne. Ce système devra être renforcé tant en matériel qu'en personnel formé, pour mieux répondre aux besoins actuels. Par ailleurs, les budgets de fonctionnement de la Division des Statistiques Agricoles (DEA) devront être assurés¹⁰ sur le budget général de l'Etat. Un bon fonctionnement du SAP devra être fondé sur l'existence d'un programme d'activité clair et bien défini, basé sur la collecte de données pertinentes et le renforcement des capacités d'analyse, et reposera en bonne partie sur l'amélioration du système d'information sur les marchés et l'amélioration du système d'enquête agricole permanent.

247. L'objectif étant de rendre les Systèmes d'Alerte Précoce et de Statistiques Agricoles, capables de donner une évaluation précise de la situation alimentaire au niveau national, régional, sectoriel et au niveau des villages, les actions devront porter en priorité sur l'élaboration et l'adoption d'une méthodologie fonctionnelle de SAP, l'élaboration d'une base de données structurelles pour les 38 secteurs qui composent le pays, et l'élaboration d'une carte (« atlas ») de la vulnérabilité.

248. Pour rendre plus opérationnelle la prévention et gestion des crises alimentaires et nutritionnelle et autres calamités naturelles, il sera aussi nécessaire de développer des actions dans les domaines suivants :

- Renforcer la capacité opérationnelle des services techniques concernés, notamment, le Bureau de Planification pour la Sécurité Alimentaire (BPSA), la Division de Statistique Agricole, le Service de Protection des Végétaux, la Direction de Service de la Météorologie et le Système d'Information sur les Marchés ;
- Améliorer la régulation, réglementation et la fiscalisation des marchés, y compris dans le secteur informel, favorisant une meilleure dynamique d'approvisionnement en produits alimentaires.

249. L'appui à la réhabilitation de zones touchées par des situations de crise alimentaire devra passer par des stratégies développées de façon décentralisée, avec les populations elles-mêmes, et des appuis

¹⁰ La DEA a du mal à conduire les enquêtes annuelles de production, son fonctionnement dépendant exclusivement de financements externes via projets.

tels que ceux fournis par le PAM dans le cadre de programmes de « Food For Work », en veillant à ce que les sinistrés aient la possibilité de diversifier leurs sources de revenus.

250. Il est prévu que l'ensemble de ces objectifs soit réalisé à travers les actions suivantes :

4.6.3.1. Action 1 : Mise en place des mécanismes qui garantissent la sécurité alimentaire et nutritionnelle

251. L'action proposée sera déclinée dans les activités suivantes :

- Mise en place du Système d'Alerte Précoce et renforcement du système d'information sur les marchés ;
- Appui à la création de banques de céréales et de stocks de sécurité villageois ;
- Création d'un stock national de sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Vulgarisation des connaissances sur les bonnes pratiques nutritionnelles ;
- Etude sur la consommation des produits d'origine végétale, animale et halieutique ;
- Etude de vulnérabilité sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations ;
- Promouvoir les actions qui visent à l'enrichissement des aliments en renforçant les activités des seurs catholiques à Catio (Centre Educationnel São Bento) et Cacheu (Centre nô cumé sabi) qui mène déjà un très bon travail en matière de nutrition des enfants et femmes allaitante;
- Création d'une Institute Nationale de Contrôle de Qualité Sanitaire des aliments

4.6.3.2. Action 2 : Amélioration de la gouvernance autour de l'alimentation et de la sécurité alimentaire

252. Cette action devra viser la réalisation des activités ci-après :

- Mise en œuvre des réformes requises pour une approche inclusive impliquant étroitement toutes les composantes sectorielles contribuant à la résilience : agriculture, élevage et pêche, environnement, affaires sociales, nutrition-santé, gestion des risques de catastrophes...
- Appuyer à la préparation d'un plan national de contingence pour la gestion des crises alimentaire et des catastrophes naturelles ;
- Appui à la création d'un Comité National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnel ;

253. Le coût de cette composante est estimé à 7.550 M FCA

Tableau 16: Estimation du budget de la Composante : Résilience, nutrition, prévention et gestion des crises alimentaires

Composante	Actions	Budget
Résilience, nutrition, prévention et gestion des crises alimentaires		7.550.000.000
	Mise en place des mécanismes qui garantissent la sécurité alimentaire et nutritionnelle	4.600.000.000
	Amélioration de la gouvernance autour de l'alimentation et de la sécurité alimentaire	2.950.000.000

4.6.4. Composante 4 : Genre et emploi jeunes

254. L'environnement économique et les conditions sociales dans lesquelles vivent les femmes en milieu rural sont tels que celles-ci sont dans un état de pauvreté absolue généralisé qui, malheureusement risque de se perpétuer si des actions urgentes et à la mesure de la gravité de cet état ne sont pas entreprises en leur faveur.

La participation des femmes bissau-guinéennes à l'agriculture est cruciale. Elle est notoire non seulement dans les cultures alimentaires qui assurent la sécurité alimentaires des ménages comme aussi dans les cultures de rente et d'exportation, tel est le cas de l'anacarde. Non seulement, la

production vivrière est, aujourd'hui, presque totalement entre les mains des femmes, comme certaines de leurs activités sont de plus en plus orientées vers les productions de légumes et fruits à destination du marché du capital et de la sous-région.

Malgré la prédominance des femmes dans l'agriculture bissau-guinéenne, leurs activités (de faible valeur ajoutée) ne leur assurent pas une grande autonomie financière. Leurs contributions à la richesse nationale, mal mesurées par les statistiques, restent toujours faibles et invisibles, alors qu'elles sont les piliers de la réalisation des profonds changements économiques, environnementaux et sociaux nécessaires au développement durable.

L'accès limité à la terre, au crédit, aux revenus, aux soins de santé, à l'éducation, à l'emploi, etc. sont des défis majeurs à relever et à éradiquer. L'appui à l'autonomisation des femmes doit se baser sur la mise en œuvre des projets agricoles avec un accent particulière à la riziculture, le maraîchage, l'élevage à cycle court, la transformation des produits agricoles et la formation professionnalisante, etc.

Deux objectifs spécifiques sont poursuivis par le pressant Plan d'Investissement :

1. Créer un environnement dynamisant au monde rural pour permettre aux femmes les moyens de participer pleinement à la vie économique et sociale d'abord dans leurs communautés et par la suite au niveau intra-régional et national.
2. Mettre au profit les talents, les compétences, les énergies et les expériences des femmes, souvent très mal valorisées aux services des communautés auxquelles elles appartiennent.

L'appui aux femmes est donc structuré autour de deux actions majeures à savoir :

4.6.4.1 Action 1: Appui à l'augmentation des capacités économiques des femmes

La mise en œuvre de cette action comprendra la réalisation des activités suivantes :

- Appui à la mise en valeur et intensification des systèmes de cultures irriguées, (bas-fonds et maraîchage) ;
- Appui au développement de la production avicole et des animaux de cycle court ;
- Appui à la transformation et commercialisation des produits agricoles, de l'élevage, de la pêche et produits agro forestier ;
- Appui à la mise en place d'un Fond de crédit destinés à promouvoir l'entrepreneuriat féminin ;

4.6.4.2 Actions 2: Renforcement des capacités d'organisation et de gestion des associations des femmes

Les activités suivantes sont envisagées dans le cadre de cette action :

- renforcement des capacités des associations des femmes, selon le principe de la formation-action, consolidé par un accompagnement de proximité, moyennant le financement de petits projets pilotes, formulés durant le processus de renforcement des capacités.

La mise en œuvre de ces deux actions devra permettre d'avoir les résultats suivants :

- Les capacités des femmes pour développer les activités génératrices de revenus sont améliorées ;
- Les habitants des communautés bénéficiaires et en particulier les chefs-lieux sont sensibilisés au sujet du statut socio-économique des femmes et en particulier les chefs-lieux sont sensibilisés au sujet du statut socio-économique des femmes ;
- 250 groupes de femmes leaders pour le changement, constitués de 10 femmes chacune est opérationnel dans les communautés rurales ;
- L'accès limité à la terre, au crédit, aux revenus, aux soins de santé, à l'éducation, à l'emploi, etc. sont considérablement améliorés ;
- Les associations communautaires de base mettent en œuvre différents types d'activités génératrices de revenus et maîtrisent le marketing de leurs produits.

Pour ceux qui concerne les jeunes, (Diplômés et non diplômés) soucieux de partir car le pays qui les a vu naître ni leurs donne pas la possibilité d'un emploi rémunérés, l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'agroforesterie, etc. constituent en énorme potentiel d'emploi à conditions que l'état et le gouvernement en fasse une priorité.

Pour la promotion d'emploi jeunes, le présent Plan d'Investissement fixe comme objectifs créer 20.000 emploi à travers les actions suivants :

4.6.4.3 Actions 3 : Appui à la création d'emploi et entrepreneuriat

Pour les jeunes non diplômés, l'appui passera par un soutien aux actions de formations professionnelles en agriculture, élevage, pêche, agroforesterie, transformation, conditionnement, commercialisation et services divers, incitation à la création des associations, coopératives de productions agricoles divers, groupes d'intérêt économiques, etc. Pour ce faire, des activités majeures se dégagent :

- Soutien aux efforts des ONG tels que ADPP, AD, CIFAB, EAPNT (Ecole de l'Agriculture, de l'Elevage de Nhacra Teda) et autres.
- Soutenir l'effort de réhabilitation des Centres de formation d'Olof Palme, Bachil, Contuboe et Coli)

Pour les jeunes hommes et femmes diplômés et sans emploi, soutenir leurs efforts dans l'acquisition des compétences clés en matière d'entrepreneuriat et d'amélioration de leur employabilité, à travers les activités suivantes :

- Mise en place des incubateurs d'entreprises et un mécanisme adéquat pour l'accompagnement financier de jeunes et femmes promoteurs ;
- Mise en place d'un Fond pour l'installation des jeunes et développement des entreprises et services divers

Le coût de cette composante est estimé à **27.500.000.000 M FCA**

Composante	Actions	Budget
Genre et emploi jeunes		27.500.000.000
	Appui à l'augmentation des capacités économiques des femmes	5.000.000.000
	Renforcement des capacités d'organisation et de gestion des organisations des femmes	7.500.000.000
	Appui à la création d'emploi et entrepreneuriat	15.000.000.000

4.6.5. Composant 5 : Amélioration de l'environnement du commerce

255. Les actions visant l'amélioration de l'environnement du commerce doivent pouvoir s'adresser au commerce interne, comme au commerce régional et sous régional.

256. Commerce interne. Le cadre réglementaire qui freinait l'investissement et la croissance du secteur privé est nettement amélioré avec la création du Guichet unique. Une entreprise peut maintenant être créée dans un seul jour. Toutefois, il reste un autre obstacle non moins important qui est l'absence quasi totale d'informations qu'un investisseur affronte pour pouvoir faire des affaires ou pour initier une nouvelle activité dans le pays.

257. La décapitalisation du secteur privé, l'absence d'institution bancaire dédiée au crédit commercial, la vulnérabilité et la prolifération du secteur informel encourageant des formes de commerce déloyales. L'absence de crédit aux opérateurs nationaux, la mauvaise condition des pistes rurales et la taille du marché sont aussi des freins au développement du commerce national.

258. Malgré quelques réformes réalisées pour inverser cette situation et pour améliorer la performance du commerce interne, il semble urgent que soient adoptées des mesures relatives aux aspects suivants :

- Reformulation de la politique commerciale existante pour attirer et encourager l'investissement étranger et l'établissement de partenariats pour renforcer des investissements qui permettent une rentabilité rapide pour le pays ;
- Organisation et élaboration de stratégies de développement des filières en tenant compte de l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires ainsi que la concurrence entre opérateurs économiques nationaux et étrangers opérant dans le pays ;
- Meilleure gestion des ressources humaines du pays, permettant une orientation adéquate des cadres techniques par spécialités et par secteurs, privilégiant la compétence et l'expérience ;
- Création de mécanismes de garantie (fonds de garantie) permettant aux opérateurs nationaux d'avoir accès au système financier pour pouvoir faire face aux besoins de financement existants ;
- Encouragement de la création d'entreprises, services et coopératives dans différents secteurs d'activités ;
- Réhabilitation et construction des routes et pistes rurales pour faciliter l'évacuation des produits agricoles des campagnes vers les villes ;
- Augmentation de la production et diversification des produits locaux, développement de la transformation, des emballages et de la conservation pour l'exportation.

259. Commerce régional et sous régional. Le commerce extérieur de la Guinée Bissau a enregistré des altérations importantes dans les dernières décennies à cause principalement de l'intégration du pays dans l'espace économique et monétaire (UEMOA). Par conséquent, des changements sont intervenus, en particulier avec le Sénégal qui a gagné beaucoup de poids dans le commerce avec la Guinée-Bissau. Au niveau des exportations, il existe une dépendance très forte de l'Inde, qui absorbe la quasi-totalité des exportations de noix de cajou, qui correspondent à plus de 95% des exportations (formelles) du pays. Potentiellement le pays pourrait également exporter du poisson et des fruits de mer, ainsi que des fruits tropicaux comme la mangue et d'autres produits pour lesquels il existe un fort potentiel de développement. La compétitivité du commerce extérieur (tant les exportations que les importations) se trouve négativement affectée par la faible productivité, la dispersion de la production et un réseau d'infrastructures déficient. Le développement économique passera nécessairement par une plus forte intégration régionale et sous régionale. L'intégration dans l'UEMOA et la CEDEAO devra se traduire par le développement des échanges entre les pays membres, ce qui exigera une amélioration des relations commerciales et un meilleur développement des infrastructures de transport et de communication.

260. Dans la perspective de viabiliser le secteur du commerce extérieur du pays, il sera nécessaire que le Gouvernement et le secteur privé redoublent leurs efforts dans différents domaines dont :

- Création de meilleures conditions pour l'obtention d'informations sur les marchés internationaux ;
- Respect rigoureux de la libre circulation des biens et personnes stipulés dans l'espace commun ;
- Soutien à la création de compagnies de transport (maritime et aérien) ;
- Installation de laboratoires de référence pour la certification de la qualité des produits agricoles, de la mer et d'origine animale ;
- Dragage du port principal du pays, développement du terminal de containers, et ajustement des tarifs portuaires au niveau sous régional ;
- Institutionnalisation et création d'un centre et réalisation d'expositions internationales pouvant démontrer la diversité des produits et les potentialités économiques dont le pays dispose ;
- Augmentation de l'efficacité des services douaniers et de contrôle des frontières ;
- Renforcement des moyens de la Direction Générale du Commerce et des capacités des fonctionnaires dans des domaines pertinents ;
- Assistance technique et financière pour la révision de la législation commerciale et son actualisation au nouveau contexte ;
- Création d'une école commerciale ;
- Renforcer le Cabinet d'Étude du Ministère du Commerce et Industrie, ainsi que d'autres départements, en particulier la Direction du Commerce et de la Concurrence avec des moyens adéquats.

261. La création d'un dispositif d'appui aux exportateurs et l'amélioration de l'efficacité de la gestion des procédures douanières ainsi que l'application des normes communautaires existantes et la création d'un environnement financier favorable, sont des chantiers auxquels le Gouvernement doit s'attaquer en vue de faciliter l'intégration du pays dans le contexte d'un marché commun unifié.

262. Les actions à mener dans le cadre de cette Composante s'adresseront en particulier à certains services de l'Etat chargé de l'appui aux opérateurs privés, en particulier:

263. La Direction Générale de Promotion de l'Investissement Privé (DGPIP) : sous tutelle du Ministère de l'Economie et de l'Intégration Régionale, a dans sa structure trois services d'appui aux opérateurs : i) Service de Gestion du Code d'Investissement, chargé de l'orientation des investisseurs, ii) Service de Guichet Unique, chargé de la formalisation et de la facilitation de la création des entreprises, iii) Service de Promotion des Investissements, chargé de la mobilisation des appuis financiers et la recherche de partenariat. A ce niveau, les actions suivantes sont proposées :

- La reprise du processus de création d'une Agence de Promotion des Investissements ;
- Conclusion et mise en œuvre de la création du Guichet Unique ;
- Publication du nouveau code d'investissement ;
- Une meilleure coordination et concertation entre les différentes institutions et services d'appui aux opérateurs.

264. La Direction Générale des Douanes (DGA) : sous tutelle du Ministère des Finances, la DGA, avec ses trois services fondamentaux, assure les services de dédouanement, d'inspection, de vérification des marchandises et la collecte des taxes. La douane est connue pour la lenteur et la lourdeur des procédures, l'absence de Guichet Unique et l'obligation de remplir le « Journal d'Importation Anticipée » (BRPI) compliquant les activités des opérateurs.

265. D'autres opérateurs intervenant en tant que supports au développement du commerce, en général plus directement liés au secteur privé (tels que les services portuaires, les banques, les télécommunications, les agences maritimes, les assurances et les transitaires), devront également être associés aux actions à développer dans le cadre de cette composante.

266. Cette composante prendra en compte deux types d'actions spécifiques :

4.6.5.1.Action 1 : Promotion du commerce

267. L'action de promotion du commerce est déclinée dans trois activités, à savoir :

- Appui institutionnel au Ministère du Commerce, qui englobera la capacité de formulation de politiques et la réalisation d'études, l'actualisation de la législation commerciale existante, la formation des ressources humaines et l'amélioration du système d'information du commerce ;
- L'appui à la restructuration du commerce, qui comprendra l'analyse fonctionnelle et le développement des ressources humaines, la simplification des procédures, des équipements, des réformes,... ;
- Fonds de garantie et/ou de crédit pour le développement des cultures d'exportation et du commerce des produits agricoles.

4.6.5.2.Action 2 : Renforcement des capacités des services d'appui aux opérateurs du commerce

268. L'objectif est la modernisation et l'efficacité des services, en particulier sur des thèmes dont l'importance sera croissante dans le développement du commerce, comme celui de la qualité des produits et des normes SPS. A ce titre, l'action programmée en termes de mise à niveau et modernisation des services d'appui aux opérateurs propose la mise en place d'activités comme suit :

- Formation et voyage d'études et d'échanges d'expériences ;
- Mise à niveau, équipement et informatisation des services d'appui aux opérateurs commerciaux ;
- Fonctionnement des systèmes d'information/formation des opérateurs du commerce.

269. Le coût de cette composante est estimé à 9.280 M FCFA

Tableau 17: Estimation du budget de la Composante : Amélioration de l'environnement du commerce

Composante	Actions	Budget
Amélioration de l'environnement du commerce		9.280.000.000
	Promotion du commerce	6.500.000.000
	Renforcement de capacités des services d'appui aux opérateurs du commerce	2.780.000.000

4.7 SOUS – PROGRAMME 7 : ADAPTATION DU SECTEUR AGRICOLES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les impacts des changements climatiques prévus, qu'ils soient actuels ou potentiels, s'ils arrivent, pourront miner les efforts de développement du pays, en particulier dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et du développement économique durable, consentis au long des décennies de travail.

A cet égard, il est très important que dans la mise en œuvre du Plan National d'Investissement Agricole soit prise en compte les mesures d'adaptation au changement climatique prévus dans le PANA (Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques).

Le sous-programme d'adaptation comprend deux composants :

4.7.1 Composante 1- Adaptation aux changements climatiques :

Pour atteindre les objectifs d'avoir une agriculture durable et plus résiliente aux effets de changement climatique, ils sont proposés les actions suivantes :

4.7.1.1 Action 1 : Recherche et vulgarisation des espèces végétales et animal résistant aux effets de changements climatiques

La recherche et la vulgarisation doivent se concentrer sur les activités visant à améliorer la technique de jachère, de rotation des cultures, l'intensification de production, maîtrise de l'eau et optimisation de l'irrigation, une meilleure intégration agriculture-élevage-forêt, semences améliorées, respect du calendrier agricole, Adaptation des cultures et pratiques agricoles.

Pour l'élevage, il faut l'amélioration du pâturage (Plantation des plantes fourragères comme par exemple le *Brachiaria* qui est une plante qui s'adapte aux faibles précipitations, aux sols peu fertile et acide). Permet de produire le fourrage au long de tout l'année. Création des points d'abreuvement, retenues d'eau, aqueduc, rampes, petits barrages de rétention d'eau des pluies pour les animaux et l'agriculture, vulgarisation des techniques d'ensilage et de préparation de feno, vulgarisation du système de stabulation, etc.

4.7.1.1. Action 2 : Education, information et communication

Les activités d'éducation, information et communication devront se concentrer sur la sensibilisation sur les effets néfaste de changements climatiques et vulgarisation des bonnes pratiques agricoles communautaire, notamment l'application des techniques zai, et du code de conduite d'une pêche responsable. L'éducation environnementale joue un rôle très important dans les actions d'information et communication. Ces actions peuvent être réalisés par les services du MAFP concerne et en étroite collaboration avec l'Institut National de la Météorologie.

Le coût de la composante est estimé à 5.0 M F CFA.

Composante	Actions	Budget
Adaptation aux changements climatiques		5 000 000 000
	Recherche et vulgarisation des espèces végétales et animales résistant	3 500 000 000
	Education, Information et Communication (EIC)	1 500 000 000

4.7.2. Composante 2- Mitigation

Dans le contexte de changements climatiques le secteur forestier est traité comme un domaine spécifique de mitigation. A ce titre, pour le secteur forestier sont proposées les activités suivantes :

- Promotion des bonnes pratiques dans le processus de transformation des produits agro forestiers, halieutique et de l'élevage,
- Vulgarisation des fours et foyers améliorés
- Organisation de la filière du bois de feu et le charbon
- Sélection d'espèces de plantes à croissance rapide pour l'utilisation énergétique ;

Le coût global de cette composante est évalué à 7.350 M FCA.

Composante	Actions	Budget
Mitigation		7_350_000_000
	Promotion des bonnes pratiques dans le processus de transformation des produits agro forestiers, halieutique et de l'élevage,	1_200_000_000
	Vulgarisation des fours et foyers améliorés	1_750_000_000
	Organisation de la filière du bois de feu et le charbon	2_650_000_000
	Sélection d'espèces de plantes à croissance rapide	1_750_000_000

5. CADRE DE RESULTATS

270. Le cadre logique de présentation des résultats (voir Tableau 18 à suivre) résume de façon synthétique l'objectif général du PNIA et les objectifs spécifiques des 7 sous-programmes décrits précédemment, et présente les principaux indicateurs de résultat proposés ainsi que les principaux risques et hypothèses liés à la réalisation de ces objectifs.

271. Les indicateurs détaillés retenus pour mesurer les résultats intermédiaires des activités développées au sein des différentes composantes du PNIA sont présentés dans le tableau figurant en Annexe 3 : Matrice des Indicateurs.

Tableau 18 : Cadre logique de présentation des résultats du PNIA

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources d'information	Risques/hypothèses
1. Objectif général			
<u>Objectif de Développement du Programme (ODP) :</u> Contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à la croissance économique de la Guinée Bissau	- Taux annuel de croissance du PIB agricole (6%) - Taux de couverture des exportations/importations balance commerciale agricole - Prévalence (pourcentage) de la malnutrition chronique globale au sein de la population - Pourcentage (baisse) de la population structurellement vulnérable à l'insécurité alimentaire - Indice global (amélioration) de résilience des ménages, familles et communautés vulnérables. - Revenus monétaires des ménages provenant de la vente de produits agricoles	- Etudes et enquêtes de référence (MICS, ILAP,...) - Enquêtes d'évaluation d'impact (mi et fin parcours) - Rapport d'achèvement du PNIA - Etudes et enquêtes du DENARP - Statistiques nationales (balance des paiements)	- Contexte sociopolitique et économique stable - Soutien continu du Gouvernement au PNIA - Bon fonctionnement des projets partenaires

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources d'information	Risques/hypothèses
2. Objectifs spécifiques			
<u>Sous-Programme 1 - Promotion des Filières de Productions Végétales :</u> Améliorer la couverture des besoins du pays en produits vivriers, et accroître les exportations agricoles	- Taux annuel de croissance du PIB du sous-secteur de la production végétale (%) - Taux de couverture des besoins en céréales par la production nationale (%) - Taux annuel de croissance des exportations de produits agricoles (%)	- Enquêtes auprès des producteurs - Rapports du PNIA - Etudes et enquêtes du DENARP	- Evolution des marchés et des prix des produits agricoles (produits vivriers, cultures d'exportation, produits carnés, produits halieutiques, etc.) - Externalités pénalisant la production locale (contrôles routiers contraignants...) - Aléas climatiques ou chocs phytosanitaires qui détruisent les récoltes
<u>Sous-Programme 2 - Promotion des filières animales :</u> Améliorer la couverture des besoins du pays en produits d'élevage	- Taux annuel de croissance du PIB du sous-secteur de la production animale (%) - Taux de couverture des besoins en produits d'origine animale (viande, œufs et lait) par la production nationale (%)	- Statistiques agricoles et Statistiques des Pêches - Statistiques nationales	- Epizooties qui déciment les élevages - Engagement des opérateurs économiques privés qui reste timide
<u>Sous-Programme 3 - Promotion des filières halieutiques :</u> Améliorer la couverture	- Taux annuel de croissance du PIB du sous-secteur de la production halieutique (%)		

des besoins du pays en produits halieutiques	- Taux de couverture des besoins en produits halieutiques par la production nationale (%)		
<u>Sous-Programme 4 - Gestion durable des ressources naturelles (eau, sols, forêts) :</u> Assurer une gestion durable des ressources naturelles	- Nombre d'organisations paysannes impliquées dans la gestion durable des sols (GIFS) - Taux d'occupation des sols - Taux de couverture végétale/forestière - Nombre de plans de gestion des espaces ruraux réalisés - Nombre d'aires protégées et de forêts communautaires créées	- Enquêtes auprès des producteurs - Rapports du PNIA - Centre régional Agrymet/CILSS - Rapport des prestataires de services - Statistiques agricoles	- Disfonctionnement des dispositifs d'appui-conseil - Aléas climatiques qui affectent les ressources naturelles
<u>Sous-Programme 5 - Recherche et conseil agricoles :</u> Développer et diffuser des technologies améliorées pour l'intensification durable des systèmes de production agricole	- Taux d'utilisation des intrants (en relations avec les technologies améliorées mises au point et diffusées) - Taux d'accroissement de la productivité agricole (rendements), découlant de ces technologies.	- Enquêtes auprès des producteurs - Rapports du PNIA - Rapport des prestataires de services - Statistiques agricoles	- Vétusté des équipements et infrastructures - Disfonctionnement des dispositifs d'appui à la recherche appliquée et au conseil agricole
<u>Sous-Programme 6 - Renforcement institutionnel et coordination sectorielle :</u> Assurer une gestion efficiente du secteur et améliorer l'offre des services publics aux usagers	- Effectif des ressources humaines selon le niveau d'étude et la spécialité - Taux d'exécution du budget agricole - Niveau de satisfaction des usagers du secteur	- Enquêtes auprès des producteurs et des PTF - Rapports du PNIA - Etudes et enquêtes du DENARP - Statistiques nationales	- Schéma institutionnel non adéquat (inadéquation, poste fonction, mission) - Multiplication des unités de projets

272. Le tableau suivant présente les objectifs quantitatifs retenus dans la définition des sous-programmes d'investissement productif du PNIA :

Tableau 19: Objectifs quantitatifs dans les sous programmes d'investissement productif

Sous-programmes	Composantes	Filières	Production en 2015 ('000 t)	Bénéficiaires en 2015 ('000 familles)
<u>Sous-Programme 1 : Promotion des filières végétales</u>	Filières vivrières	1. Céréales	360	120
		- Riz	300	112
		- Céréales sèches	60	51
		2. Racines et tubercules	146	55
		3. Maraîchage	11	25
		4. Produits agro forestiers : Huile de palme	100	90
	Filières d'exportation	1. Anacarde	160	95
		2. Diversification : Mangues, agrumes	10	25
<u>Sous-Programme 2 : Promotion des filières animales</u>	Elevages à cycle court	1. Aviculture		97
		- Œufs (millions)	18	

		- Poulets de chair	6	
		2. Petits ruminants	9	56
		3. Porcins	12	74
	Elevage Bovin	Bovins		22
		- Lait	44	
		- Viande	9	
Sous-Programme 3 : Promotion des filières halieutiques	Pêche artisanale	Poisson	550	20

6. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE¹¹

273. Gains en croissance et réduction de la pauvreté apportés par le PNIA : la mise en œuvre du PDDA aura pour effet de relever sensiblement les performances du secteur agricole. En conséquence, ce dernier croîtrait de 6,2%. Le PIB non agricole progresserait de 3,6%. Il en résulterait une croissance du PIB global de l'ordre de 5,6%, ce qui apporterait un bond de 0,8 point de pourcentage de croissance. L'effet se ferait ressentir sur l'évolution du niveau de vie moyen puisque le PIB/tête augmenterait au rythme moyen de 3,8% par an. En conséquence, l'incidence de la pauvreté baisserait sensiblement au niveau national (-24,5%). Celle-ci diminuerait de 25,7% et 19,1% respectivement dans les zones rurale et urbaine. En dépit de ces progrès importants dans la lutte contre la pauvreté, la Guinée Bissau ne pourrait pas atteindre le premier objectif déclaré des OMD qu'est la réduction de moitié de la pauvreté d'ici 2015.

274. En quête d'une réalisation de l'OMD 1 en 2020 : seul un programme volontariste basé sur une poursuite des efforts initiés dans le cadre du PDDA et un important relèvement de la productivité pourrait placer l'économie Bissau guinéenne sur un sentier de croissance apte à conduire à la réalisation du premier objectif des OMD en 2020. Sous ce scénario, le PIB agricole croîtrait au taux moyen de 8,6% entre 2007 et 2020 contre 4,2% si les tendances du passé se maintenaient. En milieu rural, la pauvreté diminuerait de 43,0%.

275. Stratégie de croissance agricole et de réduction de la pauvreté : compte tenu de son poids prépondérant dans le PIB, l'agriculture constitue en Guinée Bissau un secteur crucial dans toute stratégie de réduction de la pauvreté. En effet, comme relevé ci-haut, un accroissement marginal du PIB agricole conduit à une baisse plus que proportionnelle de l'incidence de la pauvreté au plan national. Toutefois, des disparités existent entre les branches de l'agriculture dans leur contribution relative à la réduction de la pauvreté. L'analyse de la contribution relative des différents sous-secteurs de l'agriculture à la réduction de la pauvreté révèle que les cultures vivrières représentent dans l'agriculture la filière dont l'activité contribue le plus à la réduction de la pauvreté. Ainsi une hausse relative de 10% de la valeur ajoutée créée par les cultures vivrières induit une baisse relative de 14,4% de l'incidence de la pauvreté au plan national. La contribution de la pêche à la croissance du PIB global à la marge est également relativement substantielle (+2,4%). Les effets d'entraînement du sous-secteur de la noix de cajou sur le reste de l'économie sont plus élevés que ceux de l'élevage. En revanche, la contribution relative de l'élevage à la réduction de la pauvreté est comparable à celle du sous-secteur de la noix de cajou. Le sous-secteur de foresterie apparaît comme la branche de l'agriculture qui contribuerait le moins à la croissance du PIB agricole mais avec une contribution à la réduction de la pauvreté proche de celles observées pour les sous-secteurs de l'élevage et de la noix de cajou.

276. Financement à long terme du secteur agricole pour une croissance soutenue et une réduction de la pauvreté. Le financement requis pour l'implémentation du PDDAA a été estimé à partir du modèle

¹¹ Données issues des analyses présentées en appui à la préparation du PNIA par le Dr. François Joseph Cabral de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar avec l'assistance de l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI).

développé par l'IFPRI. Ce financement correspond au volume de ressources nécessaires pour réaliser l'objectif de 6% de croissance agricole recherché par le programme. Ce dernier suppose l'accroissement de la production agricole et, par conséquent, une demande plus accrue de facteurs de production. Le capital public représente un de ces facteurs et constitue un des principaux leviers du PDDAA. Les données de référence utilisées pour l'estimation des besoins en investissements publics proviennent du programme d'investissement public (PIP) en 2007. Le besoin de financement estimatif du programme est constitué de la somme des besoins en investissements publics et en consommation publique. Une partie de ce besoin est couvert par les ressources propres. L'évolution de ces dernières dans le temps dépend, essentiellement, de l'assiette fiscale qui est relativement faible en Guinée-Bissau.

277. Besoins financiers à long terme dans la réalisation des objectifs du PDDAA et de l'OMD 1 en 2020. Le tableau 20 présente les performances récentes de l'économie bissau-guinéenne en termes de croissance ainsi que les montants des dépenses publiques pour l'année de référence. L'économie croît de façon irrégulière avec des années de bonnes performances (2005, 2007) qui contrastent avec des années où le taux de croissance se confond avec le taux d'accroissement de la population (2004) ou évolue même en-dessous de celui-ci (2003). Quant à la croissance du secteur agricole est très erratique et est même marquée par des périodes de recul du PIB agricole (2004, 2006).

278. L'estimation des dépenses publiques agricoles annuelles prévues jusqu'en 2020 est basée sur celle du Programme d'investissement public (PIP) et des besoins en consommation publique du secteur agricole. Les besoins de financement liés à la mise en œuvre du PDDAA sur la période 2010-2015 devraient s'élever à 133 milliards de F CFA, soit une moyenne annuelle de 22 milliards de F CFA. La répartition de ce financement entre les dépenses d'investissement et de consommation serait respectivement de 121 et 12 milliards de F CFA. Le financement sur ressources internes de l'Etat serait de 13 milliards de F CFA. Si l'on se fie aux données corrigées du Programme d'investissement public (PIP) de 2007, ces ressources propres de l'Etat seraient allouées pour 12 millions de F CFA aux fins d'investissement et 1 milliard de F CFA aux fins de consommation publique. Compte tenu de la faiblesse des ressources internes, le « gap » de financement à rechercher serait alors de l'ordre de 119 milliards de francs CFA.

Tableau 20: Croissance économique et dépenses publiques

	2003	2004	2005	2006	2007
PIB (en millions)					
Secteur agricole	113 907	114 001	130 037	125 795	138 737
Secteur non agricole	157 134	162 559	172 927	178 101	193 020
Global	270 499	276 109	302 162	302 501	331 040
Taux de croissance (en %)					
PIB agricole	-	-1,6%	10,4%	-0,6%	1,8%
PIB global	0,4%	2,8%	4,3%	2,1%	3,2%
Dépenses (en millions)					
Secteur agricole	-	3716	-	3057	4466
dont ressources internes	-	-	-	-	303
Secteur non agricole	-	60668	-	92823	80821
dont ressources internes	-	-	-	-	567
Dépenses totales	-	64385	-	95880	85287
dont ressources internes	-	-	-	-	664
Part relative (en %)					
Dépenses agricoles totales/Dépenses totales	-	5,77%	-	3,19%	5,24%
Dépenses agricoles sur financement	-	-	-	-	6,78%

interne/Dépenses totales sur ressources propres					
Dépenses agricoles/PIB agricole	-	1,35%	-	1,01%	1,35%
Dépenses totales/PIB	-	23,32%	-	31,70%	25,76%

279. La quête de l'OMD1 en 2020 devrait induire des besoins de financements plus élevés. Ces derniers sont estimés à 277 milliards de F CFA sur la période 2010-2020, soit en moyenne 25 milliards par an. L'allocation des ressources aux fins du financement des dépenses d'investissement et de consommation serait respectivement de 252 et 25 milliards de F CFA. Le financement sur ressources propres de l'Etat serait de l'ordre de 27 milliards de F CFA. Ces ressources internes seraient allouées aux besoins d'investissement et de consommation publique pour respectivement de 2 milliards et 25 milliards de F CFA. Le « gap » de financement à rechercher est estimé à 250 milliards de francs CFA.

280. Mobilisation des ressources internes et externes dans la quête des objectifs du PDDAA et de l'OMD en 2020. Pour atteindre l'objectif de croissance agricole moyenne de 6%, les dépenses publiques requises ont été estimés à 133 milliards de F CFA. Dans l'optique de la mise en œuvre du PDDA, les ressources internes mobilisées à cette fin sont estimées à 13 milliards de F CFA dans la période 2010-2015. Quant aux besoins en financements externes, ils seraient donc de l'ordre de 120 milliards de F CFA. Dans la quête d'une réalisation des OMD en 2020, le coût total du financement serait plus élevé que dans le cas de la poursuite des objectifs du PDDA puisque les dépenses seraient alors estimées à 277 milliards de F CFA. Le montant des financements sur ressources propres de l'Etat seraient de l'ordre de 27 milliards de F CFA. Quant aux apports extérieurs, ils se chiffreraient à 250 milliards de F CFA. L'allocation projetée des ressources à l'agriculture est synthétisée dans le tableau 21 :

Tableau 21: Allocation estimée des ressources au secteur agricole

	PDDA	OMD2020
Taux de croissance du PIB (en %)		
PIB agricole	6,2%	8,6%
PIB non agricole	3,6%	4,3%
PIB	5,6%	6,9%
Dépenses agricoles (en %)	19,8%	18,1%
Dépenses totales (en %)	1,8%	2,6%
Dépenses agricoles/Dépenses totales		
2015	10%	
2020		10%
Dépenses agricoles/PIB agricoles		
2015	8,5%	
2020		7,1%
Dépenses totales/PIB		
2015	25,2%	
2020		20,8%

281. En conclusion, la part relative de l'agriculture dans le budget général de l'Etat étant substantiellement faible en 2007 (5%), un relèvement de cette dernière serait en grande partie tributaire des ressources externes. Compte tenu de la faiblesse de l'assiette fiscale, les effets de la mobilisation de ressources internes par l'Etat pour réaliser l'Engagement de Maputo à travers l'allocation d'au moins 10% des dépenses publiques au secteur agricole demeureront modestes. D'importants concours financiers de l'extérieur seront donc indispensables afin d'accompagner les efforts du pays dans la poursuite des objectifs définis par le PDDA.

7. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE

7.1. PRINCIPES DE BASE POUR LA MISE EN ŒUVRE

282. Le Programme est d'envergure nationale. A ce titre, il couvrira toutes les régions et secteurs, avec une particulière attention aux zones plus défavorisées et vulnérables. Le PNIA 2^{ème} génération va prendre en compte en particulier les jeunes agriculteurs modernes, (hommes et femmes, individuels ou collectifs), les jeunes vulnérables (femmes et hommes au chômage, ou sans terre et sans moyens de production), les groupements d'intérêt économique de travail ou de service pour une meilleure exploitation des moyens de production et une meilleure organisation de la distribution et de la gestion des intrants et de la commercialisation. Sont également concernés les opérateurs privés disposant de terres (les « Ponteiros ») et désireux de s'investir dans le domaine de la mécanisation et de la modernisation agricole pour produire les spéculations prévues par le programme.

283. La tutelle du Programme est assurée par le MAPF qui est institutionnellement responsable au niveau national, de l'appui au développement agricole du pays. Les fonctions de gestion opérationnelle et de mise en œuvre du programme seront assurées par les directions techniques, en fonction de leurs attributions respectives. Quant aux directions ou divisions centrales, à savoir le Bureau de la planification agricole (GAPLA), la Division des statistiques agricoles (DEA), la Direction de l'administration des finances (DAF) et la Division des ressources humaines (DRH) assument des fonctions transversales de planification et suivi évaluation sectorielle, de fourniture d'informations statistiques, de gestion fiduciaire et des ressources humaines du ministère.

284. La Direction Générale de l'Agriculture (DGA), la Direction Générale de l'Elevage (DGP), la Direction Générale des Forêts et de la Faune (DGFF), la Direction de la Pêche Artisanale¹² (DPA) assurent la définition des politiques, le contrôle des normes dans les différents sous-secteurs respectifs.

285. La Direction du Génie Rural (DER) qui s'occupe des aménagements et de l'équipement rural est située au niveau de la DGA. La Direction de protection des végétaux (DPV) et le Laboratoire des semences (LS) qui sont également rattachés à la DGA contrôlent la qualité et la disponibilité des produits phytosanitaires et des semences.

286. L'Institut national de recherche agronomique (INPA) gère la recherche-développement dans le secteur agricole. L'activité fondamentale de l'Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées (IBAP) consiste à garantir la coordination de la gestion participative des parcs naturels et la gestion et le suivi des principales richesses de la Guinée-Bissau en termes de biodiversité (espèces et habitats menacés). Le Bureau de Planification Côtière (GPC), qui fait également partie du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, s'occupe en collaboration avec le Centre d'Etudes et de Suivi de la Biodiversité (CEMB) de l'IBAP, d'inventorier et de suivre la biodiversité. Le GPC a cependant à traiter des questions de nature plus large liées à l'aménagement du territoire dans toute la zone côtière, et devrait jouer le rôle d'une banque de données et de connaissances sur la zone côtière, et développer le Système d'Information Géographique (SIG), hérité du NAP (Nucleo das Areas Protegidas) : Noyau des aires protégées, créé avec l'appui de l'UICN). En outre, il devrait mettre en œuvre des mécanismes de suivi et d'évaluation des actions menées au niveau du littoral.

287. La mise en œuvre décentralisée des actions se fait au niveau des Directions régionales de l'Agriculture (DRA), au niveau des 8 régions du pays et au niveau du Secteur Autonome de Bissau.

288. Pour ce qui concerne l'environnement du commerce la cellule responsable du suivi du Programme du Cadre Intégré du Commerce devra servir l'interlocuteur privilégié (point focal) pour le suivi des actions à développer en relation avec le PNIA 2^{ème}.

289. Les ONG sont aussi concernées par le programme car elles peuvent jouer un rôle fort de complémentarité dans l'encadrement et le financement des activités agricoles, et participer au développement des institutions de micro-finance en milieu rural.

¹² Du Ministère de la Pêche

290. Le PNIA 2^{ème} bénéficiera aussi aux différents services de support aux opérateurs économiques, à savoir, les assurances, les transitaires, la douane, les ports, les banques et les agences maritimes en renforçant leurs capacités de prestataires de service.

7.2. PILOTAGE DU PROGRAMME

291. Dans le souci de transparence et de bonne gestion administrative et financière dans le cadre de la mise en œuvre du PNIA 2^{ème} génération, il est nécessaire que le Gouvernement et toutes les parties prenantes dans le Programme (les partenaires, les ONG, les Représentants des OP et la Société Civile) aient un cadre de concertation et d'harmonisation des interventions.

292. Un Comité National de Pilotage (CNP), qui doit être une structure légère chargée de l'orientation stratégique générale du Programme. Cet organe national sera placé sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural. Sa création ainsi que son mandat sera fait par arrêté, signé par le Chef du Gouvernement. Intégreront le Comité National de Pilotage, les Directions Générales de l'Agriculture, l'Élevage, des Forêts, et de la Pêche, le Ministère du Commerce, de l'Environnement, des Infrastructures, de la Santé Publique, les Directions Générales des Ressources Hydriques, des Routes et des Ponts, de la Douane, du Trésor Public et du Plan, ainsi que le GAPLA qui en assurera le secrétariat. Le Comité de Pilotage sera présidé par le Ministre de l'Agriculture. Des représentants des PTF (trois ou quatre) seront désignés au sein du Groupe de travail des partenaires techniques et financiers du secteur agricole (GTPTFSA) pour participer aux travaux du CNP.

293. Le CNP aura pour mandat la validation des documents relatifs au PNIA 2^{ème} génération et aux projets qui s'y inscrivent, à savoir les plans d'actions et les rapports annuels d'exécution, les études stratégiques, etc. Le CNP se réunira au moins deux fois par an sur convocation du Ministre en charge de l'Agriculture.

294. Au niveau régional sera mis en place un Conseil Régional de Concertation (CRC), auquel participeront, aux côtés des représentants des services décentralisés du MAPF, les Gouverneurs Régionaux, les Préfets, les Chefs Religieux et les représentants des associations et groupements de base. Le CRC constitue la base de consolidation des demandes d'intervention, de la planification opérationnelle, de la collecte et l'organisation des données statistiques régionales, du suivi évaluation des actions. Cette structure sert de lieu de concertation et d'échange sur l'efficacité des activités réalisées dans le cadre de chaque sous-programme. Le conseil régional rapportera directement au Comité National de Pilotage.

295. Groupe de travail des partenaires techniques et financiers du secteur agricole (GTPTFSA). Il pourrait y avoir un consensus parmi les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) pour étendre le mandat du groupe de travail sur la sécurité alimentaire à l'ensemble du secteur agricole. A requête du MAPF, la FAO, chef de file de ce groupe avec le PAM, soumettra des propositions aux autres PTF, et appuiera le MAPF dans la mobilisation des PTF pour le Business Meeting. Une première réunion du groupe de travail devrait se tenir en prélude du Business Meeting. Pour son fonctionnement, lors de ses premières réunions un projet de règlement intérieur devra être adopté, qui pourra être calqué sur celui d'autres groupes de PTF du secteur agricole, notamment celui du Groupe régional co-présidé par la Commission de la CEDEAO. Le GTPTFSA désignera en son sein un chef de file qui en assurera la coprésidence avec le MAPF.

7.3. COORDINATION GENERALE

296. La coordination générale du PNIA sera assurée par le GAPLA, qui sera l'organe d'ancrage du Programme. La notion d'ancrage doit être comprise en termes de lieu géographique d'organisation de la concertation entre les acteurs nationaux, de supervision générale de la mise en œuvre des actions, de traitement final des questions transversales. La notion d'ancrage ne devra en aucun cas être associée à des actes de gestion directe, ou de coordination opérationnelle qui relèvent de la responsabilité des directions techniques qui sont les véritables unités fonctionnelles du Programme. Les précisions sur la nature et l'étendue des responsabilités de chaque partie au Programme seront apportées dans les différents manuels de gestion. Ces précisions permettront d'éviter de conflits d'attributions qui ne seraient que nuisibles à la bonne exécution du Programme.

297. Un Comité Technique de Suivi (CTS) intégrant le GAPLA, la DG du Plan, le SE des Pêches, les DG du MAPF, la DG de l'Environnement et un représentant des PTF sera mis en place pour assurer à un rythme semestriel la supervision des actions du PNIA 2^{ème} génération, et participer à une révision périodique de l'exécution du programme, les analyses et les conclusions issus de ces exercices devant permettre d'alimenter les délibérations du CNP.

298. Le dispositif institutionnel prévu pour la coordination de la mise en œuvre du Programme est le suivant :

7.3.1. Coordination au niveau central

299. Une Cellule de Coordination sera mise en place au niveau du GAPLA, qui disposera de trois cadres chargés respectivement des projets, des relations avec les DRA et institutions décentralisées et des affaires juridiques, et pourra être assistée par un Assistant Technique International choisi par les Partenaires Techniques et Financier, pour faciliter la mobilisation des ressources financières et le suivi de l'exécution du PNIA 2^{ème} génération. Le GAPLA abritera en plus le Système National d'Analyse Stratégique et de Gestion des Connaissances (SAKSS) dont le but est de contribuer à informer et guider le processus de mise en œuvre du PNIA 2^{ème} génération. Si la coordination générale est assurée par le GAPLA, le travail technique et la gestion opérationnelle et financière se feront au niveau des directions centrales.

300. Rôles et responsabilités des Directions techniques. Les directions techniques centrales, sous l'autorité des directeurs généraux sont responsables pour les différents sous-secteurs, de l'organisation, la coordination des interventions, la planification opérationnelle des interventions sous sectorielles, la collecte et l'organisation des données statistiques spécifiques, le suivi évaluation des actions, le suivi et le contrôle de normes et des cohérences avec les politiques, le développement des synergies entre les interventions, la gestion du personnel, l'élaboration des budgets conformément à la Loi des Finances en vigueur et des notes de cadrage éventuels, la préparation des dossiers d'appel d'offres en rapport avec la DAF du MAPF, le suivi de l'exécution budgétaire, le suivi et la gestion du patrimoine affecté au sous-secteur. Elles préparent à périodicité donnée, à l'attention des directions centrales transversales et en fonction des formats définis dans les manuels de gestion, les dossiers consolidés de planification régionale, les rapports de S&E et d'exécution, de gestion financière, etc. Ces dossiers sont reçus et exploités par les directions transversales afin de préparer les éléments de prise de décision.

301. Rôles et responsabilités des Directions transversales (DEA, DAF, DRH). Les directions transversales assument deux fonctions distinctes : i) gérer, à l'image des directions techniques centrales, la part d'activités relevant de leurs attributions spécifiques, et ii) assurer les fonctions de consolidation et traitement des données provenant des directions techniques et des DR en vue de la préparation des éléments de prise de décision pour le pilotage et la gestion du PNIA 2^{ème} génération. Elles préparent à ce titre, chacune en fonction de son mandat, et à périodicité donnée, à l'attention du GAPLA et dans les formats définis dans les manuels de gestion, les dossiers consolidés de planification nationale, les rapports de S&E et d'exécution, de gestion financière, les programmes de formation, les avis sur les études stratégiques réalisées pour le compte du ministère, les informations statistiques, les documents à soumettre au comité de pilotage, etc.

7.3.2. Coordination régionale

302. La DRA, sous l'autorité du Directeur régional, est au niveau régional la structure d'ancrage du Programme. Elle sera le lieu géographique d'organisation, animation, coordination des interventions, consolidation de la demande d'intervention, planification opérationnelle, collecte et organisation des données statistiques régionales, suivi évaluation des actions, contrôle de normes et des cohérences avec les politiques, développement des synergies entre les interventions, entretien du dialogue avec les partenaires locaux et gestion du personnel régional, élaboration des budgets régionaux conformément à la Loi des Finances en vigueur et des notes de cadrage éventuels, préparation des dossiers d'appel d'offres, suivi des dépenses régionales, élaboration des états financiers régionaux, suivi de la gestion du patrimoine régional. A l'image des directions techniques centrales, les DRA préparent à périodicité donnée, à l'attention des directions centrales transversales et en fonction des formats définis dans les manuels de gestion, les dossiers consolidés de planification régionale, les rapports de S&E et

d'exécution, de gestion financière, etc. Ces dossiers sont reçus et exploités par les directions transversales afin de préparer les éléments de prise de décision au niveau central. Les DRA coordonnent les CRC.

7.3.3. Système d'Analyse Stratégique et de Gestion des Connaissances

303. Afin de générer la connaissance nécessaire pour améliorer la formulation et la mise en œuvre de politiques, suivre les progrès réalisés au fur et à mesure, documenter les succès obtenus et tirer des leçons qui peuvent être intégrés dans le processus de revue et d'apprentissage lié à la mise en œuvre du PDDAA, des Systèmes Régionaux d'Analyse Stratégique et de Gestion des Connaissances (ReSAKSS) ont été mis en place. Ces réseaux régionaux sont relayés dans les pays par les « nœuds nationaux SAKSS ».

304. A l'image de la structure régionale, l'objectif du Système d'Analyse Stratégique et de Gestion des Connaissances (SAKSS) national de la Guinée-Bissau sera d'améliorer la qualité de la conception et de la mise en œuvre des politiques et stratégies dans le pays par la facilitation de processus de planification, de revue et de dialogue bien informés. Il fournira un cadre de travail au sein duquel les produits de la connaissance, provenant de stratégies de recherches, d'analyses et de données locales fiables pourront être disponibles et utilisées lors des processus de prise de décision liés à la conception et à la mise en œuvre des programmes. Ses plus importantes opérations viseront à : i) coordonner un travail en réseau pour mobiliser l'expertise disponible afin de générer les produits de la connaissance pour appuyer la mise en œuvre des programmes de développement agricole et rural et ii) assurer un stockage accessible et la dissémination de ces produits.

305. Le système devra s'appuyer sur :

- sept groupes thématiques : i) sécurisation foncière et gestion durable des ressources naturelles, production forestière, aménagements hydro agricoles et infrastructures rurales, ii) productions végétales, iii) productions animales, iv) productions halieutiques ; v) recherche et conseil agricoles, vi) suivi-évaluation et communication d'informations agricoles, et vii) gouvernance de la sécurité alimentaire ;
- un noyau analytique, composé de cadres provenant de la recherche, des services statistiques, des unités de planification, etc. dirigé par le GAPLA ;
- un dispositif pour la revue, le dialogue, et le plaidoyer, situé au niveau du CNP, coordonné par le GAPLA, qui rassemble toutes les parties prenantes : institutions gouvernementales, associations professionnelles, société civile, Partenaires Techniques et Financiers, etc.

7.4. APPUI TECHNIQUE POUR LA MISE EN ŒUVRE

306. D'une manière générale, il faut souligner que les structures du MAPF sont confrontées à des problèmes i) d'insuffisance en effectif de ressources humaines, ii) de compétences techniques et capacités d'intervention, et iii) d'obsolescence et/ou absence de normes et de procédures d'intervention. La réussite de la mise en œuvre du Programme dépendra en grande partie des dispositions qui seront prises pour corriger ces insuffisances. Celles-ci seront plus marquées au GAPLA, la DEA, DAF, DRH du fait de la masse d'informations qui convergeront à leur niveau et du besoin de leur traitement de qualité et en temps réel. En vue de leur permettre de jouer pleinement leur rôle central dans la mise en œuvre du PNIA 2^{ème} génération, le renforcement de leurs capacités dans les domaines de la planification stratégique, du suivi-évaluation, de la gestion fiduciaire, de la gestion des ressources humaines, de la production et la diffusion des statistiques sectorielles sera indispensable. Ce renforcement de capacités pourrait se faire à travers : i) le renforcement des effectifs, ii) la formation du personnel, iii) l'amélioration des moyens d'intervention, et iv) le recours à de l'expertise nationale et internationale selon les besoins.

307. Le recours à l'expertise nationale et internationale devra être dûment justifié et les experts placés au niveau le plus approprié et prioritairement au sein des quatre directions transversales mentionnées. Dans un premier temps, les expertises externes (nationales ou internationales) auxquelles il serait nécessaire de faire recours pourraient concerner :

- GAPLA : Spécialistes en planification stratégique, suivi-évaluation et formulation de politiques

agricoles ;

- DEA : Spécialistes en traitement de données statistiques, SIG, et SIM ;
- DAF : Spécialistes en gestion financière et passation des marchés ;
- DRH : Spécialistes en élaboration de plan de formation et planification des ressources humaines.

308. Un premier pool d'experts pourrait être fourni dans le cadre du mécanisme de soutien au démarrage du PDDAA. Cet appui devrait compter sur la mobilisation de ressources en concertation avec les différents PTF participant au financement du PNIA 2^{ème} génération. Dans ce cadre, le Gouvernement pourra transmettre une requête à la FAO pour la préparation d'un projet d'appui à la mise en œuvre du sous-programme du PNIA 2^{ème} génération, dédié à la coordination et gestion du secteur. Le GTPTFSA discutera de la mobilisation des ressources pour le financement de sous-programme dont l'objectif est de répondre aux besoins de renforcement institutionnel du MAPF. La FAO pourrait y contribuer par un TCP. Une mission de préparation de ce projet pourra être envisagée vers le deuxième trimestre de l'année 2018.

309. Par la suite, d'autres appuis seront fournis par les PTF dans le cadre de leurs soutiens à la mise en œuvre des différents programmes et sous-programmes. Les directions ainsi renforcées joueraient plus efficacement leurs rôles, ce qui permettra au Ministère de l'Agriculture, suite à sa réorganisation, d'assumer pleinement à son tour sa mission de coordination, d'animation et de supervision de la mise en œuvre du PNIA 2^{ème} génération. Les spécialistes devraient être recrutés par voie compétitive selon des procédures convenues avec les PTF cofinancer du PNIA 2^{ème} génération. Ils seront liés au Programme par des contrats de performance évalués à des périodicités à convenir. Certains indicateurs de ces contrats porteront notamment sur la qualité des outils de formation produits, l'effectivité du transfert de compétences aux cadres des structures cibles, etc. Une stratégie de contractualisation sera conséquemment alors définie (contrats sur la durée avec des interventions séquencées, contrats à courts-termes sur des thématiques données, etc.).

7.5. GESTION FIDUCIAIRE

310. Le Programme sera coordonné par un dispositif commun à toutes les sources de financement, à savoir les PTF et le gouvernement bissau-guinéen. La multiplicité des sources de financement implique le besoin de mettre en place des procédures de gestion souples et acceptables par les différentes parties. Ces procédures seront codifiées dans des manuels standardisés de gestion administrative et financière, d'exécution et de S&E, validés par toutes les parties. Pour ce faire, en attendant la possibilité à moyen terme de mise en place d'un fonds commun, et plus tard l'adoption de l'appui budgétaire comme modalité de financement, le défi sera de s'accorder sur des mécanismes de financement et de décaissement complémentaires qui, i) garantissent une gestion fiduciaire de qualité, ii) facilitent une fluidité des décaissements des différentes sources, iii) soient acceptables par les différentes parties et donc compatibles avec leurs procédures spécifiques; et iv) permettent d'évoluer dans les différents paliers menant à l'approche sectorielle.

311. La complexité de la question amène à proposer la réalisation d'un certain nombre d'études sur le schéma institutionnel du MAPF, sur le système de S&E, sur l'élaboration du manuel d'exécution des projets et sur le manuel de gestion administrative et financière, qui devront être réalisées avec l'appui des PTF. Les résultats de ces études devront être discutés avec toutes les parties prenantes au programme. Le manuel de gestion administrative et financière présentera et analysera les procédures propres à chaque bailleur de fonds, identifiera les points de convergence, les points nécessitant des concessions et proposera sur cette base, des éléments acceptables par toutes les parties.

312. L'Etat quant à lui, devra garantir que l'engagement de Maputo soit une réalité, et allouer au moins 10% du Budget Général de l'Etat au secteur agricole. Il devra également contribuer au financement du PNIA 2^{ème} génération à la hauteur de 10%.

8. IMPLICATION POUR LES POLITIQUES

313. Les mesures d'accompagnement constituent les conditions nécessaires à la réussite de la mise en œuvre du PNIA 2^{ème} génération. Elles sont liées à la levée d'un certain nombre de contraintes relatives à la croissance rapide de la production agricole.

314. Les principales mesures en suspens, implicites dans le changement de l'orientation du développement du secteur agricole, étaient déjà annoncées dans la Lettre de Politique Agricole et restent toujours d'actualité car elles n'ont été que très partiellement appliquées. Ces mesures sont rappelées ci-dessous :

Tableau 22: Récapitulatif des mesures et actions en suspens implicites dans la stratégie de mise en œuvre du PNIA

Domaines	Intitulé	Acteurs
Macro-économie	Révision du code des investissements	MF/MEPIR
	Création d'un "guichet unique" pour les formalités liées aux projets d'investissements	MF/MEPIR
	Publication des comptes nationaux et sectoriels	MEPIR/INEC/MADR
Coopération régionale	Mise en œuvre des processus favorisant les échanges commerciaux de produits agricoles au niveau régional	MEPIR/CCIAS/ ANAG /MC
	Définition d'un cadre d'harmonisation et de coordination en matière de recherche agronomique, contrôle sanitaire, ...	MEPIR /MAFE/INPA
	Harmonisation des normes de qualité en matière de production fruitière avec les pays membres de l'UEMOA	MAFE/MEPIR/INPA
Commerce extérieur	Fixation des taxes sur les exportations sur la base des orientations du Gouvernement visant à favoriser certaines productions	MAFE/MF/MC
	Promotion de systèmes de financement adaptés pour les opérateurs commerciaux (notamment export)	MF/MEPIR
	Fixation de la taxe d'importation sur le riz à un niveau favorisant le développement du riz local et des autres productions vivrières aux conditions du marché	MF/MAFE
	Encouragement des accords de joint-venture entre producteurs locaux et commerçants étrangers	MF/MAFE/Secteur privé
	Création de l'Agence de Développement des Exportations (ADEG)	MF/ Secteur privé
Commerce intérieur	Instauration d'un cadre légal et réglementaire du commerce	MF
	Interdiction des entraves à la libre circulation des produits, notamment les diverses barrières sur les axes routiers et fluviaux	MF/MEPIR/MI
	Promotion des marchés locaux (lumos)	MAFE/MF/CCIAS /ANAG
	Promotion de marchés de gros	MAFE/MF/CCIAS /ANAG
	Revitalisation du Système d'Information sur les Marchés (SIM) nationaux et internationaux	MAFE/DSV/MC
Financement du secteur	Mettre en place un dispositif de concertation, de suivi et d'appui	MAFE/MF/MEPIR/CCIA /ANAG
Ressources naturelles	Mise en place d'une législation adaptée sur les aires protégées	MAFE/IBAP/MRNE /DGE
	Adoption d'une réglementation pour la gestion communautaire des terroirs avec reconnaissance juridique des structures locales	MAFE/IBAP/MRNE /DGE
Agriculture	Création du Comité Consultatif des Céréales (CCC)	MF/MAFE
	Fixation des normes nationales de qualité des noix de Cajou	MAFE/Professionnels du secteur

	Création de l'organisme chargé du contrôle de la qualité à l'exportation	MAFE/Professionnels du secteur
Élevage	Législation et réglementation vétérinaires, y compris reconnaissance de l'exercice privé de la médecine vétérinaire	ANP/ MAFE/Professionnels du secteur
	Promotion des foires de bétail en appui à l'amélioration du réseau de commercialisation des animaux de boucherie	MAFE/Professionnels du secteur / Municipalités

Domaines	Intitulé	Acteurs
Forêts	Réajustement des taxes forestières et des taxes sur l'exploitation de la faune	MF/MAFE/DGFF
	Allongement de la durée des concessions forestières	MAFE/DGFF
	Révision du code forestier pour améliorer la gestion des ressources forestières sur une base communautaire	MAFE/DGFF
	Institution d'une taxe sur le charbon de bois	MAFE/CGFF
Recherche agronomique	Adoption d'un Plan National à Long Terme de la Recherche Agronomique	MAFE /INPA
	Élaboration d'un plan de développement des ressources	MAFE /INPA
	Renforcement de la collaboration internationale	MAFE /INPA
Protection des végétaux	Approbation et promulgation par le Conseil des Ministres de la Loi de Quarantaine Végétale	MAFE/DSPV/Conseil des Ministres
	Préparation, approbation et promulgation de la réglementation sur l'importation de produits phytosanitaires et fixation des	MAFE/DSPV/MC/
	Mise en place d'un système d'alerte rapide et de suivi phytosanitaire sur l'ensemble du territoire	MAFE/DSPV/DEA/DGM/DGE/
	Interdiction de revente des emballages vides ayant contenus des produits chimiques	MAFE/DSPV
Intrants	Négociation avec la coopération japonaise des conditions de fonctionnement du projet KR2	MAFE /MF/MEPIR
	Suppression progressive de la gestion directe par le MADR des magasins de stockage, des tracteurs, motoculteurs et décortiqueuses	MAFE
Semences	Formulation et adoption d'une Politique Nationale Semencière	MAFE/INPA/DSVA/SLS
	Promulgation de textes réglementaires permettant d'assurer le contrôle et la certification des semences sélectionnées	MAFE/INPA/DSVA/SLS
Mécanisation	Transfert progressif de la location de matériel agricole par le MDRRNA au secteur privé	MAFE
	Harmonisation des matériels de traction animale diffusés dans le pays	MAFE/DSV
Génie rural	Appui à la constitution de bureaux d'études privés et de sociétés privées de travaux d'aménagement	MF/MAFE
Statistiques	Renforcement des capacités	MAFE/INEC/ autres Ministères
Institutions	Restructuration, décentralisation et réduction des effectifs du MADR	MAFE/MF/MFPT
	Création d'une structure de concertation systématique entre le Ministère des Infrastructures et le MADR pour l'élaboration et le suivi des programmes de construction et de réhabilitation des pistes rurales	MI/MAFE
	Revalorisation significative des traitements des personnels de la fonction publique	MAFE/MF/MFPT
	Renforcement en personnel des régions	MAFE/MF/MFPT

Domaines	Intitulé	Acteurs
Mouvement associatif et coopératif	Promulgation d'une loi sur les coopératives et les groupements	MAFE/ANAG/QNCOCPA
	Adaptation du cadre législatif spécifique aux ONG aux conditions du développement rural	ANP/MF/MAFE/ONG
	Accord général de collaboration ONG/MADR	MAFE/PLACON GB
Foncier	Adoption d'une réglementation sur la propriété et l'occupation foncière	ANP/MI
	Utilisation de l'approche "gestion de terroirs" pour la réglementation de l'occupation foncière pour les "tabancas"	ANP/MI
	Renforcement des services de cadastre et d'enregistrement et redéfinition des modalités d'attribution et de suivi des concessions	MI
Communication	Renforcer les émissions de radio rurale	MAFE/RDN/Radios privées communautaires
	Création d'une structure de coordination pour la communication rurale, regroupant l'ensemble des partenaires publics et privés	MAFE/RDN/Radios privées communautaires

9. LES MESURES DE SAUVEGARDE

315. Dans l'ensemble, les activités prévues dans le cadre du PNIA 2^{ème} génération ne devraient pas engendrer des impacts d'envergure majeure. Cependant, les actions de promotion des infrastructures rurales (réhabilitation de pistes, aménagements et réhabilitation des périmètres irrigués, aménagements de bas-fonds, creusement d'étangs piscicoles, ...) pourraient avoir des répercussions potentielles sur certaines populations rurales et transformer leurs modes de vie. De façon à pouvoir envisager des mesures de mitigations adéquates aux impacts causés par ce type d'actions, et par extension par l'ensemble des actions envisagées dans le cadre du PNIA 2^{ème} génération, tous les projets qui s'inscriront dans le cadre du Programme devront faire l'objet d'études d'impact environnemental et social préalables.

316. Du point de vue des options stratégiques développées de façon générale dans le PNIA 2^{ème} génération, et en particulier de façon plus spécifique dans le cadre du sous-programme 4 - Gestion durable des ressources naturelles (eau, sols, forêts), la préservation du capital productif et de l'environnement sont de premières importances. C'est dans ce cadre que sera assuré que les activités de maîtrise et de gestion de l'eau qui ne nuisent pas à l'environnement et protègent les ressources naturelles et les écosystèmes. Pour parvenir à réduire les éventuels impacts négatifs sur l'environnement, ce sous-programme 4 inclura notamment des actions de nature à protéger les sites de production contre l'érosion éolienne et hydrique et à assurer le suivi environnemental (suivi du niveau des nappes et de l'état de la fertilité des sols, études d'impact etc.). Les aspects liés aux altérations climatiques mériteront aussi une attention particulière dans le cadre du présent programme. Ainsi, les actions seront orientées dans les activités de mitigation et d'adaptation des systèmes productifs plus vulnérables.

317. Des actions ont été retenues pour venir en complément à celles inscrites dans les sous-programmes destinés au développement des principales filières productives (productions végétales, animales et halieutiques). Ainsi des actions écologiques ont été inscrites dans les différents sous-programmes pour la promouvoir la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement. Il s'agit en effet de tenir compte des problématiques et des enjeux environnementaux afin que toutes les actions inscrites répondent à l'esprit du développement durable.

318. Restauration et conservation des sols. Les destructions des forêts, le défrichement des pentes trop fortes, les techniques culturales inopportunes, la non maîtrise des notions de maintien de la fertilité, la destruction de la matière organique, les mises à feu, le surpâturage, etc. sont autant d'éléments par lesquels se manifeste l'action néfaste de l'homme qui accélère la dégradation et l'érosion du sol. Il est indispensable de pallier à cette situation appauvrissant le sol par l'usage des techniques appropriées en

adéquation avec le milieu environnant. Pour atteindre cet objectif, l'application des techniques de lutte contre l'érosion s'imposera avec des approches visant en particulier :

- La promotion de procédés biologiques et bio-culturels, qui sont des techniques ou pratiques permettant de conférer au sol une résistance accrue à l'attaque hydrique et qui se basent essentiellement sur l'effet bénéfique de la végétation naturelle ou cultivée (plantations arbustives, rotations des cultures et jachères améliorées, cultures en couloir et en bandes alternées, haies vives, pare-feu « vivant » et feu précoce, etc.).
- Le développement de mesures mécaniques qui permettent un contrôle du ruissellement par la réduction ou la suppression des pentes, les terrasses horizontales, l'aménagement des terrains de cultures par mise en place d'un réseau de protection (emploi des diguettes, des banquettes sur des courbes de niveaux, des cordons pierreux etc....), les ouvrages complémentaires, la stabilisation des berges des cours d'eau.

319. Promotion des techniques et pratiques agro forestières axées sur les ligneux à usages multiples. L'agroforesterie étant une option parmi tant d'autres systèmes de production agricole, il s'agira de développer cette pratique en intégrant les ligneux aux cultures et à l'élevage. Cela contribuera à satisfaire les besoins des populations rurales en produits forestiers ligneux (bois de chauffe, charbon de bois, bois de service et bois d'œuvre) et en produits forestiers non ligneux (fruits, fourrage, etc.) et de ce fait limiter la pression anthropique sur les formations naturelles tout en améliorant la fertilité des sols. Il s'agira aussi d'encourager les petits agriculteurs à conjuguer l'agroforesterie avec d'autres bonnes pratiques comme l'agriculture de conservation (labours zéro, lutte intégrée contre les organismes nuisibles) et l'agriculture biologique.

320. Promotion de la sylviculture. La sylviculture, au même titre que l'agriculture constitue une importante source de revenu pour un grand nombre de familles en milieu rural. Il sera ainsi opportun d'intégrer dans les habitudes de la population rurale les spéculations forestières au même titre que celles des activités agricoles. La promotion du boisement et du reboisement présentera d'autres avantages tels que la réduction de la dégradation des conditions écologiques, l'atténuation des effets des changements climatiques et l'amélioration des rendements agricoles par le maintien de la fertilité des sols. En incitant les agriculteurs à réaliser des boisements, il serait possible de créer de véritables complexes forestiers par juxtaposition des îlots forestiers réalisés par les collectivités ou individuellement par des agriculteurs de manière à faciliter leur gestion et à sauvegarder les écosystèmes locaux.

321. Gestion des feux de brousse et lutte contre les incendies. Eu égard aux conséquences multiples qui menacent le patrimoine agricole, forestier et sa diversité biologique, tout en entraînant parfois des dégâts considérables au sein des établissements humains, il est impératif de définir une stratégie de gestion durable des feux de brousse à travers le renforcement des capacités et le développement de la communication, la sensibilisation des acteurs à la base, le développement d'un système efficace de suivi et d'alerte rapide. Il sera mis en place des comités de lutte contre les feux de brousse chargés de jouer le rôle de relais auprès des populations pour l'information et la sensibilisation. Il sera aussi opportun de faire la promotion des coupures sèches et des ceintures vertes de feu (layons, pare-feu, coupe-feu) contre les feux de brousse dans le monde paysan pour assurer leur protection contre les effets néfastes des incendies.

322. Restauration et valorisation des mangroves : les aménagements rizicoles en zones de mangroves seront essentiellement dirigés vers des actions de réhabilitations, les nouveaux aménagements devant être accompagnés d'actions de renforcement des capacités des comités locaux en techniques sylvicoles de régénération des mangroves afin de les amener à s'approprier la nouvelle donne d'utilisation rationnelle des mangroves et de la maîtrise de l'eau.

323. Sur le plan du renforcement du cadre réglementaire et de l'environnement des interventions, les mesures suivantes seront prises :

- Mise en place d'un système national de traitement de requêtes d'importation des OGM,
- Organisation et renforcement des capacités des planteurs privés,
- Vulgarisation en milieu rural des cultivars adaptés aux changements climatiques,
- Organisation et formation des pépiniéristes villageois et des petits producteurs de semences forestières,

- Organisation et formation des charbonniers sur des pratiques améliorées et des activités de diversifications pour les sortir de ce champ d'activité.
- Renforcement des capacités en système d'alerte précoce (météo, cartographie des zones agro écologiques, risques de catastrophes, utilisation des terres, etc.),
- Renforcement des capacités des institutions de recherches pour la mise en place de cultivars adaptés aux changements climatiques,
- Renforcement des capacités pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans le développement agricole,
- Renforcement des capacités des structures chargées de la biosécurité pour la prévention des risques biotechnologiques
- Renforcement des capacités matérielles et techniques des laboratoires et centres d'expérimentation en vue de détection et de traçabilité des OGM.
- Promotion et développement des énergies renouvelables pour la conservation des produits agricoles (vulgarisation des fours solaires pour le séchage) et la maîtrise de l'eau.
- Prise en compte des dispositions des traités internationaux dans la conservation des aliments et des récoltes, de la traçabilité et de la sécurité alimentaire.

324. Ces mesures retenues viennent renforcer les actions du PNIA afin d'atteindre les objectifs visés mais aussi de répondre aux critères de développement durable à savoir concilier les retombées économiques aux équilibres écologiques et aux avantages sociaux des populations rurales.

10. EVALUATION INSTITUTIONNELLE

325. Le PNIA envisage de nouveaux modes d'intervention et d'appui aux acteurs et à leurs organisations car les limites des approches classiques fondées sur des modèles technicistes et dirigistes sont apparues nettement au cours des années passées. Elles ne permettent pas d'apporter de réponses adéquates aux nouveaux besoins suscités par les évolutions en cours tant sur le plan institutionnel que socio-économique. La responsabilisation des bénéficiaires dans la définition, la mise en œuvre et le contrôle des actions d'appui qui leurs sont destinées sera essentielle dans la mise en œuvre des actions envisagées dans le cadre du PNIA 2^{ème} génération.

326. Les services de support aux producteurs tels qu'ils existent actuellement n'ont pas la capacité financière ni technique de répondre aux besoins réels des acteurs. Au cours des dix dernières années, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural a connu une hémorragie de ses cadres et le manque de personnel qualifié se fait sentir à tous les niveaux. L'état des principaux services de support aux producteurs sont présentés à suivre.

327. Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MAPF). Avec ses services centraux directement liés au Ministre (le Cabinet du Ministre, le GAPLA, le CONACILSS), il comprend trois directions générales : Agriculture, Forêt et Elevage. Il compte également sur des services d'appui (la Direction Administrative et Financière, la Cellule d'Inspection des Services et la Cellule Juridique), et des services autonomes comme l'Institut National de Recherche Agricole (INPA, avec des antennes régionales à Bissorã, Contuboel, Caboxanque et Quebo), et l'Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées (IBAP) et les services décentralisés (Directions Régionales de l'Agriculture) au niveau des 8 régions du pays et au niveau du Secteur Autonome de Bissau. A ces structures revient en principe le rôle d'encadrement et d'appui-conseil du monde rural. Elles établissent un pont entre le Ministère, les paysans et leurs organisations. Comme déjà mentionné précédemment, la majorité des structures d'appui ne jouent plus leur rôle et dans ce sens des mesures de réajustement s'impose. Dorénavant, le Ministère devra se concentrer sur des rôles de promotion, contrôle, suivi et réglementation.

328. La vulgarisation. La vulgarisation agricole est pratiquement inexistante : i) il n'existe pas de véritable politique de vulgarisation agricole qui permettrait d'harmoniser et de rationaliser l'appui aux producteurs ; ii) les services susceptibles d'apporter, en amont et en aval, les appuis nécessaires à la production sont inopérants ; iii) la recherche n'est pas en mesure d'apporter des solutions efficaces aux problèmes techniques des producteurs ; iv) l'approvisionnement en intrants est mal organisé ; v) le système bissau-guinéen de crédit agricole ne donne pas la possibilité de renforcer la capacité très réduite de financement des producteurs pour moderniser et intensifier leurs productions. Dans cette situation, le choix des cibles, des thèmes, des procédures et des ratios d'encadrement est laissé à la

seule responsabilité des nombreux intervenants locaux. Dans cette situation, il serait judicieux de créer un forum permanent de concertation des différents acteurs concernés par la vulgarisation.

329. Recherche agricole. L'Institut National de Recherche Agronomique (INPA) a en charge la recherche agronomique en Guinée-Bissau. D'autres institutions, telles que l'INEP (Institut National d'Etudes et Recherche) et l'INITA (Institut National de Recherche Appliquée), ont également des activités en relation avec le secteur agricole. Le pays dispose de 4 stations de recherche, correspondant aux 4 grandes zones agro-écologiques (Contuboel, pour la riziculture de bas-fonds ; Caboxanque, pour la riziculture de mangrove ; Bissorã, pour l'agro-pastoralisme ; Quebo, pour l'horti-fruticulture). De 1992 à 1996, l'INPA a bénéficié des appuis de différentes coopérations bilatérales. Plus récemment, l'INPA a signé des conventions avec différents projets (financés notamment par la BAD, le FIDA et l'UE) qui lui permettent de soutenir la production de semences à partir de ses centres de Contuboel, Carantaba, et Caboxanque, et à Bissora pour ce qui concerne les animaux à cycle court. Du point de vue des infrastructures et équipements, les installations des stations de recherche sont très dégradées, affectant sévèrement les activités des personnels techniques en poste. Les rares programmes de recherche appliquée en cours ne répondent guère aux préoccupations des paysans, à l'exception des volets de production de semences de riz et d'animaux à cycle court menés avec l'appui de certains projets.

330. Laboratoire National de Semences. Les atouts du pays dans le secteur semencier proviennent de l'expérience accumulée par divers projets mis en œuvre dans le passé. Des actions de production de semences sont actuellement soutenues par certains projets. Actuellement, il n'y a pas de politique nationale semencière et la législation en ce domaine est inexistante, ce qui entraîne un vide institutionnel et constitue un handicap majeur pour le développement de la production de semences. Par ailleurs, il n'y a : i) aucune réglementation qui établit le processus d'enregistrement ou/et de distribution des variétés, et ii) pas de contrôle sur l'importation de semences, chaque organisme ou opérateur important des semences selon ses propres critères.

331. ONG. Les ONG intervenant effectivement sur le terrain de façon permanente sont actuellement d'environ une dizaine. Elles ont occupé l'espace vide laissé, du fait du désengagement des services de l'Etat, spécialement du Ministère de l'Agriculture, au début des années 90. Elles ont réussi à maintenir dans certaines régions un minimum de dynamisme et appuient le processus de développement. Elles restent, malgré tout, très fragiles du fait de l'insuffisance chronique de moyens financiers et logistiques, ainsi que de leur difficulté à recruter des spécialistes formés. Elles n'ont pas réellement, jusqu'à maintenant, réussi à établir un partenariat effectif avec les services gouvernementaux qui les perçoivent parfois plus comme des concurrents que comme des partenaires. Par contre, elles sont reconnues par le milieu rural et par les partenaires au développement. Leur présence a été très importante dans la période suivant le conflit de 1998-1999, dans la mesure où elles ont été très souvent des acteurs privilégiés pour les actions d'urgence. Le forum de concertation indiqué plus haut serait un des moyens permettant la mise en place effective d'un véritable partenariat entre les services publics et les ONG.

332. Organisations paysannes. Ces dernières années, environ 1.500 associations de base et groupements villageois ont surgi dans tout le pays, ce qui peut représenter un processus de réorganisation du monde rural sur des bases plus modernes, et une réponse positive face à certains défis actuels du développement rural. Bien que ce mouvement associatif se trouve encore dans une phase embryonnaire et relativement fragile, certaines de ces associations constituent d'ores et déjà des partenaires durables et efficaces pour la mise en œuvre d'actions de développement. Les organisations rurales ne semblent pas maîtriser en général les fonctions qui se situent en amont et en aval de la production agricole et ne se situent pas le plus souvent dans une perspective de développement durable. Toutefois leur existence permet de cibler certains publics particuliers (femmes, jeunes agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, etc.) et de les aider à s'organiser. Les associations paysannes ont de gros besoins en formation, en particulier dans le domaine de l'alphabétisation, de l'organisation interne, de la gestion, de l'approvisionnement, de la commercialisation. Il sera nécessaire de leur apporter des appuis supplémentaires, en particulier en formation des dirigeants et des animateurs.

333. L'absence d'une politique globale de promotion et de législation en faveur de la structuration du milieu rural constitue un handicap sérieux au développement des organisations paysannes. Il faudra inscrire le développement des organisations paysannes dans la durée, et passer progressivement de

logiques de formation pure et stricto sensu pour entrer dans une logique d'appui aux activités économiques à la base, visant le renforcer la base économique des organisations. Le développement et la pérennité des OP impliqueront donc des appuis différenciés, à l'organisation ou à la gestion, à l'alphabétisation, à l'information et au conseil technique visant les améliorations des techniques et le transfert de nouvelles technologies.

334. ANAG. L'Association Nationale des Agriculteurs de Guinée-Bissau (ANAG) est la principale organisation privée qui représente les intérêts des petits, moyens et grands agriculteurs guinéens. Cependant, elle est très marquée par une présence importante de « ponteiros » (exploitants agricoles modernes) en son sein, au détriment des petits producteurs ruraux. Ceux-ci et leurs associations devraient pouvoir être plus largement représentés dans les instances dirigeantes. Elle a comme mission fondamentale de promouvoir le développement du secteur agricole, d'augmenter le rendement des agriculteurs et de contribuer ainsi à la croissance économique du pays. Créée en 1992 et légalisée en 1993, elle développe depuis 1994 des programmes d'appui et de promotion, avec un rôle spécifique de formation. Elle se heurte à des problèmes techniques et financiers. Comptant 87 associations associées, son activité n'a eu à ce jour qu'une faible incidence sur ses membres.

335. AMAE. L'Association des Femmes pour les Activités Economiques (AMAE), créée en 1992, compte sur plus de 8.000 membres provenant du secteur formel et informel, dont 90% de femmes rurales, et 80 associations de base. Les postes de responsabilité à l'AMAE sont occupés surtout par les femmes (entrepreneurs) de Bissau, bien qu'elles ne représentent que 10% des adhérentes. L'AMAE défend les intérêts des femmes menant des activités économiques et fournit un appui substantiel aux différentes organisations de base qu'elle encadre, dans le domaine de la légalisation de leurs organisations, de l'alphabétisation fonctionnelle, du micro-crédit, de la recherche de financement, de la gestion, de la commercialisation (recherche de services, etc.). D'une façon générale, le principal domaine d'activité des femmes d'AMAE est le petit commerce, mais il existe aussi les activités de production, de transformation et de commercialisation des produits agricoles.

336. Cadre National de Concertation des Organisations Paysannes et Producteurs Ruraux. Sous l'impulsion du Réseau des Organisations Paysannes et Producteurs Agricoles (ROPRA), le QNCOCPR de Guinée-Bissau a été créé en 2005. Son objectif majeur est de promouvoir la concertation des ruraux face aux différents enjeux de la politique du Gouvernement en matière agricole et mener des pressions quand cela est nécessaire, pour défendre l'intérêt des paysans. L'ANAG, le QNCOCPR et l'AMAE nécessiteront d'assistance pour le renforcement de leurs activités de formation dans différents domaines, d'élaboration de programmes, de formation de formateurs, etc.

337. La Chambre de Commerce d'Industrie et d'Agriculture et Services (CCIAS) est le seul interlocuteur du secteur privé reconnu par le Gouvernement. Elle est composée de 34 associations du secteur privé et réunit 12.000 membres des secteurs formels et informels commerciaux, industriels et agricoles. Jusque récemment, son fonctionnement est garanti par une taxe sur les exportations de noix de cajou (1,5 FCFA/kg), une taxe sur les importations de riz et de ciment (1 FCFA/kg), des revenus tirés de la vente des documents d'exportation et de la contribution des membres. Son plan stratégique, en cours de formulation, veut donner la priorité à une approche filière.

338. Crédit agricole. Le secteur agricole ne bénéficie d'aucun mode de financement par les institutions bancaires. Seuls des projets, des ONG et d'autres acteurs intervenant en milieu rural mènent, de façon très dispersée et désordonnée, des actions de financement décentralisé, pour des activités économiques et sociales d'appui aux ruraux. Mais leur impact en matière de financement du développement agricole est très réduit. Pour les rares opportunités de crédit agricole, les conditions d'accès, les garanties, et les taux d'intérêts sont le plus souvent irréalistes et très contraignants. Dans ce contexte, la mise en place d'un réseau de crédit agricole nécessiterait : i) le renforcement des différents systèmes de crédit mis déjà en place par les projets, ONG, associations et par le secteur informel, par des actions de formation sur la gestion du crédit et par la mise en œuvre d'un meilleur accès à des fonds de crédit, ii) la création d'un espace de concertation à différents niveaux entre les acteurs qui interviennent dans le domaine du micro-crédit, iii) la participation à l'adaptation de la réglementation de l'UEMOA sur les systèmes financiers décentralisés ou micro-crédits au contexte de la Guinée-Bissau, de façon à permettre la coexistence de différents systèmes d'épargne et crédit (tontines, fonds de roulement et système classique), et iv) le renforcement des capacités d'intervention

du CADESP et réactivation du Réseau de Concertation des Organisations de Micro-Finance (RECOP).

11. SUIVI EVALUATION

339. Les expériences passées ont démontré la nécessité d'un système de suivi et d'évaluation permanente des actions et mesures entreprises en vue de s'assurer de l'efficacité dans la mise en œuvre des projets et programmes. Dans le cadre de la mise en œuvre du PNIA 2^{ème} génération, la mise en place d'un système de veille et d'instruments de mesures des efforts accomplis, de leurs effets et de leurs impacts constitueront une priorité. A ce titre, il est proposé un système de suivi-évaluation structuré à deux niveaux, comme suit :

- Le GAPLA, qui assurera la coordination de la mise en œuvre du PNIA 2^{ème} génération, s'attachera à fournir des informations sur l'avancement des engagements pris par les différents partenaires à la suite de la Table Ronde de Bruxelles. Le Comité de Pilotage utilisera les informations produites pour la conduite et l'ajustement permanent du processus de mise en œuvre du PNIA 2^{ème} génération. Le GAPLA devra aussi fournir des informations précises concernant l'amélioration des conditions de vie des populations, de l'évolution qualitative et quantitative de production et de tous autres indicateurs de suivi-évaluation retenus dans le cadre de la mise en œuvre du PNIA.
- Le Groupe de travail des partenaires techniques et financiers du secteur agricole (GTPTFSA) mis en place à la suite du Groupe Sécurité Alimentaire et Nutrition du système des Nations Unies, sera informé des résultats du suivi des effets et impacts des actions menées dans le cadre des sous-programmes exécutés. Le suivi à ce niveau des effets et des impacts du PNIA 2^{ème} génération s'intéressera en particulier à la manière dont le programme contribuera à la réalisation de la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté rurale.

340. Les indicateurs utilisés pour le suivi et l'évaluation des résultats et des impacts relatifs aux objectifs du programme et de ses composantes sont indiqués en Annexe 3.

12. EVALUATION DES RISQUES

341. De façon générale, dans la mise en œuvre du PNIA 2^{ème} génération, les principaux risques seront liés à :

- La capacité du Gouvernement de dialoguer avec ses Partenaires Techniques et Financiers ;
- La non-appropriation du Programme par le Gouvernement ;
- L'instabilité politique qui caractérise le pays ;
- L'instabilité institutionnelle consécutive à l'instabilité politique ;
- Le non-respect des engagements pris dans le Table Ronde de Bruxelles et la rupture des engagements de financement ;
- Le non-respect de l'engagement de Maputo et de Malabo ;
- Les changements climatiques et les catastrophes naturelles.

342. De façon plus spécifique, une observation de la situation agricole actuelle dans l'ensemble du pays montre l'existence de nombreux problèmes/contraintes qu'il faudra surmonter durant la mise en œuvre du PNIA 2^{ème} génération de façon à améliorer substantiellement la production agricole et halieutique et à assurer la sécurité alimentaire. Il s'agit notamment de l'absence d'organisation du secteur agricole, qui se traduit en particulier par :

- un déséquilibre au niveau régional et en milieu rural des interventions soutenues par divers partenaires de développement ;
- la faible capacité d'intervention du Ministère de l'Agriculture en milieu rural ;
- une faible coordination des actions entre les différents intervenants dans le monde rural, y compris les structures régionales de l'agriculture, et entre les services du Ministère et les autres départements ministériels (Ministères responsables pour les infrastructures, transport, communications, commerce, etc.).

343. Une politique plus favorable à la production céréalière, en particulier pour la production rizicole nationale qui constitue une des priorités du PNIA 2^{ème} génération, sera sensible aux risques liés à :

- la dégradation des systèmes de riziculture de mangrove ;
- la facilité et l'incitation des importations de riz (encouragement de la pratique archaïque et nuisible à l'économie rurale et nationale du troc de noix de cajou contre du riz auprès des producteurs) ;
- l'insuffisance de protection du marché intérieur ;
- l'insuffisance de définition d'une politique claire à ce niveau.

344. La réduction du décalage entre le potentiel de production et la valorisation actuelle de ce potentiel, dépendra de la prise en compte des aspects suivants :

- la transformation primaire des céréales est le plus souvent traditionnelle et hautement consommatrice de main-d'œuvre, essentiellement féminine ; la diffusion des petits équipements mécaniques en milieu rural est encore limitée ;
- des infrastructures telles que des magasins de stockage, des réseaux routiers et des pistes de desserte, l'énergie, la communication, etc., en milieu rural, sont insuffisantes ;
- la disponibilité en intrants agricoles dans tout le pays (semences, engrais, produits phytosanitaires, matériels agricoles) est faible ;
- les réseaux de commercialisation privés sont encore peu performants à l'issue de la libéralisation du commerce ; les commerçants ont des difficultés d'accès au crédit ;
- pour une part quasi-totale de ses recettes totales d'exportation, le pays dépend du marché extérieur, et en particulier de celui du cajou ; il existe un risque de fléchissement des cours mondiaux de la noix de cajou ;
- le développement de la culture de l'anacardier (sous forme extensive) est peu maîtrisé, ainsi que les conditions de production et la qualité des produits ;
- l'organisation commerciale dans le secteur des fruits et légumes est insuffisante et il est nécessaire de mettre en pratique des critères de qualité et de régularité en vue de l'exportation ;
- les investissements publics dans le sous-secteur de l'élevage sont relativement faibles ; de même, l'intégration élevage-agriculture est faible. La productivité des troupeaux est peu élevée en raison de l'insuffisance de la couverture sanitaire, de l'absence d'une gestion rationnelle des points d'eau, de l'exploitation extensive des pâturages et du mode traditionnel d'élevage sur parcours. La commercialisation du bétail est peu développée ;
- les ressources forestières se dégradent et on observe une dépréciation qualitative du patrimoine forestier, avec la disparition des formations denses au profit de forêts dégradées et de savanes ; les productions forestières autres que le bois diminuent. Les actions de reboisement compensatrices de l'exploitation forestière sont absentes ou inefficaces, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé.

345. Une dynamique d'exploitation durable des ressources naturelles restera dépendante des contraintes existantes suivantes :

- les retards dans l'application de la loi foncière et de l'application des règles de reboisement ;
- la prise en compte insuffisante des aspects pastoraux (connaissance peu précise des ressources pastorales, points d'eau en nombre insuffisant, absence d'organisation des pâturages et parcours, difficulté de détermination précise des terroirs et des droits coutumiers d'usage de l'espace rural) ;
- la faiblesse des opérations de rationalisation de l'exploitation forestière, le manque d'efficacité dans l'application des plans forestiers existants et la faiblesse des actions de sensibilisation des populations ;
- une stratégie extensive d'appropriation foncière (tendance à l'extension des concessions "pontas", réaction également extensive des agriculteurs ou des éleveurs traditionnels).

346. La présence d'illégalités, d'irrégularités et de carence de capacité nationale au niveau du secteur des pêches, ce qui conduit à la prédominance étrangère dans l'exploitation des ressources halieutiques et dans la dilapidation du patrimoine de pêche du pays. L'inefficacité dans le contrôle de la pêche fait perdre annuellement au pays des dizaines de millions de dollars.

347. En plus des faiblesses susmentionnées, les problèmes suivants se présentent comme des menaces constantes au développement du secteur agricole :

- fréquents remaniements de l'équipe gouvernementale, liée à une instabilité politique persistante, engendrant une discontinuité dans les processus de prise de décisions concernant les actions de développement et nuisant au bon fonctionnement des institutions ;
- faible priorité accordée par l'Etat au secteur agricole (le budget annuel destiné à l'agriculture n'a jamais dépassé les 5% depuis plus de vingt-cinq ans, insuffisance de crédit agricole, salaires cadres et techniciens dérisoires, indemnités inexistantes, etc.) ;
- faible développement du secteur privé pour accélérer la croissance économique et générer des emplois.

348. La formulation largement participative du PNIA 2^{ème} génération, impliquant la participation des acteurs, vise à limiter ces risques mais, dans la mise en œuvre du programme, il faudra veiller à ce que ces risques aient un effet minimum. Les résultats des actions dépendront en bonne part du degré d'appropriation par les bénéficiaires des actions développées par les différents projets qui composent le programme. Cette appropriation sera renforcée par le fait que les projets retenus dans le programme ont été identifiés en collaboration avec tous les acteurs y compris les bénéficiaires. Dans l'exécution du programme, la participation et la responsabilisation de chaque acteur seront précisées. La sensibilisation, le renforcement des organisations socio-professionnelles et la mise en place d'un cadre partenarial fort seront des éléments essentiels pour la durabilité des actions entreprises. La politique d'aménagement et de mise en valeur devra être rénovée et les efforts s'orienter vers des techniques d'irrigation et technologies à coûts modérés et économiquement rentables, maîtrisables par les bénéficiaires et susceptibles d'être gérées durablement.

349. La stabilisation politique du pays et la réalisation des élections « municipales » et la création d'un guichet unique pour simplifier le processus de création d'entreprises, ouvrent de bonnes perspectives de financement privé et d'investissement. La réforme de l'administration public et la modernisation d'Etat, ouvrent des perspectives de bonne gouvernance administrative et financière, très importante pour la mobilisation des appuis nécessaires à la mise en œuvre du PNIA 2^{ème} génération.

350. L'intérêt manifesté des Partenaires Techniques et Financiers, de la CEDEAO ainsi que d'autres organisations de la sous-région dans la foulée de la Table Ronde de Bruxelles, constitueront autant de possibilités qui s'ouvriront au pays, et il appartiendra au Gouvernement de la Guinée-Bissau d'en tirer profit. Si tous ces aspects arrivent à être maîtrisés durant la mise en œuvre du PNIA 2^{ème} génération, les risques d'échecs seront assurément minimisés. En tout état de cause, le plus difficile reste à venir. La mise en œuvre intégrale du PNIA comme formulé.

13. EVALUATION DES COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT

13.1. COÛTS DU PROGRAMME

351. Le PNIA réalisera un ensemble d'activités dans les 8 régions du pays et au niveau du Secteur Autonome de Bissau. Les interventions cibleront en priorité les femmes, les jeunes et les autres groupes vulnérables. Elles permettront également d'appuyer de manière durable les filières dans les différents sous-secteurs par une augmentation de la production, une meilleure valorisation des systèmes de transformation/commercialisation et un accroissement des revenus des populations cibles.

352. Des activités seront sous-traitées avec des prestataires de services spécialisés (consultants individuels, ONG, bureau d'études, entreprises, institutions de micro-finance,...) dans le cadre de différents contrats de prestations de service qui seront signés entre les projets s'inscrivant dans le cadre du PNIA et ces prestataires.

353. L'estimation des coûts du Programme doit être considérée comme indicative et leur présentation a été faite essentiellement en présentant des enveloppes financières annuelles par composantes, sous-composantes et activités : il s'agit surtout d'un moyen de calculer des enveloppes par activité. En conséquence, le montant global par Composante constitue le chiffre à considérer. De fait, dans la mise

en œuvre du PNIA, il y aura nécessairement des variations des coûts par rapport à ce qui est prévu, et des ajustements devront être réalisés.

354. Les coûts ont été évalués toutes taxes comprises (TTC) : ils incluent les droits et taxes à l'importation, la taxe sur la valeur ajoutée et les autres taxes directes et indirectes, et les impôts sur le revenu des personnes physiques imputé aux salaires. Cette option a été retenue compte tenu du fait que la TVA est payée lorsque les partenaires qui seront sous-contractés achèteront des biens et des services sur le marché local. Il sera donc important d'estimer correctement la partie des coûts totaux correspondant aux taxes.

355. Les coûts estimatifs des différentes composantes du programme pour les 5 prochaines années sont résumés dans le tableau ci-dessous. Le coût global est de 341.508.250.000 Mds de F CFA, incluant à la fois une forte contribution du Gouvernement, celle des bénéficiaires et les appuis techniques et financiers attendus des partenaires au développement.

Tableau 23: Coûts du Plan d'investissement

N°	Les sous-programmes	Coût estimatif	%
1	Promotion des Filières de Production Végétale	138.503.250.000.000	40,56
2	Promotion des Filières de Production Animale	14.975.000.000	4,38
3	Promotion des Filières de Production Halieutique	16.900.000.000	4,95
4	Gestion durable des ressources naturelles (eau, sols, forêts)	34.550.000.000	10,12
5	Recherche et Conseil Agricoles	10.020.000.000	2,93
6	Renforcement Institutionnel et Coordination Sectorielle	114.210.000.000	33,44
7	Adaptation du secteur agricole aux changements climatiques	12.350.000.000	3,62
	Total général	341.508.250.000	100

13.2. FINANCEMENT DU PROGRAMME ET RESUME DES CONTRIBUTIONS DES PARTICIPANTS

356. La contribution du Gouvernement, celle des bénéficiaires et les appuis financiers attendus des partenaires au développement se répartiraient de la façon suivante :

Tableau 24: Plan de financement

Etat	34.150.825.000	10 %
Bénéficiaires (*)	17.075.412.500	5 %
PTF	290.282.012.500	85 %
Total général	341.508.250.000	100 %

* - La contribution des bénéficiaires aux actions est à évaluer par leurs contributions en terres, main d'œuvre et travail.

13.3. SOURCES ET DEFICITS DE FINANCEMENT DU PNIA

357. En raison de l'instabilité politique qui règne dans le pays depuis plusieurs années, la plupart des bailleurs de fonds internationaux ont observé une pause dans leurs interventions, du fait que le pays a été mis sous sanction de manière récurrente pour des arriérés de remboursement.

358. Le tableau 25 ci-après décrit les investissements en cours dans le secteur agricole et leurs liens avec le PNIA. car quelques 54.952 milliards de F CFA ont pu être mobilisés depuis 2012 pour financer 51 projets. Ce montant représente environ 32,82 % des ressources nécessaires pour financer le PNIA 1ere Génération.

359. En ce qui concerne les engagements des partenaires techniques et financiers pris dans le cadre du Pacte, ils devraient se traduire par l'extension et/ou l'adaptation de leurs projets et programmes en cours et au besoin par la mobilisation de ressources additionnelles de manière à couvrir les coûts du programme. Les coûts détaillés sont donnés dans le plan de financement figurant en Annexe 2. : Matrice des Coûts.

FINANCEMANT PNIA 1ÈR GENERATION

Projets financés	Instit	Montant, F CFA	%	Projets en execution 2018-2020
Financement du plan opérationnel de l'appui aux populations vulnérables à la crise alimentaire	BOAD	350 000 000,00		210 000 000,00
PASA	BOAD	4 800 000 000,00		
Projet de promotion de la riziculture en faveur des jeunes «PPRFJ»	BOAD	10 000 000 000,00		8 000 000 000,00
sous total		15 150 000 000,00	9,05	
Programme de la sécurité alimentaire «PEASA».	BM	420 000 000,00		
sous total		420 000 000,00	0,25	
Projet d'appui au développement de la pisciculture en Guinée Bissau	FAO	253 000 000,00		
Appui à la formulation du Country Programming Framework (CPF)	FAO	27 476 350,00		
Appui à la valorisation et à la gestion durable des produits de la pêche artisanale	FAO	196 900 000,00		
Diversification, intensification, et valorisation des produits agricoles locaux	FAO	825 000 000,00		
Renforcement de la sécurité alimentaire de communautés rurales bissau-guinéennes affectées par la flambée des prix des denrées alimentaires	FAO	2 186 421 050,00		
Support à la valorisation des produits de cajou et renforcement des capacités nationales de coordination des activités agricoles	FAO	407 825 000,00		
Promotion d'une approche multisectorielle à la nutrition infantile		334 695 350,00		
Restauration d'urgence des capacités productives des ménages agricoles affectés par les mauvaises campagnes de noix de cajou et la baisse des productions agricoles de la campagne 2012/13	FAO	147 016 100,00		
Appui à la formulation du Cadre de Programmation Pays (CPP) (CPF) 2013/17 et à la finalisation du PNIA	FAO	160 495 500,00		
Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle par le développement des jardins scolaires et communautaires dans les régions Est et Nord de la Guinée Bissau	FAO	249 700 000,00		
Droit à l'alimentation et Coordination de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle en GB	FAO	166 650 000,00		
Technical Support Project for the Development of Actions towards the implementation of the national Forest monitoring System (NFMS) for Guinea Bissau in the context of REDD+	FAO	122 650 000,00		
Appui à la réalisation du dialogue national sur la forêt	FAO	30 988 100,00		
Assistance technique pour la formulation du programmes de sécurité alimentaires en Guinée Bissau	FAO	45 227 050,00		
Elaboration de la loi d'orientation agricole pour la promotion de l'agriculture familiale	FAO	23 903 550,00		
Appui au développement durable du secteur semencier performant en Guinée Bissau	FAO	30 988 100,00		
Appui à l'amélioration et à la gestion durable du petit élevage en zone péri-urbain	FAO	143 550 000,00		
Assistance d'urgence pour l'amélioration des moyens	FAO	275 000 000,00		
Appui au démarrage du projet d'appui au développement économique du sud (PADES)	FAO	275 000 000,00		
appui aux producteurs pour l'amélioration de la productivité et la qualité de production de cajou	FAO	218 006 800,00		
Appui aux producteurs pour l'amélioration de la productivité et la qualité de production de cajou	FAO	396 376,00		

Emmergence agricultural support to vulnerable households in Guinee Bissau affected by food insecurity and malnutrition	FAO	151 587 700,00	
Projet Impact rapide et multidimensionnelle pour l'autonomisation économique et amélioration des conditions économiques pour les femmes	FAO	80 738 900,00	
Appui à la mise en œuvre et au développement du Système countrySTAT en Guinee Bissau, Niger, Togo, et au siège de la Commission de l'UEMOA	FAO	547 091 600,00	
Création d'opportunité d'emploi des jeunes dans le secteur agroalimentaire via des systèmes aquacoles et des chaînes de valeur du manioc durable en Afrique de l'ouest	FAO	307 090 850,00	
Appui à la mise en place du système technique et organisationnels de multiplication de semences de cultures vivrières commerciales	FAO	197 450 000,00	
Amélioration de la résilience des moyens de résistance face aux menaces et aux crises	FAO	165 550 000,00	
Soutien aux petits producteurs pour améliorer la productivité et la commercialisation du cajou	FAO	55 000 000,00	
Validation et désamination de systèmes intégrées d'aquaculture - agriculture (riz pisciculture et autres) à travers de l'approche «Champs écoles» des producteurs	FAO	164 450 000,00	
sous total	FAO	7 789 848 376,00	4,65
Aménagement de 1000 ha de périmètre agro-sylvo-pastoral et halieutiques.	UEMOA	3 781 000 000,00	
Construction de magasins de conservation de récoltes et de graines	UEMOA	1 650 000 000,00	1 567 500 000,00
Projet de l'Appui à l'Intensification de la Riziculture – Etude de Faisabilité	UEMOA	100 000 000,00	95 000 000,00
Appui à la structuration de la filière riz en Guinée-Bissau	UEMOA	225 000 000,00	112 500 000,00
Hydraulique multi usage pour fin agro Sylvio pastoral dans la Région de Bafata (secteur de Gambiel)	UEMOA	1 124 000 000,00	449 600 000,00
Programme hydraulique et assainissement dans le milieu rural sous le modèle "TRIPLE WIN"	UEMOA	150 000 000,00	75 000 000,00
Réhabilitation de l'abattoir Municipal de Bissau	UEMOA	300 000 000,00	15 000 000,00
Appui à la campagne agricole 2014-2015	UEMOA	200 000 000,00	
Appui à la campagne agricole 2016-2017	UEMOA	645 000 000,00	
Projet de Classification Générale du Domaine Forestier de l'État en Guinée-Bissau.	UEMOA	1 500 000 000,00	750 000 000,00
sous total	UEMOA	9 675 000 000,00	5,78
PRESAR	BAD	5 524 000 000,00	
PRESAR/Capitalisation	BAD	102 000 000,00	
PRESAR Développement des Energies renouvelables	BAD	460 000 000,00	
PDCV-Riz	BAD	3 741 890 000,00	
sous total	BAD	9 827 890 000,00	5,87
Actions communautaires territoires de valorisation agricole.	UE	448 000 000,00	224 000 000,00
Améliorer la résilience et diminuer les risques de l'insécurité alimentaire.	UE	227 000 000,00	113 500 000,00
sous total	UE	675 000 000,00	0,40
PADES	FIDA	9 300 000 000,00	8 370 000 000,00
PRRDC	FIDA	2 115 000 000,00	
sous total	FIDA	11 415 000 000,00	6,82
Total général		54 952 738 376,00	32,82
Total PNIA 1		167 430 750 000,00	

Exécution (%)	32,82	
GAP	112 478 011 624,00	
% non financé	67,18	
% Total	100,00	
Total financement jusque 2020 (Projets en cours)		19 982 100 000,00
Besoins financement PNIA 2 eme Génération		341 508 250 000,00
GAP		321 526 150 000,00

ANNEXES

ANNEXE 1. MATRICE DES SOUS PROGRAMMES DU PNIA

Cout estimatif du PNIA 2ème Génération, F CFA

341.508.250.000

Composante	Actions	Budget
Infrastructures rurales		
	Etudes techniques et formulation du Plan General d'Aménageant Hydro agricole	2 500 000 000
	Aménagements hydro agricoles	40 754 250 000
	Désenclavement des zones de production	9 175 000 000
	Construction et réhabilitation d'infrastructures de stockage et de commercialisation	999 000 000
	Mise en place de l'Agence d'aménagement hydro-agricole	850 000 000
	Dragage des fleuves d'importance agricole	3 250 000 000
Total		57 528 250 000

Composante	Actions	Budget
Développement des filières vivrières		
	Filières céréalières (riz et céréales sèches)	11 705 000 000
	Développement des racines et tubercules	5 710 000 000
	Maraîchage et production fruitier	4 125 000 000
	Produits agro forestiers alimentaires et mise à niveau d'Mbunh	2 600 000 000
	Mise en place et équipement d'un Centre de Développement Horticole à Cacheu	800 000 000
	Appui à l'installation de 250 coopératives de jeunes et femmes	2 000 000 000
	Approvisionnement en intrants, PFS et machinismes agricoles	46 000 000 000
Total		72 940 000 000

Composante	Actions	Budget
Promotion des Cultures d'exportation		
	Appui au développement de la filière anacarde	4 150 000 000
	Appui à la diversification des exportations des produits agricoles	2 035 000 000
	Mise en place d'un Fond de Développement d'Exportation des Produits agricoles	1 850 000 000
Total		8 035 000 000

Composante	Actions	Budget
Développement des filières d'élevage traditionnel		
	Amélioration de la production du petit élevage familial (volailles, ovins, caprins, porcins, autres)	1 700 000 000
	Appui à l'organisation de la transhumance et aménagement des parcours	1 450 000 000
Total		3 150 000 000

Composante	Actions	Budget
Promotion de petites et moyennes entreprises d'élevage		
	Appui au développement des élevages péri-urbains	5 375 000 000
	Appui à la valorisation des produits de l'élevage	2 300 000 000

Total		7 675 000 000
-------	--	---------------

Composante	Actions	Budget
Renforcement des services des services de l'élevage		
	Amélioration de la couverture sanitaire	1 550 000 000
	Renforcement des capacités de la Direction Générale de l'Elevage	2 600 000 000
Total		4 150 000 000

Composante	Actions	Budget
Promotion de la pêche artisanale et de l'aquaculture		
	Appui au développement de la Pêche artisanale et de l'aquaculture	4 075 000 000
	Valorisation des captures et transformation locale de la production halieutique	1 900 000 000
	Amélioration des circuits et conditions de commercialisation	1 300 000 000
	Renforcement des capacités des acteurs de la filière et appui institutionnel	2 300 000 000
	Appui à la création d'un Fond de crédit pour le secteur de la pêche	5 000 000 000
Total		14 575 000 000

Composante	Actions	Budget
Renforcements des mécanismes de gestion des ressources halieutiques		
	Renforcements des mécanismes de contrôle de l'exploitation des ressources halieutiques	1 450 000 000
	Mise à niveau du Système d'Information et d'Analyse des Pêches (SIAP)	875 000 000
Total		2 325 000 000

Composante	Actions	Budget
Gestion intégrée des ressources en eau		
	Actualisation des données du schéma directeur de ressources en eaux	2 000 000 000
	Amélioration d'état de connaissance des ressources en eau	750 000 000
	Gestion intégrée des ressources en eau dans les bas-fonds	1 000 000 000
	Recherche, accompagnement et vulgarisation des techniques d'optimisation de l'irrigation	1 900 000 000
	Réalisation des infrastructures d'AEP	4 500 000 000
	Appui institutionnel	500 000 000
Total		10 650 000 000

Composante	Actions	Budget
Gestion durable des terres (foncier et la fertilité des sols)		
	Gestion intégrée de la fertilité des sols (GIFS)	2 000 000 000
	Récupération et correction des terres dégradées	1 950 000 000
	Gestion du foncier	250 000 000
total		4 200 000 000

Composante	Actions	Budget
Gestion durable des ressources forestières		
	Classement, aménagements et gestion des forêts	1 800 000 000
	Aménagements des forêts	1 650 000 000
	Gestion des ressources forestières	2 650 000 000
	Herbier national de flore	1 150 000 000
	Appui institutionnel	2 950 000 000
	Realisation d inventaire forestier	9 500 000 000
total		19 700 000 000

Composante	Actions	Budget
Renforcement des services de support aux producteurs		
	Appui aux partenariats Producteurs-Recherche-Vulgarisation (y inclut nutrition)	1 267 500 000
	Renforcement des capacités des services agricoles	1 720 000 000
	Appui à la création de champs écoles et soutien aux cantines scolaires	2 500 000 000
Total		5 487 500 000

Composante	Actions	Budget
Soutien au développement des filieres porteuses		
	Élaboration et implémentation des plans de développement des filières prioritaires	1 170 000 000
	Capacitation des organisations des producteurs au sein des filières	862 500 000
	Appui au développement de filières prioritaires identifiées	2 500 000 000
Total		4 532 500 000

Composante	Actions	Budget
Amélioration de l'environnement institutionnel du secteur agricole		
	Amélioration du cadre politique institutionnel et organisationnel du MADR	3 000 000 000
	Création des mécanismes favorables au développement du secteur	9 000 000 000
	Fonds de crédit agricole	36 000 000 000
total		48 000 000 000

Composante	Actions	Budget
Renforcement des capacités de gestion du secteur agricole		
	Construction, réhabilitation et équipement des institutions du secteur agricoles	1 980 000 000
	Renforcement des capacités technique du MAFP	3 250 000 000
	Appui à l'amélioration du cadre institutionnel et organisationnel des organisations professionnelles agricoles	2.300,000,000
	Création d'une école national de l'agriculture et un institut supérieur agricole	13 500 000 000

	Recensement agricole et mise en place d'un système permanent de collecte, traitement et diffusion des statistiques agricoles (RNA, SIAT)	2 200 000 000
	Renforcement de capacité de suivi et évaluation et appui au fonctionnement du Comité National de Pilotage du PNIA 2 ^{ème} Génération	950 000 000
Total		21 880 000 000

Composante	Actions	Budget
Résilience, nutrition, prévention et gestion des crises alimentaires		
	Mise en place des mécanismes qui garantissent la sécurité alimentaire et nutritionnelle	4 600 000 000
	Amélioration de la gouvernance autour de l'alimentation et de la sécurité alimentaire	2 950 000 000
Total		7 550 000 000

Composante	Actions	Budget
Genre et emploi jeunes		
	Appui à l'augmentation des capacités économiques des femmes	5 000 000 000
	Renforcement des capacités d'organisation et de gestion des organisations des femmes	7 500 000 000
	Appui à la création d'emploi et entrepreneuriat	15 000 000 000
total		27 500 000 000

Composante	Actions	Budget
Amélioration de l'environnement du commerce		
	Promotion du commerce	6 500 000 000
	Renforcement de capacités des services d'appui aux opérateurs du commerce	2 780 000 000
total		9 280 000 000

Composante	Actions	Budget
Adaptation aux changements climatiques		
	Recherche et vulgarisation des espèces végétales et animales résistant	3 500 000 000
	Education, Information et Education (EIC)	1 500 000 000
Total		5 000 000 000

Composante	Actions	Budget
Mitigation		
	Promotion des bonnes pratiques dans le processus de transformation des produits agro forestiers, halieutique et de l'élevage,	1 200 000 000
	Vulgarisation des fours et foyers améliorés	1 750 000 000
	Organisation de la filière du bois de feu et le charbon	2 650 000 000
	Sélection d'espèces de plantes à croissance rapide	1 750 000 000
total		7 350 000 000

ANNEXE 3. MATRICE DES INDICATEURS

Nr. Sous-Programmes	Nr. Composantes	Indicateurs	Variable	Périodicité	Source des données	Situation de référence
1. Promotion des Filières de Productions Végétales	1.1. Infrastructures rurales	Dépenses publiques pour la réalisation des périmètres irrigués	M FCFA	annuelle	MADR	
		Superficies de bas-fonds rizicoles aménagés	ha	annuelle	DER/DHAS	
		Superficies de mangroves rizicoles aménagées	ha	annuelle	DER/DHAS	
		Taux de mise en valeur des superficies aménagées	%	annuelle	DGAGR	
		Superficies irriguées	ha	annuelle	DER/DHAS	
		Nombre d'irrigants	nb	annuelle	DER/DHAS	
		Linéaire de pistes rurales réhabilitées	km	annuelle	DGEP	
		Nombre d'infrastructures de stockage construites ou réhabilitées et fonctionnelles	nb	annuelle	MADR	
		Nombre de marchés ruraux améliorés	nb	annuelle	Min. Commerce	
	1.2. Développement des filières vivrières	Superficies cultivées en céréales et tubercules	ha	annuelle	Stat. Agric./DEA	
		Quantités de semences distribuées	t	annuelle	DGAGR	
		Proportion des superficies vivrières sous semences améliorées	%	annuelle	Stat. Agric./DEA	
		Rendements obtenus (riz, céréales sèches et tubercules)	kg/ha	annuelle	Stat. Agric./DEA	
		Production obtenue (riz, céréales sèches et tubercules)	t	annuelle	Stat. Agric./DEA	
		Quantité d'engrais mis à disposition des agriculteurs	t	annuelle	DGAGR	
		Proportion des superficies vivrières sous engrais organiques	%	annuelle	Stat. Agric./DEA	
		Proportion des superficies vivrières sous engrais organiques et chimiques	%	annuelle	Stat. Agric./DEA	
		Nombre de nouvelles variétés vulgarisées	nb	annuelle	DGAGR	
		Proportion des superficies vivrières sous traction animale	ha	annuelle	Stat. Agric./DEA	
		Superficies cultivées en Maraîchage	ha	annuelle	Stat. Agric./DEA	
		Nombre de périmètres irrigués destinés au maraîchage	nb	annuelle	DGAGR	
		Nombre d'exploitations périurbaines créées	nb	annuelle	DSVA	
		Nombre d'emplois créés	nb	annuelle	DSVA	
		Nombre de groupes d'intérêt économique créés	nb	annuelle	DSVA	

			Indice des prix des produits vivriers/Indice des prix à la consommation	%	annuelle	INEC	
			Ratio prix au producteur/prix au consommateur des principaux produits vivriers	%	annuelle	INEC	
			Evolution de la balance commerciale alimentaire	%	annuelle	MC	
			Pépinières d'espèces de produits forestiers non-ligneux réalisées	nb	annuelle	DGFF	
			Nombre de producteurs encadrés	nb	annuelle	DGFF	
	1.3. Promotion des Cultures d'exportation		Taux d'accroissement de la production par culture d'exportation	%	annuelle	Stat. Agric./DEA	
			Taux de commercialisation par spéculation d'exportation	%	annuelle	Douanes, Min. Commerce	
			Taux de transformation par spéculation d'exportation	%	annuelle	Douanes, Min. Commerce	
			Indice de diversification des exportations agricoles	%	annuelle	Douanes, Min. Commerce	
			Indice des prix des produits exportés/Indice des prix à la consommation	%	annuelle	INEC	
			Evolution de la balance commerciale du sous-secteur de la production végétale	%	annuelle	Douanes, Min. Commerce	
			Nombre d'associations de commercialisation ou de transformation créées	nb	annuelle	Min. Commerce	
			Structures d'appui à l'exportation créées	nb	annuelle	Min. Commerce	
2. Promotion des filières de Production Animale	2.1. Développement des filières d'élevage traditionnel		Productions obtenues par filière de production animale	t	annuelle	Stat. Agric./DEA	
			Taux d'accroissement de la production de viande par espèce	%	annuelle	Stat. Agric./DEA	
			Taux d'accroissement de la production de lait	%	annuelle	Stat. Agric./DEA	
			Taux d'accroissement de la production d'œufs	%	annuelle	Stat. Agric./DEA	
			Taux de couverture des besoins en produits carnés	%	annuelle	Douanes, Min. Commerce	
			Taux d'accroissement des effectifs par espèce en élevage traditionnel	%	annuelle	DGP	
			Indice des prix des produits d'élevage/Indice des prix à la consommation	%	annuelle	INEC	

		Contribution de l'élevage a la croissance agricole	%	annuelle	MEPIR	
		Valeur des dépenses publiques pour l'aménagement des zones pastorales (zone de pâturage, couloir de transhumance...)	M FCFA	annuelle	MADR	
		Gain de poids des animaux durant la transhumance	kg	annuelle	DGP	
		Nombre de couloirs réalisés	nb	annuelle	DGP	
	2.2. Promotion de petites et moyennes entreprises d'élevage	Nombre d'entreprises d'élevage promues	nb	annuelle	DGP	
		Nombre d'emplois créés	nb	annuelle	DGP	
		Evolution du taux de transformation des produits animaux issus des entreprises d'élevage	%	annuelle	DGP	
		Niveau d'approvisionnement des marchés	%	annuelle	INEC	
		Nombre de groupes d'intérêt économique créés	nb	annuelle	DGP	
	2.3. Renforcement des services de l'élevage	Nombre d'animaux vaccinés	nb	annuelle	DGP	
		Taux de couverture vaccinale	%	annuelle	DGP	
		Part des éleveurs bénéficiaires de services de prophylaxie	%	annuelle	DGP	
3. Promotion des filières de Production Halieutique	3.1. Promotion de la pêche artisanale et de l'aquaculture	Volumes de production piscicole	t	annuelle	DPA	
		Nombre d'infrastructures de pêches installées	nb	annuelle	DPA	
		Nombre d'entreprises de conservation et de transformation fonctionnelles	nb	annuelle	DPA	
		Dépenses publiques pour la réalisation d'infrastructures de pêche (plates-formes de transfert des produits de pêche, infrastructures de conservation...)	M FCFA	annuelle	DPA	
		Volumes de production des pêches continentales	t	annuelle	DPA	
		Volumes de production des pêches maritimes	t	annuelle	DPA	
	3.2. Renforcements des mécanismes de gestion des ressources halieutiques	Dépenses publiques pour la gestion durable des ressources halieutiques (empoissonnement des plans d'eau, protection des berges, réglementation de la pêche...)	M FCFA	annuelle	DPA	
		Dépenses publiques allouées au sous-secteur halieutique	M FCFA	annuelle	Min. Finances	
4. Gestion durable des ressources naturelles (eau, sols, forêts)	4.1. Gestion intégrée des ressources en eau	Nombre de comités d'irrigants et usagers de l'eau constitués et opérationnels	nb	annuelle	DER/DHAS	
		Participation des bénéficiaires aux activités d'entretien et de gestion	%	annuelle	DER/DHAS	
		Intensité culturelle	%	annuelle	DGAGR	

		Productivité des cultures irriguées	%	annuelle	DGAGR	
	4.2. Gestion durable de la fertilité des sols	Nombre d'organisations paysannes impliquées dans la gestion de la fertilité des sols	nb	annuelle	DGAGR	
		Nombre d'améliorations agronomiques de la fertilité des sols diffusées	nb	annuelle	DGAGR	
		Nombre d'opérations de conservation et restaurations des sols mises en place	nb	annuelle	DGAGR	
		Nombre de producteurs concernés par ces opérations	nb		DGAGR	
	4.3. Gestion durable des ressources forestières	Superficie plantée ou reboisée	ha	annuelle	DGFF	
		Proportion de producteurs pratiquant l'agroforesterie	nb		DGFF	
		Nombre de plans de gestion des espaces ruraux réalisés	nb	annuelle	DGFF/IBAP	
		Superficies défrichées	ha	annuelle	DGFF	
		Nombre d'aires protégées créées	nb	annuelle	IBAP	
		Nombre de forêts communautaires créées	nb	annuelle	DGFF/IBAP	
5. Recherche et Conseil Agricoles	5.1. Renforcement des services de support aux producteurs	Nombre de prestataires de services opérationnels	nb	annuelle	DSVA	
		Dépenses publiques allouées à la vulgarisation et à la formation	M FCFA		MADR	
		Taux d'encadrement des producteurs	%		DSVA	
		Ratio de vulgarisation	%		DSVA	
	5.2. Soutien au développement des innovations technologiques	Nombre de technologies améliorées diffusées par le système national de recherche et de vulgarisation agricole	nb	annuelle	INPA/ DSVA	
		Proportion de producteurs ayant été en contact des technologies diffusées	%		INPA/ DSVA	
		Taux d'adoption des technologies diffusées	%		INPA/ DSVA	
		Dépenses publiques allouées à la recherche et au conseil agricole	M FCFA	annuelle	MADR	
6. Renforcement Institutionnel et Coordination Sectorielle	6.1. Amélioration de l'environnement institutionnel du secteur agricole	Existence système d'analyse stratégique, de revue et gestion des connaissances dans le secteur agricole	o/n	annuelle	GAPLA	
		Existence du système de gestion financière fonctionnel	o/n		DAF/MADR	
		Existence du système de gestion administrative	o/n		DAF/MADR	
		Existence du système de passation des marchés	o/n		DAF/MADR	
		Taux d'exécution du budget agricole	%		DAF/MADR	
		Taux de renseignement des indicateurs du PNIA	%		GAPLA	

		Existence des mécanismes de financement adéquats pour les ruraux pauvres et les entreprises du secteur	o/n	annuelle	GAPLA	
		Existence du système adéquat d'assurance et de couverture des risques du secteur	o/n	annuelle	GAPLA	
		Existence d'une politique de sécurisation foncière	o/n	annuelle	GAPLA	
	6.2. Renforcement des capacités de gestion du secteur agricole	Dépenses publiques pour le renforcement des capacités techniques secteur	M FCFA	annuelle	DAF/MADR	
		Dépenses publiques pour les infrastructures et équipement	M FCFA	annuelle	DAF/MADR	
		Existence du système de gestion du personnel	o/n	annuelle	DRH/MADR	
		Effectif des ressources humaines selon le niveau d'étude	nb	annuelle	DRH/MADR	
		Effectif des ressources humaines selon la spécialité	nb	annuelle	DRH/MADR	
		Existence du système de suivi-évaluation	o/n	annuelle	GAPLA	
		Niveau de satisfaction des Partenaires techniques et financiers	%	annuelle	GAPLA/ GTPTFSA	
		Nombre de projets en exécution	nb	annuelle	GAPLA	
	6.3. Prévention et gestion des crises alimentaires	Nombre de rapports annuels sur l'état de la situation alimentaire	nb	annuelle	MADR	
		Taux de réalisation des recommandations du rapport annuel sur l'état de la situation alimentaire	%	annuelle	MADR	
		Existence du Comité Interministériel pour la Sécurité Alimentaire	o/n	annuelle	MADR	
		Existence du système d'alerte précoce	o/n	annuelle	MADR	
		Existence de mécanismes de réponse aux situations de crise alimentaire	o/n	annuelle	MADR	
		Volume de dépenses réalisé	M FCFA	annuelle	MADR	
		Nombre de bénéficiaires	nb	annuelle	MADR	
	6.4. Amélioration de l'environnement du commerce	Contribution du commerce des produits du secteur agricole dans le PIB	%	annuelle	MC/MEPIR	
		Nombre d'exportateurs	nb	annuelle	Douanes, Min. Commerce	
		Nombre de produits du secteur agricole exportés	nb	annuelle	Douanes, Min. Commerce	